

**Offre publique d'acquisition volontaire et
conditionnelle en numéraire**

éventuellement suivie par une offre de reprise

par

Canon Europa N.V.

**portant sur toutes les Actions non détenues par
l'Offrant (y compris les Actions propres), tous les
Droits de Souscription et toutes les Options sur
Actions**

émis par

Image Recognition Integrated Systems Group SA

Conseiller financier de l'Offrant



Offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire

éventuellement suivie par une offre de reprise

par

Canon Europa N.V., une société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à 59, Bovenkerkerweg, 1185 XB Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce (*Kamer van Koophandel*) d'Amsterdam sous le numéro 33166721

portant sur toutes les Actions non détenues par l'Offrant (y compris les Actions propres), tous les Droits de Souscription et toutes les Options sur Actions émis par

Image Recognition Integrated Systems Group (en abrégé I.R.I.S.), une société anonyme organisée selon le droit belge, ayant son siège social à 10, rue du Bosquet, Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Nivelles sous le numéro 0448.040.624

L'Offrant offre le Prix de l'Offre suivant:

- 44,5 euros par Action (y compris par Action propre);
- 19,14 euros par Option sur Actions en circulation émise conformément au plan Options sur Actions Horizon 2009;
- 12,83 euros par Option sur Actions en circulation émise conformément au plan Options sur Actions Horizon 2011;
- 12,83 euros par Droit de Souscription en circulation émis conformément au plan Droits de Souscription Horizon 2011; et
- 17,73 euros par Droit de Souscription en circulation émis conformément au plan Droits de Souscription Horizon 2015.

La Période d'Acceptation Initiale débutera le 6 février 2013 et se clôturera le 20 mars 2013 (les deux dates comprises), sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessous ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81.

En toute hypothèse, la Période d'Acceptation en cas de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale et/ou de réouverture volontaire telle que mentionnée au Chapitre 6.8.2 ci-dessous ("Réouverture volontaire") à partir de la page 82, se clôturera, au plus tard, le 17 avril 2013.

Les Bulletins d'Acceptation doivent être déposés auprès d'ING Belgium SA/NV (Agent Réceptionnaire et Payeur), soit directement, soit par le biais d'un intermédiaire financier.

Ce Prospectus (y compris le Bulletin d'Acceptation) est disponible en français sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/fr/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions.

Il est également disponible en anglais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/en/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions. La version anglaise de ce Prospectus ne fait pas l'objet de l'approbation de la FSMA, contrairement à la version française.

Ce Prospectus est également disponible en français et en anglais sur le site internet de la Société visée: <http://www.iriscorporate.com/c2-151-17/Prospectus.aspx>.

De plus, le résumé de ce Prospectus est également disponible en néerlandais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: https://www.ing.be/nl/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LANGUAGE_NL.

Ce Prospectus peut également être envoyé gratuitement sur demande par téléphone auprès d'ING Belgium SA/NV au +32 2 464 60 02 (français) ou au +32 2 464 60 04 (anglais).

La version anglaise du Prospectus est une traduction de ce Prospectus, lequel a été approuvé par la FSMA le 5 février 2013. En cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version française prévaut.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Résumé de ce prospectus.....	11
1.1	Avertissement	11
1.2	L'Offrant	11
1.3	La Société visée.....	11
1.4	Caractéristiques de l'Offre	12
1.4.1	Nature de l'Offre	12
1.4.2	Prix de l'Offre	12
1.4.3	Fairness Opinion.....	13
1.4.4	Conditions suspensives de l'Offre	13
1.4.5	Période d'Acceptation Initiale et prorogation	15
1.4.6	Paie ment à la Date Initiale de Règle ment	15
1.4.7	Réouverture de l'Offre et offre de reprise	16
1.4.8	Paie ment aux Dates de Règle ment subséquentes	17
1.4.9	Calendrier indicatif de l'Offre	17
1.5	Objectifs et intentions de l'Offrant.....	19
1.6	Soutien de la Société visée.....	20
1.7	Autres informations pertinentes dans le cadre de l'Offre.....	21
1.7.1	Agent Réceptionnaire et Payeur.....	21
1.7.2	Mise à disposition du Prospectus	21
1.7.3	Droit applicable et compétence	22
2.	Information générale	23
2.1	Définitions	23
2.2	Interprétation des définitions.....	27

2.3	Informations contenues dans ce Prospectus.....	27
2.4	Restrictions	28
2.5	Déclarations prévisionnelles	28
2.6	Approbation de ce Prospectus par la FSMA.....	29
2.7	Personnes responsables de ce Prospectus	29
2.8	Informations pratiques et langues.....	30
2.9	Informations financières et autres.....	30
2.10	Conseil financier de l'Offrant.....	31
2.11	Conseil juridique de l'Offrant.....	31
2.12	Mémoire en réponse du Conseil	31
2.13	Avis du conseil d'entreprise de la Société visée.....	31
2.14	Fairness Opinion	32
2.15	Droit applicable et compétence.....	32
3.	L'Offrant.....	33
3.1	Identification de l'Offrant	33
3.2	Objet social de l'Offrant.....	33
3.3	Historique et activités de l'Offrant	33
3.3.1	Introduction	33
3.3.2	Faits marquants de l'Offrant	34
3.3.3	Développements récents.....	34
3.4	Actionnaires et structure du capital de l'Offrant.....	35
3.5	Structure de gouvernance de l'Offrant.....	35
3.6	Commissaire de l'Offrant	36
3.7	Informations financières sur l'Offrant.....	36

3.8	Personnes agissant de concert avec l'Offrant	36
3.9	Actionnariat dans la Société visée	36
3.9.1	Actionnariat direct par l'Offrant	36
3.9.2	Actionnariat des personnes liées à l'Offrant	37
3.9.3	Actionnariat des personnes agissant de concert avec l'Offrant	37
4.	La Société visée	38
4.1	Identification de la Société visée	38
4.2	Objet social de la Société visée	38
4.3	Historique et activités de la Société visée	39
4.4	Développements récents de la Société visée	40
4.5	Structure du groupe de la Société visée	41
4.6	Structure de l'actionnariat de la Société visée	42
4.7	Titres dans la Société visée	43
4.7.1	Capital social	43
4.7.2	Actions propres	43
4.7.3	Capital autorisé	44
4.7.4	Droits de Souscription et Options sur Actions	45
4.7.5	Autres titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote	46
4.7.6	Strips VVPR	46
4.8	Fluctuation du prix de l'Action de la Société visée sur NYSE Euronext Brussels	46
4.9	Structure de gouvernance de la Société visée	47
4.9.1	Le Conseil	47
4.9.2	Gestion journalière	48

4.9.3	Comité stratégique.....	48
4.9.4	Comité d'audit.....	48
4.9.5	Comité de rémunération	49
4.9.6	Gouvernance d'entreprise	49
4.9.7	Limitation du droit de vote	49
4.10	Commissaire de la Société visée.....	50
4.11	Informations financières de la Société visée	50
5.	Objectifs et intentions de l'Offrant	51
5.1	Raisons commerciales de l'Offrant	51
5.2	Objectifs et intentions de l'Offrant	51
5.2.1	Objectifs de l'Offrant	51
5.2.2	Intentions de l'Offrant.....	51
5.3	Soutien de la Société visée.....	52
5.4	Les bénéfices pour la Société visée et les Détenteurs de Titres.....	53
6.	Règles et conditions de l'Offre	54
6.1	Nature et objectif de l'Offre	54
6.2	Conditions de l'Offre.....	54
6.3	Prix de l'Offre et justification	55
6.3.1	Actions	55
6.3.2	Evolution historique du cours de l'Action.....	56
6.3.3	Primes observées lors des récentes offres publiques d'achat sur le marché belge	60
6.3.4	Prix cibles des analystes financiers.....	62
6.3.5	Les multiples des entreprises comparables cotées en bourse.....	62

6.3.6	Les multiples de transactions comparables	69
6.3.7	L'actualisation des flux de trésorerie libres futurs (méthode <i>Discounted Cash Flow</i> "DCF")	71
6.3.8	Méthodes de valorisation non retenues	73
6.3.9	Conclusion	74
6.4	Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et Options sur Actions et justification	76
6.4.1	Fairness Opinion.....	78
6.5	Examen de l'Offre par les autorités de la concurrence	79
6.6	Conformité et régularité de l'Offre	80
6.6.1	Décision par le conseil d'administration de l'Offrant de lancer l'Offre	80
6.6.2	Conformité à l'article 3 de l'Arrêté Royal OPA.....	80
6.6.3	Approbations statutaires	81
6.7	Période d'Acceptation Initiale et prorogation	81
6.8	Réouverture de l'Offre et procédure de l'offre de reprise	82
6.8.1	Réouverture obligatoire	82
6.8.2	Réouverture volontaire	82
6.8.3	Offre de reprise.....	82
6.8.4	Demande de radiation	83
6.9	Radiation	83
6.10	Obligation d'achat	84
6.11	Retrait de l'acceptation.....	84
6.12	Publication des résultats de l'Offre	84
6.13	Date et méthode de paiement.....	84
6.14	Contre-offre et offre plus élevée	85

6.15	Calendrier indicatif de l'Offre.....	85
6.16	Autres aspects de l'Offre.....	87
6.16.1	Conditions de financement de l'Offre	87
6.16.2	Conséquences de l'Offre sur les actifs, les résultats et les activités de la Société visée	87
6.16.3	Estimation de l'impact de l'acquisition sur les actifs et les résultats du groupe de l'Offrant	88
7.	Traitement fiscal belge de l'Offre.....	89
7.1	Introduction	89
7.2	Traitement de l'impôt sur les revenus lors de la cession d'Actions	90
7.2.1	Personnes physiques belges.....	90
7.2.2	Sociétés belges	90
7.2.3	Personnes morales belges	91
7.2.4	Personnes physiques ou sociétés non résidentes	91
7.3	Taxation lors de la cession ou de l'exercice des Droits de Souscription ou des Options sur Actions	91
7.3.1	Cession des Droits de Souscription dans le cadre de l'Offre, de la réouverture de l'Offre ou de l'Offre de reprise	91
7.3.2	Exercice des Droits de Souscription et des Options sur Actions suivi d'une cession des Actions dans le cadre de l'Offre ou de la réouverture de l'Offre	92
7.4	Taxe sur les transactions boursières.....	92
8.	Annexes.....	94
8.1	Bulletin d'Acceptation.....	94
8.2	Rapport annuel de l'Offrant au 31 décembre 2011.....	94
8.3	Etats financiers consolidés de la Société visée au 31 décembre 2011 et états financiers consolidés intermédiaires de la Société visée au 30 juin 2012	94

8.4	Mémoire en réponse	94
-----	--------------------------	----

1. RÉSUMÉ DE CE PROSPECTUS

1.1 Avertissement

Le présent résumé doit être lu comme une introduction à ce Prospectus. Il doit être lu conjointement avec, et est qualifié dans son intégralité par, l'information plus détaillée apparaissant ailleurs dans ce Prospectus. Toute décision d'accepter ou non d'offrir des Titres dans le cadre de l'Offre doit être fondée sur un examen diligent et exhaustif du présent Prospectus (y compris ses Annexes, qui font intégralement partie du présent Prospectus).

Aucune responsabilité ne peut être attribuée à quiconque concernant le présent résumé ou sa traduction, sauf s'il est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de ce Prospectus.

Les termes utilisés dans le présent résumé avec une majuscule et qui n'y sont pas expressément définis ont la signification qui leur est donnée au Chapitre 2.1 ci-dessous ("Définitions") à partir de la page 23.

1.2 L'Offrant

L'Offrant est Canon Europa N.V., une société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à 59, Bovenkerkerweg, 1185 XB Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce (*Kamer van Koophandel*) d'Amsterdam sous le numéro 33166721.

L'Offrant est une filiale à 100% de Canon, Inc. du Japon, un innovateur et leader mondial dans des produits d'imagerie et des solutions pour le digital domestique et professionnel. De plus amples informations sur l'Offrant peuvent être trouvées au Chapitre 3 ci-dessous ("l'Offrant") à partir de la page 33.

La Société visée et l'Offrant agissent de concert à la suite de la conclusion de l'accord datant du 18 septembre 2012 dans lequel le Conseil soutient l'Offre, tel que défini plus en détails au Chapitre 1.6 ("Soutien de la Société visée") ci-dessous, aux seules fins de l'article 3, §1, 5°, a) de la Loi OPA. Ladite coopération susmentionnée entre la Société visée et l'Offrant ne constitue, dès lors, en aucun cas, une offre conjointe.

De plus amples informations à cet égard peuvent être trouvées au Chapitre 3.8 ("Personnes agissant de concert avec l'Offrant") ci-dessous à partir de la page 36.

1.3 La Société visée

La Société visée est Image Recognition Integrated Systems Group (en abrégé I.R.I.S.), une société anonyme organisée selon le droit belge, ayant son siège social à 10, rue du Bosquet

Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Nivelles sous le numéro 0448.040.624.

La Société visée est principalement engagée dans la reconnaissance intelligente de documents et des solutions de gestion de documents. De plus amples informations sur la Société visée peuvent être trouvées au Chapitre 4 ci-dessous ("la Société visée") à partir de la page 38.

1.4 Caractéristiques de l'Offre

1.4.1 Nature de l'Offre

L'Offre est une offre volontaire conditionnelle faite en application du Chapitre II de l'Arrêté Royal OPA. L'Offre est une offre en numéraire.

L'Offre porte sur la totalité des 1.550.282 Actions qui ne sont pas détenues par l'Offrant (y compris 49.292 Actions propres), 44.000 Droits de Souscription (y compris si ces Droits de Souscription sont exercés et convertis en Actions durant la Période d'Acceptation Initiale) et 27.000 Options sur Actions émis par la Société visée. L'Offre ne porte pas sur les 1.240.072 Strips VVPR émis par la Société visée. L'Offrant n'assume aucune responsabilité quant à la perte de la valeur, le cas échéant, et pour quelque raison que ce soit, liée aux Strips VVPR.

L'Offre portera également sur toute nouvelle Action qui serait émise par la Société visée avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale en raison de l'exercice de Droits de Souscription émis par la Société visée qui demeurent en circulation à la veille de l'annonce de l'Offre.

1.4.2 Prix de l'Offre

L'Offrant propose 44,5 euros en espèces pour chaque Action (y compris chaque Action propre).

L'Offrant a utilisé les méthodes de valorisation suivantes pour déterminer le prix par Action qui est proposé dans le cadre de l'Offre:

- l'évolution historique du cours de l'Action;
- les primes observées lors des récentes offres publiques d'acquisition réalisées sur le marché belge;
- les prix cibles des analystes financiers;
- les multiples des entreprises comparables cotées en bourse;
- les multiples de transactions comparables; et
- l'actualisation des flux de trésorerie libres futurs (DCF).

Ces méthodes de valorisation sont toutes examinées plus en détail au Chapitre 6.3 ci-dessous ("Prix de l'Offre et justification") à partir de la page 55.

Le Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et pour les Options sur Actions a été déterminé conformément aux pratiques du marché applicables, c'est-à-dire la méthodologie de valorisation Black & Scholes prenant en compte le prix d'exercice, la période et d'autres paramètres relatifs à la Société visée ou au marché. Sur cette base, l'Offrant a valorisé les Droits de Souscription et les Options sur Actions à:

- 19,14 euros par Option sur Actions en circulation émise conformément au plan Options sur Actions Horizon 2009;
- 12,83 euros par Option sur Actions en circulation émise conformément au plan Options sur Actions Horizon 2011;
- 12,83 euros par Droit de Souscription en circulation émis conformément au plan Droits de Souscription Horizon 2011; et
- 17,73 euros par Droit de Souscription en circulation émis conformément au plan Droits de Souscription Horizon 2015.

1.4.3 Fairness Opinion

Les administrateurs indépendants de la Société visée ne sont pas légalement tenus de nommer un expert indépendant en vertu des articles 20 à 23 de l'Arrêté Royal OPA. Cependant, les administrateurs indépendants de la Société visée ont demandé à KPMG d'établir une fairness opinion sur le Prix de l'Offre. La Fairness Opinion a été établie par KPMG et approuvée à l'unanimité par le Conseil le 17 septembre 2012. La conclusion de la Fairness Opinion se lit comme suit (*traduction libre*):

"Sur base et sous réserve du contenu de cette lettre, KPMG Corporate Finance est d'opinion que, en prenant en considération les éléments pertinents de la Transaction Envisagée, les hypothèses sous-jacentes et les informations d'entreprise en conjonction avec l'analyse telle que décrite dans ce rapport, la Transaction Envisagée prendra place à la juste valeur du marché."

1.4.4 Conditions suspensives de l'Offre

L'Offre est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- (i) la détention, par l'Offrant, d'au moins 90% plus un des Titres octroyant un droit de vote sur une base totalement diluée suite à la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre;
- (ii) l'Offre ne sera soumise à aucun examen par une quelconque autorité gouvernementale réglementant des affaires relatives à l'anti-trust, à la concurrence ou au contrôle des concentrations dans aucune juridiction au-delà de la phase initiale

de l'examen pour la juridiction applicable (par lequel on entend, à titre d'exemple, pour la Belgique - dans des circonstances où la procédure simplifiée ne s'applique pas - tout examen au-delà de la période d'examen initial de 40 Jours Ouvrables prévue par la loi suite à la soumission d'une notification complète), et aucune condition ne sera imposée dans les décisions prises lors de ces périodes d'examen initial approuvant l'Offre, au sens de l'article 4 de l'Arrêté Royal OPA;

- (iii) la modification de l'article 24 des statuts de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre) en vue de supprimer le plafonnement du droit de vote à 10%, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société visée; et
- (iv) l'absence de survenance, à tout moment après la Date d'Annonce de l'Offre et avant la date de l'annonce des résultats de la Période d'Acceptation Initiale (les deux dates comprises), d'un des événements suivants se situant hors du contrôle de l'Offrant:
 - (a) tout fait, circonstance ou omission à la fin de la Période d'Acceptation Initiale entraînant, ou raisonnablement susceptible d'entraîner (dans ce dernier cas, pour autant que cette probabilité soit confirmée par un expert indépendant), seul ou collectivement avec tout autre fait, circonstance ou omission, un impact négatif de plus de 5 millions d'euros (après impôts) sur les actifs nets consolidés de la Société visée ou de plus de 3 millions d'euros sur le résultat opérationnel (EBIT) consolidé de la Société visée (indépendamment du fait que ce fait, cette circonstance ou cette omission ait eu un impact sur la valeur boursière de la Société visée); et/ou
 - (b) une diminution du cours de clôture de l'indice BEL-20 de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 le jour précédant la Date d'Annonce. Cependant, toute décision de l'Offrant de maintenir l'Offre pendant une période au cours de laquelle le cours de clôture de l'indice BEL-20 a temporairement été réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, n'affecte pas le droit de l'Offrant d'invoquer la condition et, ainsi, de retirer l'Offre (même si elle ne peut plus se prévaloir de la diminution dont question ci-dessus) si le cours de clôture de l'indice BEL-20 est à nouveau réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, et ceci, jusqu'à ce que toutes les autres conditions suspensives de l'Offre aient été réunies.

Lesdites conditions suspensives sont prévues exclusivement en faveur de l'Offrant qui se réserve le droit de renoncer à (une de) ces conditions en tout ou en partie. Si l'une ou l'autre des conditions suspensives ci-avant n'est pas remplie, l'Offrant annoncera sa décision de renoncer ou non à ce(tte/s) condition(s) non satisfaite(s) au plus tard au moment de la

communication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale, éventuellement prorogée (actuellement prévue pour le 26 mars 2013).

La modification de l'article 24 des statuts de la Société visée telle qu'énoncée au Chapitre 6.2(iii) a été opérée le 29 novembre 2012, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre).

1.4.5 Période d'Acceptation Initiale et prorogation

La Période d'Acceptation Initiale débutera le 6 février 2013 et se clôturera le 20 mars 2013 (les deux dates comprises).

Conformément à l'article 31 de l'Arrêté Royal OPA, la Période d'Acceptation Initiale peut être prorogée.

Tel sera le cas quand l'Offrant ou une personne agissant de concert avec l'Offrant acquiert ou s'engage à acquérir, en dehors du cadre de cette Offre, des Titres à un prix supérieur au Prix de l'Offre postérieurement à la publication de l'avis annonçant cette Offre et antérieurement à la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale. Dans ce cas, le Prix de l'Offre sera aligné sur le prix supérieur et la Période d'Acceptation Initiale sera prolongée de cinq Jours Ouvrables suite à la publication du prix supérieur, afin de permettre aux Détenteurs de Titres d'accepter l'Offre au prix supérieur.

De plus, l'Offrant se réserve le droit de proroger la Période d'Acceptation Initiale de 2 semaines, ce qui n'excède pas la durée maximale de 10 semaines de la Période d'Acceptation Initiale prévue par la loi, si la condition énoncée au Chapitre 6.2(ii) ci-dessous à partir de la page 54 n'est pas remplie et que, par conséquent, aucune décision définitive n'est prise par les autorités de la concurrence compétentes avant la fin prévue de la Période d'Acceptation Initiale, c'est-à-dire le 20 mars 2013. Le 20 mars 2013, l'Offrant communiquera au public soit la clôture de la Période d'Acceptation Initiale si la condition mentionnée ci-dessus est remplie, soit la prorogation de la Période d'Acceptation Initiale si ladite condition n'est pas remplie.

1.4.6 Paiement à la Date Initiale de Règlement

Le Prix de l'Offre doit être payé, au plus tard, le 10^{ème} Jour Ouvrable qui suit la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale. L'Offrant prévoit actuellement de payer le Prix de l'Offre le 27 mars 2013 (sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale, telle que mentionnée au Chapitre 1.4.5 ci-dessus), étant la Date Initiale de Règlement.

1.4.7 Réouverture de l'Offre et offre de reprise

(A) Détenteur de 90% des Titres avec droit de vote

Conformément à l'article 35, 1° de l'Arrêté Royal OPA, l'Offre sera de plein droit rouverte quand l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 90% des Titres avec droit de vote à l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale. L'Offre sera rouverte dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale pour une Période d'Acceptation subséquente d'au moins 5 Jours Ouvrables et de 15 Jours Ouvrables au plus.

(B) Majoration du Prix de l'Offre pendant la Période d'Acceptation

Si l'Offrant acquiert, antérieurement à l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale, des Titres à un prix supérieur au Prix de l'Offre (ce qui n'est pas son intention), les articles 35 et 36 de l'Arrêté Royal OPA imposent la réouverture de la Période d'Acceptation dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la notification du fait qui entraîne ladite réouverture.

Dans ce cas, l'Offre sera rouverte au prix supérieur et l'Offrant payera la différence entre ce prix supérieur et le Prix de l'Offre aux Détenteurs de Titres qui ont accepté l'Offre initiale ou une quelconque contre-offre éventuelle.

(C) Réouverture volontaire

Si, à la clôture de l'Offre, l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 85% mais moins que 90% des Actions, et que l'Offrant renonce à la condition suspensive d'acceptation du seuil, et que les autres conditions suspensives ont été réunies ou que l'Offrant y a renoncé, l'Offrant se réserve le droit de rouvrir l'Offre à sa discrétion aux mêmes conditions après la publication des résultats de l'Offre qui suivent la Période d'Acceptation.

En aucun cas, l'ensemble compris entre la Période d'Acceptation Initiale (en ce compris toute prorogation) et la fin d'une quelconque réouverture volontaire de l'Offre ne dépassera 10 semaines, c'est-à-dire le 17 avril 2013.

(D) Offre de reprise

Si les conditions légales sont réunies, l'Offrant a également l'intention de lancer une offre de reprise dans le cadre de l'Offre, conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA et à l'article 513 du Code des Sociétés, portant sur l'ensemble des Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote qui ne sont pas encore en sa possession suite à la Période d'Acceptation Initiale.

De plus amples informations sur la procédure de l'offre de reprise peuvent être trouvées au Chapitre 6.8.3 ci-dessous ("Offre de reprise") à partir de la page 82.

(E) Demande de radiation

Même si les conditions d'une réouverture de l'Offre ou d'une offre de reprise ne sont pas réunies, l'Offrant se réserve le droit de demander la radiation des Actions en vertu de l'article 7, §4 de la Loi du 2 août 2002. Dans ce cas, une telle radiation devra être approuvée par NYSE Euronext Brussels et n'entrera en vigueur que si la FSMA ne s'y oppose pas.

De plus amples informations sur la procédure de demande de radiation peuvent être trouvées au Chapitre 6.8.4 ci-dessous ("Demande de radiation") à partir de la page 83.

(F) Obligation d'achat

Conformément à l'article 44 de l'Arrêté Royal OPA, si l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent, à la suite de l'Offre ou de sa réouverture, au moins 95% des Actions, et à condition que l'Offrant ait acquis au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre, tout Détenteur de Titres a droit à ce que l'Offrant reprenne ses Titres au Prix de l'Offre.

De plus amples informations sur la procédure d'obligation d'achat peuvent être trouvées au Chapitre 6.10 ci-dessous ("Obligation d'achat") à partir de la page 84.

(G) Dates

Toute réouverture de l'Offre (ou toute éventuelle offre de reprise) se produira le 27 mars 2013 sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessous ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81 et se clôturera le 17 avril 2013 (les deux dates comprises), si les conditions d'une telle réouverture ou offre de reprise sont réunies.

1.4.8 Paiement aux Dates de Règlement subséquentes

En cas de réouverture de l'Offre (ou d'une offre de reprise), le Prix de l'Offre relatif aux Titres apportés à l'Offre dans le cadre d'une telle réouverture (et le Prix de l'Offre relatif aux Titres apportés à l'offre de reprise ou transférés dans le cadre de celle-ci) devra être payé, au plus tard, le 10^{ème} Jour Ouvrable qui suit la communication des résultats de l'Offre à la suite d'une telle réouverture ou d'une telle offre de reprise, c'est-à-dire le 23 avril 2013.

1.4.9 Calendrier indicatif de l'Offre

Evènement	Date (prévue)
Soumission de l'Offre et du projet de Prospectus à la FSMA	17 septembre 2012
Avis annonçant l'Offre par la FSMA	18 septembre 2012
Assemblée générale extraordinaire de la Société visée	7 novembre 2012

Deuxième assemblée générale extraordinaire de la Société visée	29 novembre 2012
Approbation de ce Prospectus par la FSMA	5 février 2013
Approbation du Mémoire en réponse par la FSMA	5 février 2013
Mise à disposition de ce Prospectus au public	6 février 2013
Ouverture de la Période d'Acceptation Initiale	6 février 2013
Clôture ou prorogation de la Période d'Acceptation Initiale ¹	20 mars 2013
Publication des résultats de l'Offre (et indication si les conditions de l'Offre sont réunies ou non, et, si ce n'est pas le cas, si l'Offrant y renonce ou non)	26 mars 2013
Réouverture volontaire, réouverture obligatoire de l'Offre (si l'Offrant détient au moins 90% des Actions), ou éventuelle offre de reprise (si l'Offrant détient plus de 95% des Actions et si au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci)	27 mars 2013
Date Initiale de Règlement	27 mars 2013
Clôture de la Période d'Acceptation Initiale en cas de prorogation (si d'application)	3 avril 2013
Clôture de la deuxième Période d'Acceptation (si d'application)	17 avril 2013
Publication des résultats de la période de réouverture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'offre de reprise)	22 avril 2013
Réouverture obligatoire de l'Offre (si l'Offrant détient au moins 90% des Actions) ou offre de reprise (si l'Offrant détient plus de 95% des Actions, si 90% des Actions faisant	23 avril 2013

¹ Toutes les dates suivantes de ce calendrier sont reportées de 2 semaines en cas de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessous ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81, à l'exception de la date de clôture, de publication des résultats et du règlement de la deuxième Période d'Acceptation, s'il s'agit d'une réouverture volontaire.

l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci) si elles n'ont pas eu lieu plus tôt ²	
Date de Règlement dans le cadre de la réouverture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'offre de reprise)	23 avril 2013
Clôture de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	15 mai 2013
Publication des résultats de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	21 mai 2013
Date de Règlement dans le cadre de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	22 mai 2013

1.5 Objectifs et intentions de l'Offrant

L'Offrant a une longue stratégie existante visant à offrir à ses clients des solutions professionnelles intégrées et homogènes, dites «end-to-end», qui couvrent l'ensemble des domaines de l'environnement des affaires. Au cours du partenariat stratégique étroit entre l'Offrant et la Société visée, l'Offrant a été impressionné par la technologie innovante de la Société visée ainsi que par sa large gamme de solutions pour le marché professionnel. L'Offrant croit dès lors qu'il y a une convergence stratégique forte entre les deux sociétés, et croit également qu'un alignement accru de leurs produits et technologies bénéficiera aux deux parties.

Une Offre réussie, et la pleine propriété qui s'en suit de la Société visée par l'Offrant, permettront aux deux sociétés de coopérer plus étroitement que ce n'est le cas actuellement dans la recherche de solutions innovantes aux problèmes rencontrés par leurs clients. En tant que telle, l'Offre correspond au projet de l'Offrant de développer une gamme de solutions technologiques de haut de gamme qui complète ses produits actuels de classe mondiale ainsi que de développer une approche de ventes basée sur la consultance. Cela permettra également à l'Offrant d'aider la croissance continue de l'activité de la Société visée dans les conditions économiques mondiales et européennes actuellement difficiles.

A la suite d'un accomplissement positif de l'Offre, l'Offrant entend actuellement continuer à opérer et à développer l'activité existante de la Société visée en tant que société autonome au sein du groupe de l'Offrant, en collaboration étroite avec le management actuel et de la même manière qu'il a géré la relation avec d'autres sociétés acquises pour leur technologie. Cela devrait permettre à la Société visée de rester focalisée sur le développement de produits

² En cas de réouverture obligatoire de l'Offre à cette date, l'offre de reprise aura lieu après la clôture de la réouverture obligatoire si l'Offrant détient plus de 95% des Actions et que 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci.

de haute qualité tout en continuant d'offrir une large gamme de solutions professionnelles. Il n'y a pas de volonté actuelle de modifier le partenariat stratégique existant en vertu duquel l'Offrant et la Société visée vendent chacun à leurs propres clients les produits de l'un et de l'autre ou de demander à la Société visée de changer les relations actuelles avec ses partenaires et clients. L'Offrant travaillera en collaboration étroite avec le management actuel afin de maintenir ces importantes relations professionnelles.

L'Offrant dispose d'un bilan solide avec une position de trésorerie importante. Sur base de la politique de l'Offrant de ne pas contracter de dettes externes, il n'y a pas d'intention de changer la structure financière de la Société visée de manière significative. Au contraire, la solidité financière de l'Offrant est susceptible d'entraîner un niveau de sécurité encore plus élevé pour la Société visée et ses employés, tout particulièrement dans le climat économique difficile actuel. L'Offrant est, en principe, capable de fournir un accès au financement plus rapide, plus facile et plus sécurisé par rapport aux marchés actuels obligataires et des actions.

Le fait de faire partie intégrante du groupe de l'Offrant pourra également offrir des possibilités de développement professionnel aux employés en Belgique ainsi que sur le plan international.

De plus amples informations sur ce point peuvent être trouvées au Chapitre 5.2 ci-dessous ("Objectifs et intentions de l'Offrant") à partir de la page 51.

1.6 Soutien de la Société visée

Le 18 septembre 2012, l'Offrant et la Société visée ont conclu un accord concernant un nombre de sujets relatifs à l'Offre. Cet accord prévoit, entres autres sujets et sous réserve de conditions relatives à sa résiliation (à savoir, retrait de l'Offre, résiliation par l'Offrant, contre-offre inconditionnelle), les éléments suivants:

- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil soutiendra l'Offre, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de céder les Actions propres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée de se mettre d'accord sur une stratégie de communication commune en collaboration étroite avec l'Offrant, et de ne pas émettre de quelconques communiqués de presse ou toute autre forme de déclaration publique relative à l'Offre, ou ayant un effet direct ou indirect sur l'Offre (y compris le Prix de l'Offre), sans l'approbation écrite préalable de l'Offrant;
- l'engagement de la Société visée que les membres du Conseil céderont leurs Titres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée que ni elle, ni les membres du Conseil, n'acquerront de quelconques Titres supplémentaires;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le CEO actuel de la Société visée prolongera la durée de sa convention de gestion actuelle avec la Société visée

avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale pour une durée minimale de 3 années après l'accomplissement de l'Offre;

- l'engagement de la Société visée qu'elle ne sollicitera aucun tiers pour qu'il analyse, organise ou lance autrement une éventuelle offre d'acquisition, fusion ou toute autre opération qui se rapporte à un transfert (dans le sens le plus large possible) de toutes ou d'une partie considérable des Actions, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil n'augmentera pas le capital social de la Société visée en application de l'article 5 des statuts; et
- l'engagement de la Société visée de payer une indemnité de rupture à l'Offrant en cas de contre-offre réussie sollicitée ou non sollicitée (hostile) consistant en un montant maximal de 1,4 million d'euros.

1.7 Autres informations pertinentes dans le cadre de l'Offre

1.7.1 Agent Réceptionnaire et Payeur

ING Belgium SA/NV fournira les services d'Agent Réceptionnaire et Payeur aux fins de l'Offre.

L'acceptation de l'Offre peut se faire gratuitement via l'Agent Réceptionnaire et Payeur en soumettant le Bulletin d'Acceptation dûment complété et signé. Tous les frais éventuellement facturés par d'autres intermédiaires financiers incomberont aux Détenteurs de Titres cédant leurs Titres, et ne seront pas payés par l'Offrant.

1.7.2 Mise à disposition du Prospectus

Ce Prospectus est disponible en français sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/fr/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions.

Il est également disponible en anglais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/en/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions. La version anglaise de ce Prospectus ne fait pas l'objet de l'approbation de la FSMA, contrairement à la version française.

Ce Prospectus est également disponible en français et en anglais sur le site internet de la Société visée: <http://www.iriscorporate.com/c2-151-17/Prospectus.aspx>.

De plus, le résumé de ce Prospectus est également disponible en néerlandais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV : https://www.ing.be/nl/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LANGUAGE_NL.

Ce Prospectus peut également être envoyé gratuitement sur demande par téléphone auprès d'ING Belgium SA/NV au +32 2 464 60 02 (français) ou au +32 2 464 60 04 (anglais).

La version anglaise du Prospectus est une traduction de ce Prospectus, lequel a été approuvé par la FSMA le 5 février 2013. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version française prévaut.

1.7.3 Droit applicable et compétence

L'Offre est régie par le droit belge, en particulier par la Loi OPA et par l'Arrêté Royal OPA.

Tout litige relatif à l'Offre ou à ce Prospectus relèvera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

2. INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 Définitions

<i>Accord d'Achat d'Actions</i>	L'accord d'achat d'actions intervenu entre l'Offrant, Sofinim NV, Compagnie Nationale de Portefeuille SA, Pierre De Muelenaere et Etienne Van de Kerckhove en date du 14 juillet 2009 auquel il est fait référence au Chapitre 3.9.1 ci-dessous ("Actionnariat direct par l'Offrant") à partir de la page 36;
<i>Action(s)</i>	Une des ou toutes les 1.865.072 action(s), selon le contexte, émise(s) par la Société visée (y compris les Actions propres) avec coupon n° 10 attaché, telle(s) que décrite(s) au Chapitre 4.7.1 ci-dessous ("Capital social") à partir de la page 43, en ce compris les nouvelles actions qui seraient émises par la Société visée en conséquence de l'exercice des Droits de Souscription avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale, mais à l'exclusion des nouvelles actions qui pourraient être émises par la Société visée, sous tout autre base, pendant cette période;
<i>Action(s) propre(s)</i>	Une des ou toutes les 49.292 action(s) propre(s), selon le contexte, telle(s) que décrite(s) au Chapitre 4.7.2 ci-dessous ("Actions propres") à partir de la page 43;
<i>Agent Réceptionnaire et Payeur</i>	ING Belgium, une société anonyme organisée selon le droit belge, ayant son siège social à 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro 0403.200.393, autorisée comme établissement de crédit par la Banque Nationale de Belgique, 14, boulevard du Berlaimont, 1000 Bruxelles, Belgique;
<i>Annexe(s)</i>	Une (ou toutes les) annexe(s) de ce Prospectus, selon le contexte;
<i>Arrêté Royal OPA</i>	L'Arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition;
<i>Bulletin d'Acceptation</i>	Le bulletin d'acceptation d'offrir des Titres sous l'Offre, joint à ce Prospectus en Annexe 8.1;

CEO	Le Président-Directeur Général (« Chief Executive Officer ») de la Société visée, soit M. Pierre De Muelenaere;
Chapitre	Un chapitre de ce Prospectus;
Code des Sociétés	Le Code belge des sociétés;
Conseil	Le conseil d'administration de la Société visée;
Date d'Annonce	Le 18 septembre 2012;
Date de Règlement	La Date Initiale de Règlement et/ou la(les) date(s) de règlement subséquente(s) de toute(s les) réouverture(s) de l'Offre (y compris dans le cadre d'une offre de reprise);
Date Initiale de Règlement	La date à laquelle (i) le Prix de l'Offre est payé aux Détenteurs de Titres qui ont offert leurs Titres dans le cadre de l'Offre durant la Période d'Acceptation Initiale, et à laquelle (ii) le titre de propriété desdits Titres est transféré à l'Offrant;
Détenteur(s) de Titres	Un des ou tous les, selon le contexte, détenteur(s) d'Actions, d'Actions propres, de Droits de Souscription et/ou d'Options sur Actions;
Droit(s) de Souscription	Un des ou tous les 44.000 droit(s) de souscription en circulation, selon le contexte, émis par la Société visée donnant à son/leurs détenteur(s) le droit de souscrire à des Actions, tel(s) que décrit(s) au Chapitre 4.7.4 ci-dessous ("Droits de Souscription et Options sur Actions") à partir de la page 45;
EBITDA	Revenus avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement;
Fairness Opinion	L'avis secondaire d'évaluation demandé par les administrateurs indépendants de la Société visée à KPMG, en dehors de toute obligation légale, et délivré le 17 septembre 2012, tel que décrit au Chapitre 6.4.1 ci-dessous ("Fairness Opinion") à partir de la page 78;
FSMA	L'Autorité des services et marchés financiers;

<i>Jour Ouvrable</i>	Tout jour ouvrable dans le domaine bancaire en Belgique, à l'exception des samedis et dimanches;
<i>KPMG</i>	Klynveld Peat Marwick Goerdeler Advisory, une société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, organisée selon le droit belge, ayant son siège social à avenue du 40, Bourget, 1130 Haren, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro 0439.819.279;
<i>Loi du 2 août 2002</i>	La loi belge du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers;
<i>Loi OPA</i>	La loi belge du 1 ^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition;
<i>Mémoire en réponse</i>	Le mémoire en réponse préparé par le Conseil conformément aux articles 22 et suivants de la Loi OPA, joint à ce Prospectus en Annexe 8.4;
<i>Offrant</i>	Canon Europa N.V., une société anonyme (<i>naamloze vennootschap</i>) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à 59, Bovenkerkerweg, 1185 XB Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce (<i>Kamer van Koophandel</i>) d'Amsterdam sous le numéro 33166721;
<i>Offre</i>	L'offre d'acquisition volontaire et conditionnelle pour les Titres, lancée par l'Offrant aux conditions détaillées dans ce Prospectus, y compris, le cas échéant, toute révision, toute extension, tout amendement ou toute modification subséquent(e) de celle-ci en conformité avec les lois applicables ainsi que toute réouverture de l'Offre;
<i>Option(s) sur Actions</i>	Une des ou toutes les 27.000 option(s) sur actions, selon le contexte, émise(s) par la Société visée, telle(s) que décrite(s) au Chapitre 4.7.4 ci-dessous ("Droits de Souscription et Options sur Actions") à partir de la page 45;
<i>Période d'Acceptation</i>	La Période d'Acceptation Initiale et/ou la (les) période(s) d'acceptation subséquente(s) de toute(s) les réouverture(s) de l'Offre (y compris dans le cadre d'une offre de reprise);

<i>Période d'Acceptation Initiale</i>	La période initiale durant laquelle les Détenteurs de Titres peuvent offrir leurs Titres dans le cadre de l'Offre, débutant le 6 février 2013 et se clôturant le 20 mars 2013, sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessous ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81;
<i>Plafonnement du droit de vote</i>	La disposition dans les statuts de la Société visée selon laquelle aucun Détenteur de Titres ne peut participer au vote à l'assemblée générale de la Société visée pour plus de 10% (ou tout autre pourcentage, le cas échéant) des droits de vote conférés à l'ensemble des Titres émis par la Société visée, représentatifs ou non du capital social de la Société visée, telle que décrite au Chapitre 4.9.7 ci-dessous ("Limitation du droit de vote") à partir de la page 49;
<i>Prix de l'Offre</i>	Le prix en numéraire offert par l'Offrant pour chaque Titre respectif offert dans le cadre de l'Offre, tel que décrit aux Chapitres 6.3 ("Prix de l'Offre et justification") et 6.4 ("Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et Options sur Actions et justification") ci-dessous à partir de la page 55;
<i>Prospectus</i>	Le présent prospectus et ses Annexes, qui en font partie intégrante, tels que complétés ou modifiés, le cas échéant, par tout supplément au présent prospectus;
<i>Société visée</i>	Image Recognition Integrated Systems Group (en abrégé I.R.I.S.), une société anonyme organisée selon le droit belge, ayant son siège social à 10, rue du Bosquet, Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Nivelles sous le numéro 0448.040.624;
<i>Strips VVPR</i>	Un des ou tous les droit(s), selon le contexte, autorisant à son(leurs) détenteur(s) un taux réduit de précompte mobilier (15% plutôt que 25%) sur les dividendes liés aux Actions, qui sont cotés sur NYSE Euronext Brussels et vendus séparément, tel(s) que décrit(s) au Chapitre 4.7.6 ci-dessous ("Strips VVPR") à partir de la page 46; et

Titre(s)	Une des ou toutes les Action(s) et/ou Action(s) propre(s), et/ou Droit(s) de Souscription et/ou Option(s) sur Actions, selon le contexte.
-----------------	---

2.2 Interprétation des définitions

Quand des termes définis tout au long de ce Prospectus sont suivis par des termes qui font déjà partie des termes définis au Chapitre 2.1 ci-dessus, de telles répétitions desdits termes sont destinées à accroître la lisibilité de ces termes définis tout au long de ce Prospectus, et n'affectent pas la validité des termes définis au Chapitre 2.1 ci-dessus (qui, à des fins exclusives d'interprétation, prévaudront sur ces termes définis tout au long de ce Prospectus).

2.3 Informations contenues dans ce Prospectus

Ce Prospectus a été établi et rédigé conformément à l'annexe 1 de l'Arrêté Royal OPA.

Les Détenteurs de Titres doivent se référer uniquement aux informations contenues dans ce Prospectus. L'Offrant n'a autorisé aucune personne à fournir de quelconques informations ou à faire des déclarations relatives à l'Offre aux Détenteurs de Titres autres que les informations et les déclarations contenues dans ce Prospectus, telles que complétées ou modifiées, le cas échéant, par tout supplément, et l'Offrant ne fournira aucune information autre que les informations contenues dans ce Prospectus (à l'exclusion de toute autre communication publique qui est légalement requise, telle que la communication des résultats de l'Offre). Les informations contenues dans ce Prospectus sont valides et exactes à partir de la date de ce Prospectus.

Tout fait nouveau significatif ou toute inexactitude substantielle ou inexactitude concernant les informations contenues dans ce Prospectus, qui est de nature à influencer l'évaluation de l'Offre et qui survient ou est constaté entre la date de ce Prospectus et la clôture de la Période d'Acceptation ultime, sera rendu public en Belgique au moyen d'un supplément à ce Prospectus, conformément à l'article 17 de la Loi OPA.

L'Offrant confirme qu'au meilleur de sa connaissance, le contenu ainsi que les informations dans ce Prospectus sont conformes à la réalité, ne sont pas trompeurs et ne comprennent aucune omission susceptible de modifier la portée de ce Prospectus.

Les Détenteurs de Titres doivent attentivement lire ce Prospectus dans son ensemble et fonder leur décision sur leur propre examen des conditions de l'Offre, y compris les avantages et les risques que celle-ci comporte. Tout résumé ou toute description dans ce Prospectus de l'Offre, des dispositions légales, des opérations, des restructurations ou des relations contractuelles de la Société visée, de l'Offrant et/ou de tout autre partie, est uniquement fourni à titre informatif et ne pourrait être interprété comme un conseil juridique ou fiscal quant à l'interprétation ou à la force exécutoire de ces dispositions. En cas de doute concernant le contenu ou la signification des informations contenues dans ce Prospectus, les

Détenteurs de Titres doivent consulter leurs conseillers financiers, juridiques, fiscaux ou autres.

2.4 Restrictions

Ce Prospectus ne peut être utilisé qu'en Belgique et ne constitue pas, et ne peut être interprété comme, une offre d'achat, une offre de vente ou une sollicitation à céder ou à transférer autrement des Titres (i) dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée (ii) à toute personne à laquelle il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation.

Il est de la responsabilité exclusive de toute personne en possession de ce Prospectus d'obtenir les informations pertinentes sur l'existence de telles restrictions. Cette personne devra veiller à s'y conformer le cas échéant.

En dehors de la Belgique, aucune démarche ou autre formalité n'a été, ou ne sera, entreprise afin de permettre une offre publique dans une juridiction dans laquelle des démarches et autres formalités seraient requises à cet effet.

Ni ce Prospectus, ni aucune publicité ou autre information ne peuvent être placés ou mis à la disposition du public dans une juridiction autre que la Belgique, dans laquelle des formalités telles qu'un enregistrement, une qualification, un agrément ou tout autre exigence est, ou serait, applicable. En particulier (et sans exclure d'autres juridictions qui peuvent être applicables), ce Prospectus ne peut être diffusé dans l'Espace Économique Européen (l'**EEE**), au Canada, au Japon ou aux États-Unis.

Toute méconnaissance ou défaillance quant au respect de ces restrictions peut constituer une violation de la législation financière ou d'autres dispositions des juridictions susmentionnées ou de la législation financière d'une autre juridiction. L'Offrant décline et rejette expressément toute responsabilité pour toute violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

2.5 Déclarations prévisionnelles

Certaines des déclarations figurant et contenues dans ce Prospectus constituent des déclarations prévisionnelles, y compris, mais sans s'y limiter, des déclarations contenant les mots "*considérer*", "*prévoir*", "*s'attendre à*", "*anticiper*", "*avoir l'intention*", "*continuer*", "*chercher*", "*pouvoir*", "*sera*", "*devra*" et des expressions similaires.

Ces déclarations prévisionnelles démontrent et impliquent des risques et incertitudes, et bien que l'Offrant considère que les anticipations et les hypothèses reflétées dans ces déclarations prévisionnelles s'appuient sur des hypothèses raisonnables et réalistes, rien dans ce Prospectus ne peut être interprété comme une garantie que lesdites prévisions se concrétiseront ou s'achèveront, ni qu'elles s'avéreront exactes.

Ces déclarations prévisionnelles ont trait à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des différences substantielles et considérables entre les événements, les réalisations ou les résultats réels et ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles. Ceci vaut notamment en cas de développements politiques, économiques ou légaux affectant les marchés actuels et l'environnement économique dans lesquels l'Offrant et/ou la Société visée intervien(nen)t, des développements concurrentiels ou des risques attachés au business plan de la Société visée, des incertitudes, des risques et de la volatilité caractérisant les marchés financiers, ainsi que d'autres facteurs affectant la Société visée.

Compte tenu de ces incertitudes, chaque Détenteur de Titres devra uniquement s'appuyer sur ces déclarations prévisionnelles dans une mesure raisonnable, et devra uniquement prendre la décision d'offrir ou non des Titres dans le cadre de l'Offre sur base de tous les canaux d'informations pertinents à sa disposition, tels que des articles de presse financière, des rapports d'analystes, le site internet de la Société visée, etc.

De même, ces déclarations prévisionnelles valent uniquement à partir de la date de ce Prospectus. L'Offrant décline expressément toute obligation de mettre à jour (une de) ces déclarations prévisionnelles dans ce Prospectus afin de refléter toute modification dans ses anticipations à cet égard ou toute modification aux événements, aux conditions ou aux circonstances sur lesquels lesdites déclarations sont fondées, sauf si cette mise à jour est requise conformément à l'article 17 de la Loi OPA.

2.6 Approbation de ce Prospectus par la FSMA

Conformément à l'article 19 de la Loi OPA, la version française de ce Prospectus a été approuvée par la FSMA le 5 février 2013.

Cette approbation par la FSMA ne comporte aucune appréciation ou évaluation de l'opportunité ou de la qualité de l'Offre, ni de la situation de l'Offrant ou de la Société visée.

A l'exception de la FSMA, aucune autre autorité en Belgique ou d'une quelconque autre juridiction n'a approuvé ce Prospectus ou l'Offre. Comme mentionné au Chapitre 2.4 ci-dessus ("Restrictions"), l'Offre est uniquement faite en Belgique et aucune démarche n'a été, ou ne sera, entreprise afin de se conformer à la réglementation financière ou à d'autres dispositions d'autres juridictions.

2.7 Personnes responsables de ce Prospectus

L'Offrant, représenté par son conseil d'administration, est responsable de l'entièreté de ce Prospectus et des traductions fournies, à l'exception du Mémoire en réponse (qui inclut la réponse du conseil d'entreprise de la Société visée), considérant, cependant, que les informations financières de la Société visée proviennent d'informations communiquées par la Société visée.

2.8 Informations pratiques et langues

Ce Prospectus est disponible en français sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/fr/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions.

Il est également disponible en anglais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV: http://www.ing.be/en/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions. La version anglaise de ce Prospectus ne fait pas l'objet de l'approbation de la FSMA, contrairement à la version française.

Ce Prospectus est également disponible en français et en anglais sur le site internet de la Société visée : <http://www.iriscorporate.com/c2-151-17/Prospectus.aspx>.

De plus, le résumé de ce Prospectus est également disponible en néerlandais sur le site internet d'ING Belgium SA/NV : https://www.ing.be/nl/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LANGUAGE_NL.

Ce Prospectus peut également être envoyé gratuitement sur demande par téléphone auprès d'ING Belgium SA/NV au +32 2 464.60.02 (français) ou au +32 2 464 60 04 (anglais).

La version anglaise du Prospectus est une traduction de ce Prospectus, lequel a été approuvé par la FSMA le 5 février 2013. En cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version française prévaut.

2.9 Informations financières et autres

Ce Prospectus contient des informations financières et statistiques qui peuvent être arrondies et ajustées. En conséquence, la somme de certaines données peut donc ne pas être égale ou identique au total exprimé.

A moins qu'il ne soit explicitement indiqué autrement dans ce Prospectus, les faits et les chiffres, les données de l'industrie, les données de parts de marché et les autres données, les informations ou l'input fournis dans ce Prospectus ont été obtenus et collectés à partir de publications indépendantes de l'industrie, des annonces, des déclarations, des rapports de recherche en marketing et d'autres sources indépendantes ou fondées sur les propres estimations de la direction de l'Offrant. Les informations ont été reproduites rigoureusement et attentivement et, dans la mesure où l'Offrant est au courant et capable de le déterminer et de le vérifier, aucun fait qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été écarté ou omis. Sur base des informations obtenues, la direction de l'Offrant considère ces informations justes et raisonnables. Il convient, cependant, de noter que certaines informations sont sujettes à des modifications et ne peuvent pas toujours être vérifiées avec une certitude absolue en raison des limites sur la disponibilité et sur la fiabilité des chiffres, des informations et des données et en raison d'autres limitations et incertitudes inhérentes à

toute enquête statistique des informations du marché. En conséquence, la direction de l'Offrant souhaite attirer l'attention des Détenteurs de Titres sur le fait qu'il n'est pas possible de disposer d'informations entièrement fiables sur les parts de marché, le classement et autres données similaires.

2.10 Conseil financier de l'Offrant

ING Belgium NV/SA a conseillé l'Offrant sur certains aspects financiers en rapport avec l'Offre. Ces services ont été rendus exclusivement au bénéfice de l'Offrant et ne peuvent en aucune manière être invoqués par des tiers. ING Belgium NV/SA n'assume aucune responsabilité quant aux informations contenues dans ce Prospectus, et rien dans ce Prospectus n'est, ou ne peut être invoqué comme un conseil, une promesse ou une garantie donné(e) par ING Belgium NV/SA.

2.11 Conseil juridique de l'Offrant

Van Bael & Bellis a conseillé l'Offrant sur certains aspects juridiques en rapport avec l'Offre. Ces services ont été rendus exclusivement au bénéfice de l'Offrant et ne peuvent en aucune manière être invoqués par des tiers. Van Bael & Bellis n'assume aucune responsabilité quant aux informations contenues dans ce Prospectus, et rien dans ce Prospectus n'est, ou ne peut être invoqué comme un conseil, une promesse ou une garantie donné(e) par Van Bael & Bellis.

2.12 Mémoire en réponse du Conseil

En vertu des articles 22 et suivants de la Loi OPA, une copie du Mémoire en réponse (qui inclut la réponse du conseil d'entreprise de la Société visée) adopté par le Conseil le 28 janvier 2013 et approuvé par la FSMA le 5 février 2013, est jointe en Annexe 8.4.

2.13 Avis du conseil d'entreprise de la Société visée

L'avis adopté par le conseil d'entreprise de la Société visée, en vertu de l'article 44 de la Loi OPA à l'occasion d'un conseil d'entreprise extraordinaire le 11 janvier 2013, se lit comme suit :

"Le Conseil d'Entreprise a pris connaissance des projets de prospectus et de mémoire en réponse du Conseil d'Administration d'I.R.I.S. fixant les conditions et modalités de l'OPA amicale de Canon sur le groupe I.R.I.S. Les membres du Conseil d'Entreprise émettent un avis positif quant à l'intérêt financier de cette opération. Comme le prévoit la loi OPA, les membres du Conseil d'Entreprise rencontreront les représentants de l'Offrant."

2.14 Fairness Opinion

Les administrateurs indépendants de la Société visée ne sont pas légalement tenus de nommer un expert indépendant en vertu des articles 20 à 23 de l'Arrêté Royal OPA. Cependant, les administrateurs indépendants de la Société visée ont demandé à KPMG d'établir une fairness opinion sur le Prix de l'Offre. La Fairness Opinion a été établie par KPMG et approuvée à l'unanimité par le Conseil le 17 septembre 2012. La conclusion de la Fairness Opinion se lit comme suit (*traduction libre*):

"Sur base et sous réserve du contenu de cette lettre, KPMG Corporate Finance est d'opinion que, en prenant en considération les éléments pertinents de la Transaction Envisagée, les hypothèses sous-jacentes et les informations d'entreprise en conjonction avec l'analyse telle que décrite dans ce rapport, la Transaction Envisagée prendra place à la juste valeur du marché."

2.15 Droit applicable et compétence

L'Offre est régie par le droit belge, en particulier par la Loi OPA et par l'Arrêté Royal OPA.

Tout litige relatif à l'Offre ou à ce Prospectus relèvera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

3. L'OFFRANT

3.1 Identification de l'Offrant

L'Offrant est Canon Europa N.V., une société anonyme (*naamloze vennootschap*) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à 59, Bovenkerkerweg, 1185 XB Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce (*Kamer van Koophandel*) d'Amsterdam sous le numéro 33166721.

3.2 Objet social de l'Offrant

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Offrant, son objet social est le suivant:

- “1. Acheter, vendre, échanger, produire, assembler, ajuster et réparer du matériel et des accessoires photographiques et cinématographiques, des appareils photographiques, des appareils et des accessoires optiques et audiovisuels, du matériel de bureau et d'autres produits liés à ce qui précède, en particulier ceux fabriqués par les usines de la société Canon, Inc. de Tokyo et des sociétés affiliées à celle-ci;*
- 2. Participer financièrement, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales ou industrielles, en particulier dans celles qui sont directement ou indirectement liées à une société appartenant au Groupe Canon;*
- 3. Effectuer toute opération ou recherche commerciale, financière et industrielle qui est directement ou indirectement liée audit objet.”*

3.3 Historique et activités de l'Offrant

3.3.1 Introduction

L'Offrant a été constitué en 1968 et est une filiale à 100% de Canon, Inc. du Japon, un innovateur et leader mondial dans des produits d'imagerie, des technologies et des solutions pour le digital domestique et professionnel.

Constituée en 1937, Canon, Inc. s'est développée en tant qu'entreprise globale opérant sur un nombre varié de marchés, y compris ceux des solutions professionnelles, d'imagerie pour les consommateurs, de la diffusion et des communications, des systèmes médicaux et des produits industriels. Un flux continu d'idées et d'innovations a maintenu Canon, Inc. à la pointe de l'industrie. En optant pour les produits du groupe de l'Offrant, tant les consommateurs que les entreprises font le choix de technologies fiables, sophistiquées et avancées. Canon, Inc. emploie à ce jour plus de 190.000 personnes dans le monde et est constituée de 256 filiales et sociétés liées. Canon, Inc. est cotée aux bourses de Tokyo, Osaka, Nagoya, Fukuoka, Sapporo et New York.

L'Offrant et ses filiales emploient plus de 11.000 personnes et fournissent des clients dans plus de 110 pays à travers l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique. L'Offrant et ses filiales contribuent pour environ un tiers au revenu global de Canon, Inc. Au cours de l'exercice 2011, les ventes nettes consolidées pour Canon, Inc. en Europe représentaient ¥ 1.113 milliards (USD 14.270 millions).

3.3.2 Faits marquants de l'Offrant

- 2011 – Canon entre sur le marché de la production cinématographique avec le lancement du Système Cinéma EOS. Canon entre également sur le marché de la production de l'impression de photos avec le lancement de l'imprimante jet d'encre DreamLabo 5000;
- 2010 – Canon Europe tient le Canon EXPO 2010 Paris, un salon exclusif de solutions innovantes pour aujourd'hui et l'avenir;
- 2009 – Canon célèbre le 50ème anniversaire du SLR (Single Lens Reflex);
- 2007 – Canon Europe célèbre ses 50 ans en Europe au Forum Grimaldi de Monaco;
- 2005 – Canon EXPO à Paris met en valeur l'innovation technologique de Canon qui façonne la manière dont ses activités commerciales sont exercées et qui renforce l'imagerie communicationnelle;
- 2004 – Contribuant pour approximativement un tiers du chiffre d'affaire global du Groupe Canon, Canon Europe est la filiale dont le chiffre d'affaire est le plus important du Groupe Canon;
- 2001 – Canon Europe Ltd. est constituée à Londres en tant que quartier général stratégique pour l'Europe, aux côtés des quartiers généraux opérationnels de Canon Europa N.V. aux Pays-Bas;
- 1990 – Canon Information Systems R&D Europe Ltd. (aujourd'hui, Canon Research France S.A.S) est constituée;
- 1987 – Canon Foundation est constituée afin de fournir de l'assistance à la recherche concernant la compréhension mutuelle entre le Japon et l'Europe;
- 1983 – Canon Bretagne S.A. est constituée en France;
- 1972- Canon Giessen GmbH, le premier site de fabrication européen de Canon, est constituée en Allemagne;
- 1968 – Canon Business Machines Sales, Inc. et Canon Amsterdam N.V. (aujourd'hui Canon Europa N.V.) sont constituées; et
- 1957 – Canon Europa, unique distributeur européen, est constituée à Genève.

3.3.3 Développements récents

- Février 2012 – Canon Europa a renforcé son offre dans le domaine de l'imagerie médicale en acquérant le spécialiste des solutions médicales Delft Diagnostic

Imaging (**Delft DI**) qui est basée aux Pays-Bas. Delft DI est spécialisée dans deux domaines d'activités. Le premier domaine d'activités concerne les solutions logicielles médicales innovantes pour le partage d'images digitales et de données médicales. Cette activité deviendra une prochaine plateforme pour le développement de nouvelles solutions TIC dans le domaine des soins de santé, y compris pour les solutions Cross Enterprise Document Sharing for Imaging (XDSI). Le deuxième domaine d'activités concerne les systèmes d'imagerie digitale de rayons X, les systèmes d'intégration et le service d'une large variété de solutions complètes et personnalisées pour les départements de radiologie. Delft DI a été un partenaire de distribution important pour les systèmes de radiographie digitale de Canon au cours des dix dernières années aux Pays-Bas et en Belgique. En consolidant ce partenariat, dans lequel Delft DI a déjà incorporé les produits radiographiques digitaux de Canon dans ses services, cette activité deviendra une plateforme pour le développement de futurs services de radiographie digitale;

- Décembre 2011 / janvier 2012 – Canon, Inc. a acquis les actions ordinaires détenues par Orbis Funds dans Océ N.V., apportant ainsi la participation de Canon dans Océ N.V. à 98.83% du capital social total. Ce pourcentage a ainsi permis à Océ N.V. de radier ses actions de NYSE Euronext Amsterdam et à Canon de lancer une offre de reprise. Le 16 janvier 2012, Océ N.V. a annoncé sa radiation au 14 février 2012; et
- Juillet 2009 – l'Offrant a acquis une participation de 17% (314.790 actions) dans la Société visée pour une valeur approximative de 22 millions d'euros. Voir aussi le Chapitre 3.9.1 ci-dessous ("Actionnariat direct par l'Offrant") à partir de la page 36.

3.4 Actionnaires et structure du capital de l'Offrant

L'Offrant est détenu directement ou indirectement à 100% par Canon, Inc., une société dûment constituée et existante selon les lois du Japon, ayant son siège social à 30-2, Shimomaruko 3-chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon.

Le capital autorisé de la société s'élève à 1.452.997.500 euros et est divisé en 3.207.500 actions d'une valeur nominale de 453 euros.

3.5 Structure de gouvernance de l'Offrant

L'Offrant a un conseil d'administration, composé de deux administrateurs: M. R. Van Iperen (Président et PDG, Canon Europe, Middle East and Africa) et M. P. Buenen (Administrateur, Canon Europa N.V.).

Le conseil de surveillance (*Raad van commissarissen*) de l'Offrant est composé de trois membres: M. F. Mitarai (Président du conseil de surveillance et Président et PDG de Canon, Inc.), M. T. Tanaka (Executive Vice President and Chief Financial Officer, Canon, Inc.) et M. A. Wakiya (Executive Officer and Deputy Group Executive, Canon, Inc.).

3.6 Commissaire de l'Offrant

Le commissaire de l'Offrant est Ernst & Young accountants LLP, une société à responsabilité limitée (*limited liability partnership*) constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à 1, Lambeth Palace Road, Londres SE1 7EU, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro OC335594 et ayant son siège d'activités principal à 258, Boompjes, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce (*Kamer van Koophandel*) de Rotterdam sous le numéro 24432944.

3.7 Informations financières sur l'Offrant

Les états financiers ordinaires et consolidés de l'Offrant au 31 décembre 2011 sont inclus dans le rapport annuel de l'Offrant au 31 décembre 2011 joint en Annexe 8.2.

3.8 Personnes agissant de concert avec l'Offrant

La Société visée et l'Offrant agissent de concert à la suite de la conclusion de l'accord datant du 18 septembre 2012 dans lequel le Conseil soutient l'Offre, tel que défini plus en détails au Chapitre 1.6 ("Soutien de la Société visée") ci-dessus, aux seules fins de l'article 3, §1, 5°, a) de la Loi OPA. Ladite coopération susmentionnée entre la Société visée et l'Offrant ne constitue, dès lors, en aucun cas, une offre conjointe.

Voir aussi le Chapitre 3.9.3 ci-dessous ("Actionnariat des personnes agissant de concert avec l'Offrant") à la page 37.

3.9 Actionnariat dans la Société visée

3.9.1 Actionnariat direct par l'Offrant

A la date de ce Prospectus, l'Offrant détient directement 314.790 Actions.

Cette participation détenue par l'Offrant a été acquise au moyen de l'Accord d'Achat d'Actions et comprend:

- 112.395 Actions précédemment détenues par Sofinim NV;
- 112.395 Actions précédemment détenues par la Compagnie Nationale de Portefeuille SA; et
- 90.000 Actions précédemment détenues par Pierre De Muelenaere et Etienne Van de Kerckhove.

La conclusion de cette transaction s'est déroulée le 16 juillet 2009.

Ces acquisitions ont été réalisées au prix de 70 euros par Action. Toutefois, compte tenu des conditions économiques, financières et de marché fondamentalement différentes à ce moment, l'Offrant est convaincu qu'il n'existe pas de corrélation ou de besoin de justifier toute

différence entre le prix payé pour la participation de 17% dans la Société visée et le Prix de l'Offre.

Par ailleurs, l'Offrant n'a pas acquis au cours des 12 derniers mois, d'autres Actions ou d'autres Titres, que ce soit au travers d'acquisitions sur NYSE Euronext Brussels ou sur n'importe quel autre marché ou au travers d'un système de négociation multilatérale ou autrement.

3.9.2 Actionnariat des personnes liées à l'Offrant

Aucune des personnes et des sociétés liées à l'Offrant (au sens de l'article 11 du Code des Sociétés) ne détient des Actions ou d'autres Titres.

3.9.3 Actionnariat des personnes agissant de concert avec l'Offrant

A la date de ce Prospectus, la Société visée détient, directement et indirectement, 49.292 Actions.

La Société visée a acquis, au travers d'un plan de rachat d'Actions approuvé le 21 mars 2012, 25.535 Actions pour un montant de 760.242 euros et un prix moyen d'achat de 29.77 euros. De plus amples informations à ce sujet peuvent être trouvées au Chapitre 4.7.2 ci-dessous ("Actions propres") à partir de la page 43.

4. LA SOCIÉTÉ VISÉE

4.1 Identification de la Société visée

La Société visée est Image Recognition Integrated Systems Group (en abrégé I.R.I.S.), une société anonyme organisée selon le droit belge, ayant son siège social au 10, rue du Bosquet, Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Nivelles sous le numéro 0448.040.624.

4.2 Objet social de la Société visée

Conformément à l'article 3 des statuts de la Société visée, son objet social est le suivant:

"[I]a prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises belges ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

[La Société visée] a notamment pour but la prise de participation dans toutes entreprises ayant pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété intellectuelle ainsi que l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'application et d'équipements dans le domaine de la micro-électronique et notamment du software et du hardware (entre autres le développement de circuits intégrés et dédiés et de processus spécialisés) pour le traitement de documents et pour le traitement d'images en général.

[La Société visée] pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

[La Société visée] pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social."

4.3 Historique et activités de la Société visée

La Société visée fournit à des entreprises et à des administrations des solutions professionnelles permettant la gestion électronique de documents, de flux d'informations et d'infrastructure informatique. La Société visée développe des technologies et des produits et offre des services dans les domaines de:

- **la reconnaissance intelligente de documents** telle que la numérisation, l'indexation de documents papier, la reconnaissance optique de caractères, la classification automatique de documents, la reconnaissance de factures et l'extraction de données, la conversion de documents électroniques dans tous les formats, etc.;
- **la gestion de documents, de contenu et de procédés** telle que la gestion de documents électroniques, la gestion du contenu d'entreprise, les flux de travaux digitaux, l'archivage légal, etc.; et
- **l'optimisation de l'infrastructure informatique** telle que le design, l'installation et le support d'architectures complexes, la virtualisation et la consolidation des serveurs et d'espaces de stockage, etc.

La Société visée a été fondée en avril 1987 et acquise par Pierre De Muelenaere et Pierre Rion en juin 1992 au moyen d'un management buy-out.

La Société visée a étendu ses activités outre-mer à la fin des années 90, en ouvrant une filiale américaine appelée I.R.I.S., Inc., et a commercialisé avec succès ses produits au Japon.

Depuis mai 1999, la Société visée est cotée à la bourse de Bruxelles (actuellement NYSE Euronext Brussels). A partir de 2000 et par la suite, la Société visée a continué l'expansion de ses activités en Belgique et à l'étranger, principalement en recourant à des acquisitions.

A l'heure actuelle, la Société visée est devenue un leader international dans les domaines de la reconnaissance intelligente de documents, dans la gestion de documents et de projets informatiques complexes à grande échelle. La Société visée octroie des licences pour ces diverses technologies à des entreprises importantes dans les domaines de l'électronique, telles que HP, Kodak, Samsung et Adobe. Elle distribue une gamme complète de produits dans plus de 50 pays. En 2009, la Société visée a conclu un partenariat clé avec l'Offrant pour la distribution de ses produits.

A la fin de l'année 2011, le Groupe de la Société visée employait plus de 500 personnes, réparties dans ses succursales mondiales, et générant un chiffre d'affaire annuel de 121,3 millions d'euros.

4.4 Développements récents de la Société visée

Pour un aperçu des développements récents de la Société visée, il est fait référence aux communiqués de presse publiés sur le site internet de la Société visée (<http://www.irislink.com/pressMaxiList.aspx?LangID=4&PageID=70&CountryID=17>).

- En août 2012, la Société visée a publié les résultats du premier semestre. La marge brute a atteint 29,7 millions d'euros, même si les ventes étaient significativement inférieures à cause d'une diminution des ventes de matériels. Les coûts opérationnels ont diminués, entraînant ainsi une hausse de 18,9% de l'EBITDA et une augmentation de 37.8% du résultat net à 1,6 millions d'euros;
- Le 20 juillet 2012, la Société visée a annoncé le lancement d'une nouvelle version de son logiciel OCR phare Readiris™ 14, permettant un archivage plus facile et un transfert et une optimisation des processus d'affaires;
- De mai à juin 2012, la Société visée a annoncé la conclusion de différents accords clés de partenariats de distribution au Royaume-Uni (avec Interactive Ideas et Northamber), en Afrique du Sud (Esquire), en Europe de l'Est (ABC Data), en Allemagne, Autriche et Suisse (Avanquest Software), dans la région nordique (Deltaco), en République Tchèque (100 Mega) et en Inde (Aditya Infotech Ltd.). En plus de ces accords de distribution, la Société visée a également annoncé un partenariat avec Salumatics (une société canadienne de gestion d'informations médicales). Les deux partenaires fourniront des applications pour le classement automatique de documents, indexation des données médicales et d'autres informations hautement confidentielles sur les patients, ainsi que le traitement de factures;
- Le 5 avril 2012, la Société visée a annoncé le lancement de deux tout nouveaux stylos numériques intelligents IRISNotes™: IRISNotes™ Express 2 et IRISNotes™ Executive 2;
- Le rapport annuel pour l'exercice 2011 a été publié en avril 2012, confirmant le paiement d'un dividende de 0,70 euros par Action et l'adoption d'un programme de rachat d'Actions pour la période allant du 23 mars 2012 au 8 octobre 2014. Les résultats pour 2011 montrent une augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2010 et un résultat net de 3,7 millions d'euros. Le rapport annuel fait également référence au développement favorable continu des ventes de solutions d'entreprise avec Canon;
- En mars 2012, les commissaires ont confirmé les résultats de la Société visée de 2011 tels qu'annoncés en février 2012. Le Conseil a proposé un dividende de 0,70 euros par Action et a adopté le programme de rachat d'Actions à hauteur de maximum 150.000 Actions ou 4,5 million d'euros. La Société visée a également une trésorerie nette de 13,2 millions d'euros et dispose de lignes de crédit non utilisées d'un montant de 13 millions d'euros (non révocables) et de 1,5 millions d'euros (révocables). La Société visée a également conclu avec succès une convention avec

la Commission européenne, qui permet à la Société visée d'augmenter en 2012 de 20 nouvelles personnes la taille de son équipe travaillant avec l'Union européenne;

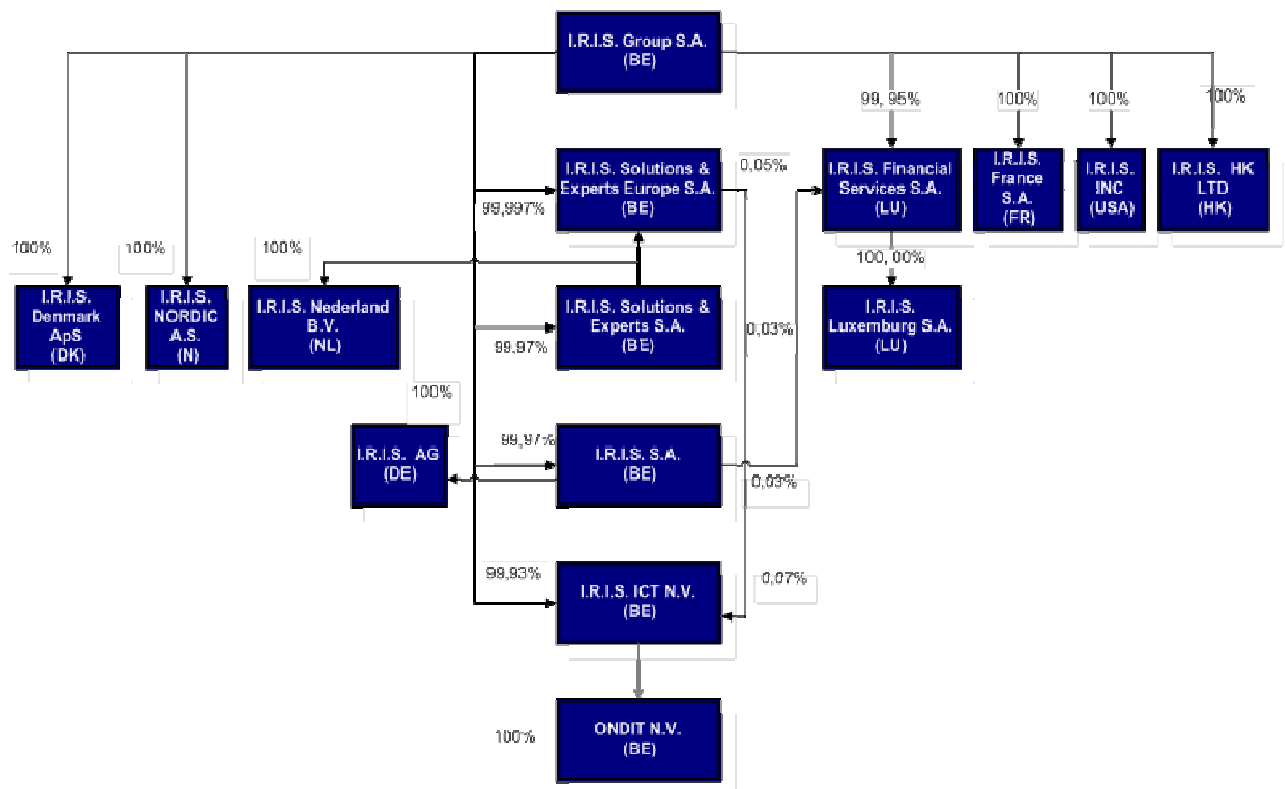
- En février 2012, la Société visée a annoncé la tendance de ses résultats pour l'exercice 2011, consistant en un chiffre de vente de 121 millions d'euros et une marge brute de 61 millions d'euros. La Société visée a également noté un développement positif des ventes de solutions à des entreprises via Canon en Europe;
- Une déclaration intermédiaire pour le troisième trimestre de 2011 a été publiée le 17 novembre 2011. La Société visée a par ailleurs rapporté une expansion et un renforcement de sa présence sur la scène internationale et un fort développement des solutions pour le traitement des factures et des formulaires qui ont été installées chez de nouveaux clients dans de nombreux secteurs d'activités;
- En août 2011, la Société visée a publié les résultats du premier semestre pour la division solutions professionnelles. La marge brute a atteint 29,6 million d'euros contre 27,3 millions d'euros à la même période en 2010. Le bénéfice net a augmenté de 45,1% à 1,2 millions d'euros;
- Le 13 juillet 2011, la Société visée a annoncé le lancement de IRISNotes™, un stylo révolutionnaire pour les smartphones qui envoie via Bluetooth des notes manuscrites directement du papier au BlackBerry® ou Android™;
- Une déclaration intermédiaire pour le premier trimestre de 2011 a été publiée le 19 mai 2011;
- La Société visée a annoncé étoffer son portefeuille de numérisation mobile avec le lancement de l'IRIScan™ Book 2 le 17 mai 2011;
- Les résultats annuels pour l'exercice 2010 ont été publiés le 24 mars 2011, démontrant une hausse du chiffre de vente de 16,1% et un bénéfice net en hausse de 18,4% par rapport à l'année précédente;
- Le 8 février 2011, la Société visée a annoncé l'intégration de ses technologies d'imagerie, OCR et capacités de traitement dans la plate-forme uniFLOW 5.0, permettant une intégration étroite des flux d'informations dans les processus d'activités des entreprises; et
- Le même jour, un aperçu des résultats de l'exercice 2010 a été rendu public lors de l'événement annuel des clients de la Société visée, "IRISLink 2011".

4.5 Structure du groupe de la Société visée

La Société visée est structurée selon deux secteurs opérationnels: (i) I.R.I.S. Products & Technologies, qui développe des technologies et des logiciels dans le domaine de la reconnaissance intelligente de documents et commercialise son portefeuille de produits à l'échelle mondiale à travers de solides partenariats, et (ii) I.R.I.S. Professional Solutions, qui permet aux sociétés et aux administrations de trouver en une seule compagnie un savoir-faire

novateur et des solutions de haute technologie pour gérer efficacement leurs documents, flux d'informations et infrastructures informatiques.

La Société visée détient 100% de toutes ses filiales, qui sont des parties liées. Toutes les filiales sont entièrement consolidées. L'organigramme est comme suit:



4.6 Structure de l'actionariat de la Société visée

Le 15 octobre 2012, sur base des déclarations faites conformément à différentes dispositions, les actionnaires de la Société visée sont les suivants:

Nom actionnaire	Actions	% des Actions	Droits de souscription et Options sur Actions
Canon Europa N.V.	314.790	16,9%	0
Raynive SA	81.446	4,4%	0
FIN.CO	62.398	3,3%	0
Oddo Asset Management	58.582	3,1%	0
Baillie Gifford Overseas Ltd.	55.733	2,9%	0
Pierre de Muelenaere	49.145	2,6%	8,500
Ackermans & Van Haaren	1.895	0,1%	0

NV			
Etienne Van de Kerckhove	0	0,0%	8,500
Autres actionnaires	1.241.083	66,5%	0
Total	1.865.072	100%	

4.7 Titres dans la Société visée

4.7.1 Capital social

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société visée, le capital social de la Société visée s'élève à 38.774.902,12 euros, représenté par 1.865.072 Actions (y compris les Actions propres), entièrement libérées sans mention de valeur nominale et portant les numéros 1 à 1.865.072.

L'Offre porte sur les 1.550.282 Actions qui ne sont pas détenues par l'Offrant (y compris 49.292 Actions propres), avec coupon N° 10 attaché.

4.7.2 Actions propres

Conformément à l'article 28 des statuts de la Société visée, le Conseil est autorisé, depuis le 8 octobre 2009 et jusqu'au 8 octobre 2014, à acquérir, par voie d'achat ou d'échange, un maximum de 369.000 Actions propres à un prix qui ne pourra pas être supérieur au prix de clôture moyen observé pendant les vingt derniers Jours Ouvrables précédant immédiatement la date dudit achat ou échange, majoré de 20%. Durant la période allant du 8 octobre 2009 au 8 octobre 2014, le Conseil peut également aliéner ces Actions, par voie de vente ou d'échange, à un prix qui ne pourra pas être inférieur au prix de clôture moyen observé pendant les vingt derniers Jours Ouvrables précédant immédiatement la date dudit achat ou échange, diminué de 20%.

Le 21 mars 2012, le Conseil a approuvé un plan de rachat d'Actions pour un nombre maximum de 150.000 Actions ou un montant maximum de 4.500.000 euros pour la période allant du 23 mars 2012 au 8 octobre 2014. L'objectif du plan est (i) de réduire le nombre d'Actions en circulation et d'augmenter par voie de conséquence la rémunération des Détenteurs d'Actions, et, à titre subsidiaire, (ii) de disposer d'Actions dans le cadre des plans de Stock Options.

En annonçant ses résultats pour le premier semestre 2012 le 23 août 2012, la Société visée a annoncé qu'elle avait déjà racheté 25.535 Actions, pour un montant de 760.242 euros et un prix moyen d'achat de 29,77 euros.

Le plan est mis en oeuvre conformément aux articles 205 et 208 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, et à l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché ainsi qu'au Règlement CE No 2273/2003. De plus, le nombre d'Actions

acquises au cours d'une séance ne peut dépasser 25% du volume de transactions quotidien moyen portant sur l'Action à NYSE Euronext Brussels pendant les 20 séances précédant la date de chaque achat.

La Société visée a immédiatement mis fin à la mise en œuvre de ce plan de rachat d'Actions dès qu'elle a été informée des possibles intentions de l'Offrant dans le cadre de l'Offre.

A la date de ce Prospectus, la Société visée détient 30.615 Actions propres, avec coupon N° 10 attaché. La filiale de la Société visée, I.R.I.S Solutions & Experts, détient 18.677 Actions propres, avec coupon N° 10 attaché. L'Offre se rapporte également à ces 49.292 Actions propres détenues par la Société visée et ses filiales.

Par ailleurs, en vertu de l'article 28 des statuts de la Société visée, le Conseil est autorisé, depuis le 31 janvier 2012 et jusqu'au 31 janvier 2015, conformément à l'article 620, §1, alinéas 3 et 4, alinéa 1, 2° du Code des Sociétés, et dans les limites prévues par la législation, à acquérir, échanger et/ou aliéner en bourse ou de toute autre manière, des Actions propres de la Société visée en vue d'éviter un péril grave et imminent pour la Société visée.

4.7.3 Capital autorisé

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société visée, le Conseil est autorisé, depuis le 8 octobre 2009 et jusqu'au 8 octobre 2014, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société visée d'un montant de 38.000.000 euros. Cette autorisation couvre les augmentations de capital tant par apport en numéraire que par apport en nature, par incorporation des réserves ou par l'émission d'obligations convertibles, d'obligations remboursables, de droits de souscription ou autres titres qui peuvent donner droit à terme à des Actions.

Par ailleurs, conformément à l'article 5 des statuts de la Société visée, le Conseil est expressément habilité, depuis le 9 janvier 2012 et jusqu'au mois de janvier 2015, et moyennant réception d'une notification faite par la FSMA relative à une offre publique d'acquisition, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations du capital social de la Société visée, par apport en numéraire avec limitation ou suppression du droit de préférence des autres détenteurs d'Actions en faveur de certains détenteurs d'Actions déterminés, membres ou non du personnel de la Société visée ou de ses filiales, ou par apport en nature conformément aux dispositions légales en la matière.

A la suite de l'accord intervenu le 18 septembre 2012 entre la Société visée et l'Offrant, la Société visée a accepté de se porter fort que le Conseil n'augmentera pas le capital social de la Société visée conformément à l'article 5 des statuts de la Société visée.

4.7.4 Droits de Souscription et Options sur Actions

A la date de ce Prospectus, la Société visée a émis 44.000 Droits de Souscription et 27.000 Options sur Actions en circulation à son personnel. La Société visée a établi différents plans d'Options sur Actions en 2005, 2007 et 2011.

- Plan Options sur Actions Horizon 2009

Ce plan Options sur Actions a été adopté en avril 2005 et porte sur 12.500 Actions. Le prix d'exercice est de 25,11 euros. Le Plan était censé expirer le 31 Décembre 2009. Néanmoins, le 17 avril 2009, le Conseil a approuvé la prolongation de la période d'exercice pour une période de 5 ans. L'échéance finale pour l'exercice des Options sur Actions est le 31 décembre 2014.

- Plan Options sur Actions Horizon 2011 et Plan Droits de Souscription Horizon 2011

Ce plan Options sur Actions a été approuvé en 2007. La Société visée a décidé d'émettre 30.500 Options sur Actions, essentiellement en faveur d'administrateurs exécutifs et de prestataires de services réguliers des sociétés du groupe de la Société visée, donnant chacune droit, en cas d'exercice, à l'acquisition d'une Action existante. De plus, la Société visée a également décidée d'émettre 21.500 Droits de Souscription, donnant chacun droit à la souscription d'une Action. Ces Options sur Actions et Droits de Souscription ont été/sont exerçables (i) à concurrence d'un tiers du total attribué au bénéficiaire, à partir du 1^{er} mars 2010, (ii) à concurrence d'un tiers supplémentaire, à partir du 1^{er} mars 2011, et (iii) à concurrence du dernier tiers, à partir du 1^{er} mars 2012 et au plus tard le 31 décembre 2012. Ces exercices sont conditionnés au fait qu'au moment de l'exercice, leur détenteur ait été lié de manière ininterrompue à la Société visée ou une de ses filiales par un contrat de travail, une fonction ou un autre contrat de prestation de services depuis l'attribution des Droits de Souscription ou Options sur Actions, ainsi qu'à certaines conditions de performance pour certains bénéficiaires. Le 17 Avril 2009, le Conseil a approuvé la prolongation de cette période d'exercice pour une période de 5 ans, dans les limites prévues par la loi. Les Options sur Actions et Droits de Souscription pourront être exercés, avant le 31 décembre 2017, entre le 1^{er} avril et le 15 avril, entre le 1^{er} juillet et le 31 juillet et entre le 1^{er} novembre et le 15 novembre. Toutes les Options sur Actions et tous les Droits de Souscription non encore exercés pourront être exercés entre le 20^{ième} et le 5^{ième} jour précédant le 31 décembre 2017.

Le prix d'exercice est de 42,18 euros.

- Plan Droits de Souscription Horizon 2015

En 2011, le Conseil a décidé d'émettre 35.000 Droits de Souscription, donnant chacun droit à la souscription d'une Action. L'offre a été acceptée à concurrence de 30.000 Droits de Souscription. En conséquence, 30.000 Droits de Souscription ont été émis dans le cadre de ce plan au prix d'exercice de 36,23 euros. Ces Droits de Souscription peuvent être exercés en juillet de chaque année ou à chaque première quinzaine de novembre de chaque année à partir de juillet 2015 jusqu'au 15 novembre 2020. L'exercice est conditionné au fait qu'au moment de l'exercice, leur détenteur ait été lié de manière ininterrompue à la Société visée

ou une de ses filiales par un contrat de travail ou un autre contrat de prestation de services depuis l'attribution des Droits de Souscription.

L'Offre porte également sur les 44.000 Droits de Souscription et 27.000 Options sur Actions qui sont en circulation dans le cadre desdits plans à la date de ce Prospectus.

4.7.5 Autres titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote

A la date de ce Prospectus, la Société visée n'a pas émis d'autres Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote, autres que les Actions, les Droits de Souscription, et les Options sur Actions auxquels il est fait référence aux Chapitres 4.7.1 et 4.7.4 ci-dessus.

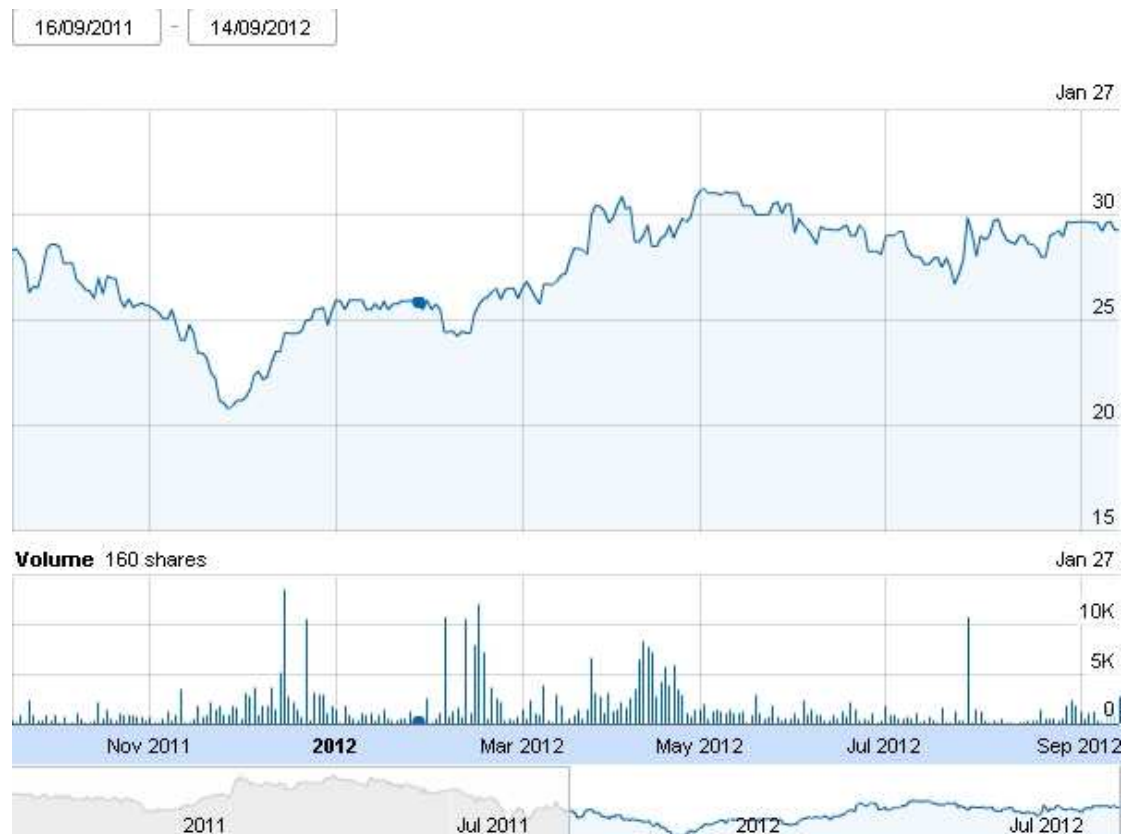
4.7.6 Strips VVPR

A la date de ce Prospectus, la Société visée a émis 1.240.072 Strips VVPR.

L'Offre ne porte pas sur les 1.240.072 Strips VVPR émis par la Société visée. L'Offrant n'assume aucune responsabilité en rapport avec une quelconque perte de valeur, pour quelque raison que ce soit, se rapportant aux Strips VVPR.

4.8 Fluctuation du prix de l'Action de la Société visée sur NYSE Euronext Brussels

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du prix de l'Action de la Société visée sur NYSE Euronext Brussels entre le 16 septembre 2011 et le 14 septembre 2012:



4.9 Structure de gouvernance de la Société visée

4.9.1 Le Conseil

Le Conseil est composé des personnes suivantes:

- Pierre De Muelenaere (Président du Conseil et CEO)

Président et CEO, Pierre De Muelenaere est né le 25 octobre 1958 à Bruxelles, Belgique (citoyen belge). Il a été diplômé en tant qu'ingénieur civil en Micro-électronique de l'*Université Catholique de Louvain* (la plus grande distinction) en 1981 et il est titulaire d'un doctorat obtenu en 1987. Au cours de son doctorat, il a conçu et fabriqué un prototype complet d'un appareil OCR révolutionnaire créé sur base d'un nouveau circuit intégré pour la reconnaissance d'images personnalisées et des logiciels associés. Avec l'aide de Jean-Didier Legat, un co-doctorant (qui est retourné à l'UCL en tant que professeur en 1989) et Ackermans & van Haaren, un holding financier belge, il a créé la Société visée en 1987 afin de commercialiser les résultats de sa thèse. Dans les premières années de la Société visée, Pierre De Muelenaere était le Vice-Président de la R&D. Il est CEO de la Société visée depuis 1991. Pierre est le président du Conseil, Président du Comité Stratégique de la Société visée ainsi qu'un actionnaire majeur de celle-ci suite au management buy-out réalisé par Pierre Rion et Pierre De Muelenaere en 1992. Pierre de Muelenaere a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'imagerie et a accumulé une expérience très solide dans l'établissement de partenariats internationaux avec des entreprises américaines et asiatiques (HP, Kodak, Adobe, Fujitsu, etc.), dans la gestion d'entreprise et dans la gestion de la R&D. Pierre De Muelenaere a reçu le prix du "Manager de l'année 2001", qui est le prix le plus reconnu pour la gestion d'entreprise en Belgique. La Société visée a reçu le prix "Entrepreneur de l'année 2002".

- Etienne Van de Kerckhove (administrateur délégué)

Administrateur délégué, Etienne Van de Kerckhove est né le 23 décembre 1963 en Belgique (citoyen belge). Il a obtenu son diplôme d'ingénieur commercial (la plus grande distinction) de l'*Ecole de Commerce Solvay (Université Libre de Bruxelles)* en 1987 et un master en gestion fiscale de l'*Université Libre de Bruxelles* (grande distinction) en 1996. En 1989, Etienne Van de Kerckhove a constitué Stratefi, une société de consultance en finance, comptabilité et fiscalité pour les petites et moyennes entreprises. Il a rejoint le Conseil en tant qu'administrateur en 1992, et à temps plein en 1999 après son introduction en bourse. Etienne Van de Kerckhove a été co-CEO de la Société visée de 2000 à 2011 et il est actuellement administrateur délégué. Etienne Van de Kerckhove a joué un rôle majeur lors de l'introduction en bourse en 1999, dans la mise en place de la stratégie de développement de la

Société visée ainsi que dans la gestion des processus de fusions et acquisitions depuis lors.

- Pierre Sonveaux (administrateur indépendant et non-exécutif)
- Gérard Constant (administrateur indépendant et non-exécutif)
- Michel Claus (administrateur indépendant et non-exécutif)
- Jean-Louis Grégoire (administrateur non-exécutif)
- Thierry Marchandise (administrateur non-exécutif)

Les mandats des administrateurs mentionnés ci-dessus expirent le 19 mai 2015.

Jean-Louis Grégoire et Thierry Marchandise ont été nommés administrateurs de la Société visée suite à l'acquisition par l'Offrant de sa participation actuelle dans la Société visée le 16 juillet 2009 et ils représentent l'Offrant au Conseil.

Afin d'éviter tout doute, et bien que l'Offrant dispose de deux administrateurs au Conseil, les dispositions de gouvernance contenue dans l'Accord d'Achat d'Actions du 14 juillet 2009 sont telles que l'Offrant ne contrôle pas et ne sait pas contrôler le Conseil. Par ailleurs, ces administrateurs n'ont pas été impliqués, et continueront à ne pas être impliqués, dans aucune partie du processus de l'Offre, que cela soit du côté de la Société visée ou du côté de l'Offrant ou du groupe auquel il appartient.

4.9.2 Gestion journalière

Pierre De Muelenaere et Etienne Van de Kerckhove sont administrateurs délégués de la Société visée.

4.9.3 Comité stratégique

Les membres du comité stratégique sont des professionnels de haut niveau qui ont accumulé une expérience internationale importante dans les domaines de l'imagerie, de la reconnaissance intelligente de documents, de la gestion de documents et de l'installation de systèmes de grande échelle.

Le comité stratégique est composé de:

- Pierre De Muelenaere
- Denis Hermesse
- Gamal Khaldi

4.9.4 Comité d'audit

Le rôle légal du comité d'audit est d'assister le Conseil en vue de maintenir l'intégrité financière de la Société visée en supervisant ses rapports financiers, les audits internes et

externes, les contrôles internes et la relation financière entre la Société visée et ses actionnaires. Les membres du comité d'audit ont les pleins pouvoirs d'investigation afin d'accomplir leur mission de surveillance. Leurs pouvoirs d'investigation sont en effet identiques à ceux octroyés au commissaire par la loi.

Le comité d'audit est composé de:

- Pierre Sonveaux (président)
- Michel Claus (membre)
- Gérard Constant (membre)

4.9.5 Comité de rémunération

Le rôle légal du comité de rémunération est d'assister le Conseil dans la détermination de la rémunération et des jetons de présence des cadres supérieurs de la Société visée (président, CEOs, directeurs généraux et employés rapportant directement à eux).

Le comité de rémunération est composé de:

- Gérard Constant (président)
- Thierry Marchandise (membre)
- Michel Claus (membre)

4.9.6 Gouvernance d'entreprise

Le 17 mars 2006, le Conseil a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui a été amendée le 28 janvier 2008 et le 1^{er} avril 2011. La Charte de Gouvernance d'Entreprise est accessible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.iriscorporate.com/c2-33-17/I-R-I-S----Corporate-governance.aspx>.

4.9.7 Limitation du droit de vote

L'article 24 des statuts de la Société visée stipule comme suit :

“Chaque titre donne droit à une voix.

Cependant, aucun actionnaire ne peut participer au vote à l'assemblée générale pour plus de dix (10) pour cent du nombre de droits de vote conférés à l'ensemble des titres émis par la société, représentatifs ou non du capital. Pour le calcul de ce seuil de dix (10) pour cent, les titres détenus par des actionnaires agissant de concert ou en tant qu'intermédiaires d'autres actionnaires ou encore les titres détenus par des actionnaires liés entre eux par toute forme d'accord relatif à l'exercice du droit de vote doivent être additionnés. De même, les actionnaires qui sont considérés comme des

“sociétés liées à une société”, “personnes liées à une personne”, “sociétés associées” ou “sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation” au sens des articles 11 à 14 du code des sociétés ne peuvent pas participer ensemble au vote à l’assemblée générale pour plus de dix (10) pour cent du nombre de droits de vote conférés à l’ensemble des titres émis par la société, représentatifs ou non du capital. Les porteurs d’obligations, titulaires d’un droit de souscription ou de certificats émis avec la collaboration de la société peuvent assister aux assemblées générales, mais avec voix consultative seulement.”

La modification de cet article des statuts de la Société visée en vue de supprimer le plafonnement du droit de vote à 10% constitue une condition suspensive de l'Offre (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre tel qu'annoncé dans l'avis publié par la FSMA le 18 septembre 2012). Cette modification a été opérée le 29 novembre 2012, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société visée. Les publications relatives à cette assemblée générale extraordinaire sont disponibles sur le site internet de la Société visée : <http://www.iriscorporate.com/c2-39-17/I-R-I-S---Financial-agenda.aspx>.

4.10 Commissaire de la Société visée

Le commissaire de la Société visée est Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, une société civile ayant pris la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée constituée selon le droit belge, ayant son siège social à 2, De Kleetlaan, 1831 Diegem (Belgique), enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro 0446.334.711, représentée par son représentant permanent Marie-Laure Moreau, enregistrée en tant que réviseur d'entreprise.

4.11 Informations financières de la Société visée

Les comptes annuels de la Société visée au 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux règles comptables belges applicables, et sur base consolidée conformément aux normes IAS/IFRS.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011, tels qu'approuvés sous forme de projet par le Conseil et certifiés par le commissaire de la Société visée, et approuvés ensuite par l'assemblée générale 2012 de la Société visée, les états financiers consolidés intermédiaires de la Société visée au 30 juin 2012, ainsi qu'un communiqué de presse émis par la Société visée le 5 février 2013 relatif aux tendances pour l'exercice 2012 sont annexés ci-joint à l'Annexe 8.3.

Toutes les informations financières de la Société visée sont disponibles en français et en anglais sur le site internet de la Société visée : <http://www.iriscorporate.com/c2-18-17/I-R-I-S---Annual-Report.aspx>.

5. OBJECTIFS ET INTENTIONS DE L'OFFRANT

5.1 Raisons commerciales de l'Offrant

Sur base du partenariat stratégique étroit de ces dernières années entre l'Offrant et la Société visée, la raison commerciale de l'Offrant consiste à amener la Société visée directement au sein de son groupe afin de pouvoir mieux servir ses clients grâce à des solutions professionnelles intégrées et homogènes, dites «*end-to-end*», qui couvrent l'ensemble des domaines de l'environnement des affaires. L'Offre fait partie du plan de l'Offrant visant à développer une gamme de solutions technologiques qui complète les solutions actuelles de classe mondiale de l'Offrant ainsi que le développement d'une approche de ventes basée sur la consultance.

5.2 Objectifs et intentions de l'Offrant

5.2.1 Objectifs de l'Offrant

L'Offrant a une longue stratégie existante consistant à offrir à ses clients des solutions professionnelles intégrées et homogènes, dites «*end-to-end*», qui couvrent l'ensemble des domaines de l'environnement des affaires. Au cours du partenariat stratégique étroit entre l'Offrant et la Société visée, l'Offrant a été impressionné par la technologie innovante de la Société visée ainsi que par sa large gamme de solutions pour le marché professionnel. L'Offrant croit dès lors qu'il y a une convergence stratégique forte entre les deux sociétés, et croit également qu'un alignement accru de leurs produits et technologies bénéficiera aux deux parties.

Une Offre réussie, et la pleine propriété qui s'en suit de la Société visée par l'Offrant, permettront aux deux sociétés de coopérer plus étroitement que ce n'est le cas actuellement dans la recherche de solutions innovantes aux problèmes rencontrés par leurs clients. En tant que telle, l'Offre correspond au projet de l'Offrant de développer une gamme de solutions technologiques de haut de gamme qui complète ses produits actuels de classe mondiale ainsi que de développer une approche de ventes basée sur la consultance. Cela permettra également à l'Offrant d'aider la croissance continue de l'activité de la Société visée dans les conditions économiques mondiales et européennes actuellement difficiles.

5.2.2 Intentions de l'Offrant

A la suite d'un accomplissement positif de l'Offre, l'Offrant entend actuellement continuer à opérer et à développer l'activité existante de la Société visée en tant que société autonome au sein du groupe de l'Offrant, en collaboration étroite avec le management actuel et de la même manière que l'Offrant a géré la relation avec d'autres sociétés acquises pour leur technologie. Cela devrait permettre à la Société visée de rester focalisée sur le développement de produits de haute qualité tout en continuant d'offrir une large gamme de solutions professionnelles. Il n'y a pas de volonté actuelle de modifier le partenariat

stratégique existant en vertu duquel l'Offrant et la Société visée vendent chacun à leurs propres clients les produits de l'un et de l'autre ou de demander à la Société visée de changer les relations actuelles avec ses partenaires et clients. L'Offrant travaillera en collaboration étroite avec le management actuel afin de maintenir ces importantes relations professionnelles.

L'Offrant dispose d'un bilan solide avec une position de trésorerie importante. Sur base de la politique de l'Offrant de ne pas contracter de dettes externes, il n'y a pas d'intention de changer la structure financière de la Société visée de manière significative. Au contraire, la solidité financière de l'Offrant est susceptible d'entraîner un niveau de sécurité encore plus élevé pour la Société visée et ses employés, tout particulièrement dans le climat économique difficile actuel. L'Offrant est, en principe, capable de fournir un accès au financement plus rapide, plus facile et plus sécurisé par rapport aux marchés actuels obligataires et des actions.

Malgré l'explication ci-dessus, il est, à la date du présent Prospectus et compte tenu de la conjoncture économique difficile, impossible d'anticiper les synergies envisagées, ou de fournir des informations sur le montant approximatif et la date des gains économiques qui pourraient être attendus de l'Offre. Toute estimation de l'impact financier des avantages résultant de l'intégration de la Société visée au sein de l'Offrant serait prématurée et serait intrinsèquement peu fiable en raison des risques opérationnels et des coûts supportés par l'Offrant en cherchant à les réaliser.

En termes d'emploi, l'Offrant a l'intention de conserver les compétences et l'expérience du personnel de la Société visée. A la date de ce Prospectus, l'Offrant ne prévoit pas de changements substantiels en termes d'effectifs ou de conditions de travail des employés. De plus, le fait de faire partie intégrante du groupe de l'Offrant pourra également offrir des possibilités de développement professionnel aux employés en Belgique ainsi que sur le plan international.

5.3 Soutien de la Société visée

Le 18 septembre 2012, l'Offrant et la Société visée ont conclu un accord concernant un nombre de sujets relatifs à l'Offre. Cet accord prévoit, entres autres sujets et sous réserve de conditions relatives à sa résiliation (à savoir, retrait de l'Offre, résiliation par l'Offrant, contre-offre inconditionnelle), les éléments suivants:

- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil soutiendra l'Offre, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de céder les Actions propres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée de se mettre d'accord sur une stratégie de communication commune en collaboration étroite avec l'Offrant, et de ne pas émettre de quelconques communiqués de presse ou toute autre forme de déclaration

publique relative à l'Offre, ou ayant un effet direct ou indirect sur l'Offre (y compris le Prix de l'Offre), sans l'approbation écrite préalable de l'Offrant;

- l'engagement de la Société visée que les membres du Conseil céderont leurs Titres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée que ni elle, ni les membres du Conseil, n'acquerront de quelconques Titres supplémentaires;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le CEO actuel de la Société visée prolongera la durée de sa convention de gestion actuelle avec la Société visée avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale pour une durée minimale de 3 années après l'accomplissement de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée qu'elle ne sollicitera aucun tiers pour qu'il analyse, organise ou lance autrement une éventuelle offre d'acquisition, fusion ou toute autre opération qui se rapporte à un transfert (dans le sens le plus large possible) de toutes ou d'une partie considérable des Actions, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil n'augmentera pas le capital social de la Société visée en application de l'article 5 des statuts; et
- l'engagement de la Société visée de payer une indemnité de rupture à l'Offrant en cas de contre-offre réussie sollicitée ou non sollicitée (hostile) consistant en un montant maximal de 1,4 million d'euros.

5.4 Les bénéfices pour la Société visée et les Détenteurs de Titres

L'Offrant considère que les objectifs de l'Offre et les intentions pour la Société visée énoncées au Chapitre 5.2 ci-dessus sont dans le meilleur intérêt de la Société visée.

Les bénéfices les plus importants de l'Offre pour les Détenteurs de Titres sont le Prix de l'Offre (y compris la possibilité d'obtenir une prime) et l'accès à des liquidités.

6. RÈGLES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

6.1 Nature et objectif de l'Offre

L'Offre est une offre volontaire conditionnelle faite en application du Chapitre II de l'Arrêté Royal OPA. L'Offre est une offre en numéraire.

L'Offre porte sur la totalité des 1.550.282 Actions qui ne sont pas détenues par l'Offrant (y compris 49.292 Actions propres), 44.000 Droits de Souscription (y compris si ces Droits de Souscription sont exercés et convertis en Actions durant la Période d'Acceptation Initiale) et 27.000 Options sur Actions émis par la Société visée. L'Offre ne porte pas sur les 1.240.072 Strips VVPR émis par la Société visée.

L'Offre portera également sur toutes nouvelles Actions qui seraient émises par la Société visée avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale en raison de l'exercice de Droits de Souscription émis par la Société visée qui demeurent en circulation à la veille de l'annonce de l'Offre.

6.2 Conditions de l'Offre

L'Offre est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- (i) la détention, par l'Offrant, d'au moins 90% plus un des Titres octroyant un droit de vote sur une base totalement diluée suite à la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre;
- (ii) l'Offre ne sera soumise à aucun examen par une quelconque autorité gouvernementale réglementant des affaires relatives à l'anti-trust, à la concurrence ou au contrôle des concentrations dans aucune juridiction au-delà de la phase initiale de l'examen pour la juridiction applicable (par lequel on entend, à titre d'exemple, pour la Belgique - dans des circonstances où la procédure simplifiée ne s'applique pas - tout examen au-delà de la période d'examen initial de 40 Jours Ouvrables prévue par la loi suite à la soumission d'une notification complète), et aucune condition ne sera imposée dans les décisions prises lors de ces périodes d'examen initial approuvant l'Offre, au sens de l'article 4 de l'Arrêté Royal OPA;
- (iii) la modification de l'article 24 des statuts de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre) en vue de supprimer le plafonnement du droit de vote à 10%, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société visée; et
- (iv) l'absence de survenance, à tout moment après la Date d'Annonce de l'Offre et avant la date de l'annonce des résultats de la Période d'Acceptation Initiale (les deux dates comprises), d'un des événements suivants se situant hors du contrôle de l'Offrant:

- (a) tout fait, circonstance ou omission à la fin de la Période d'Acceptation Initiale entraînant, ou raisonnablement susceptible d'entraîner (dans ce dernier cas, pour autant que cette probabilité soit confirmée par un expert indépendant), seul ou collectivement avec tout autre fait, circonstance ou omission, un impact négatif de plus de 5 millions d'euros (après impôts) sur les actifs nets consolidés de la Société visée ou de plus de 3 millions d'euros sur le résultat opérationnel (EBIT) consolidé de la Société visée (indépendamment du fait que ce fait, cette circonstance ou cette omission ait eu un impact sur la valeur boursière de la Société visée); et/ou
- (b) une diminution du cours de clôture de l'indice BEL-20 de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 le jour précédant la Date d'Annonce. Cependant, toute décision de l'Offrant de maintenir l'Offre pendant une période au cours de laquelle le cours de clôture de l'indice BEL-20 a temporairement été réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, n'affecte pas le droit de l'Offrant d'invoquer la condition et, ainsi, de retirer l'Offre (même si elle ne peut plus se prévaloir de la diminution dont question ci-dessus) si le cours de clôture de l'indice BEL-20 est à nouveau réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, et ceci, jusqu'à ce que toutes les autres conditions suspensives de l'Offre aient été réunies.

Lesdites conditions suspensives sont prévues exclusivement en faveur de l'Offrant qui se réserve le droit de renoncer à (une de) ces conditions en tout ou en partie. Si l'une ou l'autre des conditions suspensives ci-avant n'est pas remplie, l'Offrant annoncera sa décision de renoncer ou non à ce(tte/s) condition(s) non satisfaite(s) au plus tard au moment de l'annonce des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale, éventuellement prorogée (actuellement prévue pour le 26 mars 2013).

La modification de l'article 24 des statuts de la Société visée telle qu'énoncée au Chapitre 6.2(iii) a été opérée le 29 novembre 2012, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre).

6.3 Prix de l'Offre et justification

6.3.1 Actions

L'Offrant propose 44,5 euros en espèces pour chaque Action (y compris les Actions propres).

L'Offrant a utilisé les méthodes de valorisation suivantes pour déterminer le Prix par Action qui est proposé dans le cadre de l'Offre:

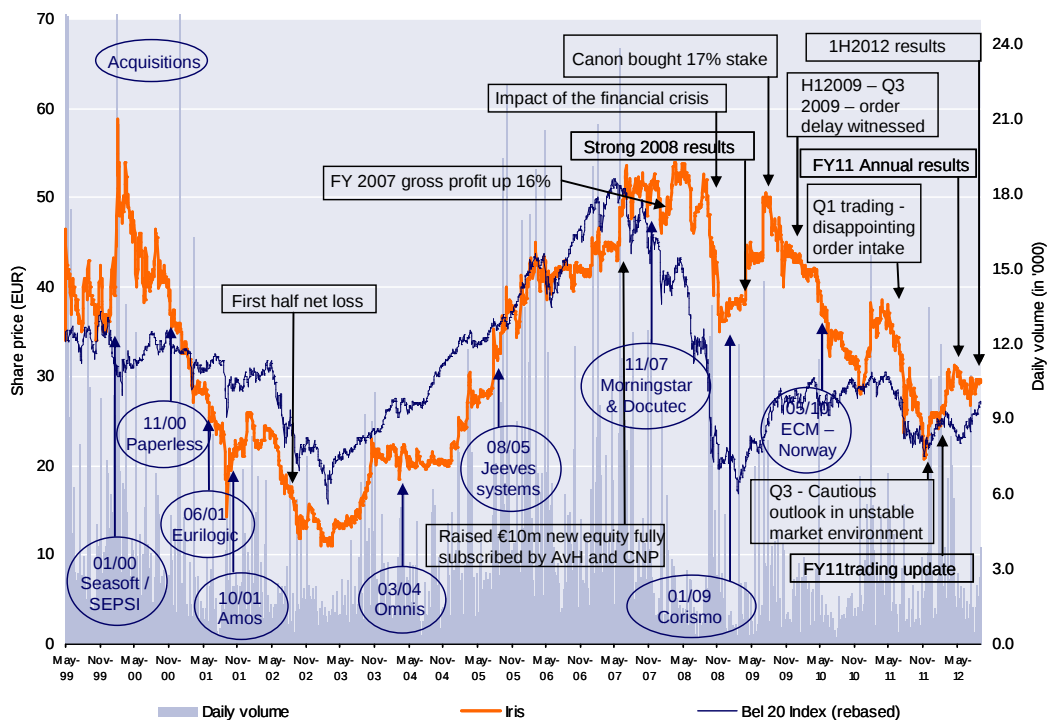
- l'évolution historique du cours de l'Action;
- les primes observées lors des récentes offres publiques d'acquisition réalisées sur le marché belge;
- les prix cibles des analystes financiers;
- les multiples des entreprises comparables cotées en bourse;
- les multiples de transactions comparables; et,
- l'actualisation des flux de trésorerie libres futurs (DCF).

Ces méthodes de valorisation sont examinées plus en détail ci-dessous.

6.3.2 Evolution historique du cours de l'Action

La Société visée a été introduite en bourse (NYSE/Euronext Bruxelles) en mai 1999 au prix de 34 euros par Action. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de l'Action par rapport à l'indice BEL-20 depuis l'introduction en bourse de la Société visée ainsi que les principaux événements ayant affecté la Société visée durant cette même période.

Graphique 1: Développement du cours de l'Action depuis l'introduction en bourse (du 17 mai 1999 au 18 septembre 2012)



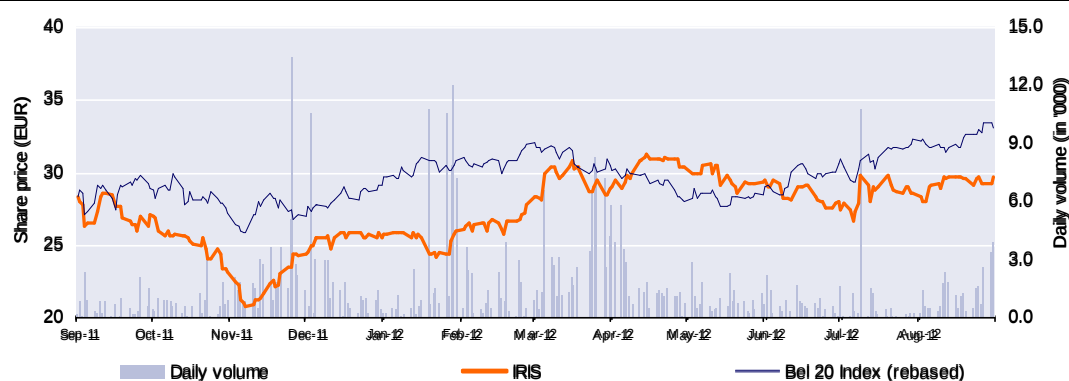
Source: ThomsonOne au 19 septembre 2012 et le site internet de la Société visée

Comme illustré au Graphique 1, le cours de l'Action a culminé à 58,9 euros en février 2000, avant d'être sévèrement impacté par la crise du secteur des technologies de l'information

début 2000, entraînant le cours de l'Action à 11,1 euros en mai 2003. Le cours de l'Action a alors progressivement remonté jusqu'à 54 euros en avril 2008. En juillet 2009, l'Offrant a acquis 17% de la Société visée, ce qui a conduit à une forte hausse du cours de l'Action (plus de 15% le jour de l'annonce). Entre 2009 et 2011, la croissance organique du chiffre d'affaire et la rentabilité se sont révélées être vulnérables au climat économique général. Par voie de conséquence, la rentabilité a baissé au fur et à mesure en raison (i) de la croissance de la division « Professional solutions » à plus faible rentabilité, (ii) de la part croissante de ventes de composants matériels (*hardware*), à marge faible, par rapport aux ventes de logiciels (*software*), à marge plus élevée, (iii) de l'augmentation des coûts de personnel et de R&D (partiellement capitalisés) et (iv) de la diminution de taille des commandes des plus gros clients. En 2011, la Société visée a implémenté un large plan de réorganisation dont l'objectif est de générer des économies significatives dans les années à venir. La Société visée a surperformé l'indice BEL-20 depuis son introduction en bourse (rendement de l'Action de -12,6% contre -20,9% pour le BEL-20). La Société visée a distribué des dividendes bruts pour un total de 4,99 euros par Action depuis son introduction en bourse.

Le Graphique 2 ci-dessous retrace l'évolution du cours de l'Action sur les 12 derniers mois par rapport à l'évolution de l'indice BEL-20.

Graphique 2: Développement du cours de l'action du 19 septembre 2011 au 18 septembre 2012



Source: ThomsonOne au 19 septembre 2012 et le site internet de la Société visée

Comme illustré au Graphique 2, l'évolution du cours de l'Action depuis le 19 septembre 2011 (relative aux 12 mois précédant la Date d'Annonce) a été guidée par les rapports d'activités de la Société visée indiquant des tendances contrastées et d'autres annonces par ailleurs. Dans l'ensemble, la performance du cours de l'Action était inférieure à celle de l'indice BEL-20 (le rendement de l'Action était de 4,7% versus 16,6% pour l'indice BEL-20). Le cours le plus haut de l'Action sur les 12 derniers mois a été de 31,3 euros le 3 mai 2012. Il est à noter que depuis ce sommet, un dividende brut de 0,7 euros a été versé aux détenteurs d'Actions. L'évolution récente du cours de l'Action a été influencée par les annonces suivantes :

- 17 novembre 2011: dans un environnement économique difficile, la Société visée a annoncé des tendances contrastées dans ses résultats. D'une part, la division « Products et Technologies » a enregistré de bons résultats sur les produits destinés aux particuliers et petites entreprises ; d'autre part, la division « Professional Solutions » a été impactée par le mauvais climat économique général en Europe.
- 15 février 2012 : l'annonce des résultats du T4 n'a dévoilé que les principaux chiffres liés aux ventes et à la marge brute, atteignant des niveaux record. Néanmoins, les ventes ont montré une croissance limitée à 0,5% par rapport à l'exercice précédent et les ventes ont fortement diminué entre le S2 2011 et le S2 2010 (plus de 20% de baisse).
- 28 février 2012 : la Société visée a annoncé la mise en vente du premier générateur de fichiers pdf compressés, cependant, aucun détail n'a été fourni concernant le chiffre d'affaires à venir ou la rentabilité potentielle de ce produit.
- 22 mars 2012: publication du rapport annuel 2011, révélant des ventes et une marge brute record ainsi qu'un résultat net de 3,7 millions d'euros. La Société visée a également annoncé une augmentation dans sa politique de distribution des dividendes (de 25% à 35% du résultat net), de même qu'un plan de rachat d'Actions (au maximum 150.000 actions ou un montant de 4,5 millions d'euros d'ici octobre 2014).
- Avril 2012 : annonce du lancement de la famille de produit IRISNotes™ 2 et du partenariat avec BIWING, même si aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne les ventes ou le potentiel en termes de profit pour ce produit et le partenariat à l'avenir.
- 15 mai 2012 : publication sur les résultats du T1, montrant des chiffres en ligne avec les prévisions du management et un carnet des commandes au même niveau que l'année précédente. Comme pour les années précédentes, les résultats de la seconde partie de l'année seront décisifs. Un dividende de 0,7 euros par Action sera accordé (date de paiement : 31 mai 2012).
- Mai 2012 : partenariat avec Interactive Ideas, expansion de la présence en termes de ventes en Afrique du Sud, qualification d' "Entreprise innovante" obtenue en France, cependant aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne les ventes ou le potentiel en termes de profit pour ce produit à l'avenir.
- Juin 2012 : entrée dans 10 marchés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est avec ABC Data, développement de la présence en Allemagne, Autriche, Suisse et au Royaume-Uni, activités en croissance dans les pays Nordiques, nouveaux contrats avec le distributeur Tchèque 100 Mega, Union Nationale des Mutualités Socialistes et Aditya en Inde, IRISNotes™ 2 se voit décerné le titre de « Meilleure Accessoire pour Tablette » chez MedPi Iberia, cependant aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne les ventes ou le potentiel en termes de profit pour ces événements à l'avenir.

- Juillet 2012 : nouvelle version du logiciel OCR Readiris™ 14, cependant aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne les ventes ou le potentiel en termes de profit pour ce produit à l'avenir.
- Août 2012 : partenariat avec Salumatics, cependant aucun détail n'a été fourni en ce qui concerne les ventes ou le potentiel en termes de profit pour ce partenariat à l'avenir.
- 23 Août 2012 : annonce des résultats du S1 2012, montrant une marge brute en ligne avec l'année précédente, même si les ventes étaient significativement inférieures à cause de la diminution des ventes de matériels (-32,6%). Les coûts opérationnels ont diminué, entraînant ainsi une hausse de 18,9% de l'EBITDA et une augmentation de 37,8% du résultat net.

La Société visée ne peut être plus précise quant à l'impact commercial des opérations mentionnées ci-dessus à ce stade de la procédure de l'Offre.

Comme la Société visée est cotée sur NYSE/Euronext Bruxelles, le cours de l'Action est considéré comme une mesure pertinente pour apprécier le Prix de l'Offre par Action. La moyenne journalière des volumes échangés sur 1 an est de 1.576 Actions (seuls 32,5% du flottant³ a été échangé sur une année complète), ce qui illustre la faible liquidité de l'Action pour les détenteurs d'Actions.

Le Tableau 1 illustre le minimum, le maximum, la moyenne ainsi que la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'Action au cours de différentes périodes de cotation antérieures au 18 septembre 2012.

Tableau 1 : Evolution du cours de l'Action et Primes/décotes pour des périodes spécifiques

Période	Cours de l'action				Prime/(Décote) sur le Prix d'Offre			
	Min.	Max.	Moyenne	Moyenne pondérée	Min.	Max.	Moyenne	Moyenne pondérée
Période précédant le 18 Septembre								
18 septembre 2012			29,7				49,8%	

³ Le flottant a été déterminé comme le nombre total d'Actions émises moins les Actions détenues par la Société visée, moins les Actions détenues par l'Offrant, moins les Actions détenues par des actionnaires ayant notifié leur participation et s'élève à approximativement 1.273.000 Actions. Conformément à l'article 7 des statuts de la Société visée (et tel que mentionné sur le site internet de la Société visée), les seuils de transparence suivants s'appliquent :

- Seuil de 3% pour la première notification de l'actionnariat
- Seuil de 5% pour la déclaration statutaire
- Seuil de 10% pour la déclaration statutaire
- Seuil de 15% pour la déclaration statutaire
- Seuil de 20% pour la déclaration statutaire
- Etc.

Dernière semaine	29,3	29,7	29,4	29,4	52,1%	49,8%	51,2%	51,1%
Dernier mois	28,0	29,7	29,3	29,4	58,9%	49,8%	52,1%	51,5%
Derniers 3 mois	26,7	29,8	28,8	29,1	66,7%	49,1%	54,5%	52,8%
Derniers 6 mois	26,7	31,3	29,3	29,5	66,7%	42,4%	51,7%	51,0%
Derniers 9 mois	24,2	31,3	28,2	27,9	83,7%	42,4%	58,1%	59,4%
Derniers 12 mois	20,8	31,3	27,4	27,1	114,0%	42,4%	62,6%	64,1%
Source: ThomsonOne Note: Tous les calculs sont basés sur les cours de clôture journaliers et la moyenne pondérée représente la moyenne du cours de l'Action pondérée des volumes en utilisant les cours et volumes à la clôture.								

Les chiffres du Tableau 1 illustrent que le Prix de l'Offre par Action représente une prime :

- de 49,8% sur le cours de l'Action au 18 septembre 2012 (c'est-à-dire le jour de la Date d'Annonce).
- de 51,2% sur le cours moyen pendant la dernière semaine précédant le 18 septembre 2012.
- de 52,1% sur le cours moyen de l'Action le mois précédant le 18 septembre 2012.
- de 54,5% sur le cours moyen de l'Action les derniers 3 mois précédant le 18 septembre 2012.
- de 51,7% sur le cours moyen de l'Action les derniers 6 mois précédant le 18 septembre 2012.
- de 58,1% sur le cours moyen de l'Action les derniers 9 mois précédant le 18 septembre 2012.
- de 62,6% sur le cours moyen de l'Action les derniers 12 mois précédant le 18 septembre 2012.

Ces chiffres montrent que le Prix de l'Offre par Action représente des primes par rapport à la moyenne de cours pondérée par les volumes allant de 51,0% à 64,1% selon la période de référence observée. De plus, il est à noter que les détenteurs d'Actions ont reçu un dividende brut de 0,7 euros par Action le 31 mai 2012.

En plus d'une prime par rapport aux cours historiques de l'Action, l'Offre apporte une liquidité aux détenteurs d'Actions. Etant donné les faibles volumes échangés il y a 2 ans (28,5% du flottant échangé), 3 ans (18,1% du flottant échangé) et 4 ans (23,6% du flottant échangé), il faudrait près de 4 ans pour que le flottant soit intégralement échangé.

6.3.3 Primes observées lors des récentes offres publiques d'achat sur le marché belge

Le Tableau 2 ci-dessous fournit un aperçu des primes offertes lors de toutes les offres publiques d'achat sur des entreprises belges cotées sur NYSE/Euronext Bruxelles au cours des dix dernières années.

Tableau 2 : Primes observées sur les offres publiques d'achat belges au cours des 10 dernières années

Prime par rapport au cours de bourse					
Date	Offrant	Société visée	1 jour avant	Moyenne sur 1 mois	Moyenne sur 3 mois
16-09-02	Ackermans & Van Haaren	GB-Inno-BM	4%	8%	10%
21-03-02	Candover	Ontex	16%	22%	40%
01-05-03	SAPA	Remi Claeys Alu.	41%	52%	54%
06-06-03	Korfinco	Koramic	40%	46%	63%
11-12-03	Ubidco	Ubizen	14%	10%	-20%
11-02-04	Betrusted	Ubizen	9%	17%	37%
06-04-04	Manogi	Belge des Bétons	16%	31%	30%
27-07-04	Seynaeve Metaal Holding	BMT	6%	12%	16%
14-06-05	USG	Solvus	44%	45%	43%
19-06-05	Matrix Laboratories	Docpharma	13%	19%	20%
23-06-05	Crédit Agricole	Keytrade Bank	6%	12%	11%
09-08-05	Suez	Electrabel	8%	17%	16%
29-09-05	Belgacom	Telindus	43%	55%	57%
13-01-06	Cie du Bois Sauvage	Neuhaus	33%	33%	30%
15-03-06	Beaulieu Kruishoutem	Associated Weavers	33%	54%	55%
27-06-06	Autogrill Spa	Carestel	12%	12%	10%
22-09-06	Vinci	Carrières Unies de Porphyre	-10%	-11%	-11%
25-10-06	CDC	Quick Restaurants	23%	29%	35%
19-03-07	FIB Properties	Agridec	24%	26%	25%
05-05-07	Northgate IS Plc	Arinso International	22%	23%	31%
02-08-07	Esko Graphics	Artwork Systems Group	4%	3%	6%
27-06-07	Norddeutsche Affinerie	Cumerio	29%	26%	30%
26-10-07	Banimmo	Immo-North Plaza	17%	19%	14%
29-10-07	Macintosh Retail Group	Brantano	29%	31%	30%
20-12-07	Real Software	Dolmen	39%	45%	41%
26-02-08	KLA-Tencor	ICOS Vision Systems Corporation	64%	54%	35%
27-03-08	Eneco	Air Energy	75%	85%	92%
25-04-08	Solvay	Innogenetics	74%	56%	50%
23-05-08	Eni	Distrigaz	8%	11%	15%
09-09-08	Punch International	Accentis	0%	2%	-5%
27-03-09	Boston	Mitiska	13%	18%	14%
23-06-09	Nikon Corporation	Metris	107%	148%	267%
14-12-09	Dexxcartes	Zemblaz (Porthus)	20%	23%	24%
22-12-09	Franklin	Deficom	31%	22%	18%
03-05-10	Trimble Navigation Ltd	Punch Telematix	2%	-12%	13%
22-06-10	ELEX	EPIQ	22%	34%	34%
03-08-10	Shire	Movetis	74%	108%	86%
03-03-11	Fingen	CNP	22%	19%	24%
02-09-11	CouckInvest	Omega Pharma	13%	10%	7%
Moyenne			27%	31%	35%
Moyenne (excluant Metris-Nikon)			25%	28%	28%
Médiane (derniers 10 mois)			22%	23%	30%
Médiane (derniers 5 ans)			22%	23%	25%
Primes offertes (vs le cours de la clôture 18 septembre)			50%	52%	55%

Comme indiqué dans le Tableau 2, la prime offerte par rapport au cours de l'Action avant la Date d'Annonce s'élève à 49,8% (Date d'Annonce), 52,1% (1 mois), et 54,5% (3 mois) et est significativement plus élevée que les primes payées lors des offres publiques d'achat récentes sur le marché belge. Il est à noter que la moyenne des primes offertes est significativement influencée par la transaction Metris-Nikon Corporation, particulièrement élevée. En excluant cette transaction, la moyenne des primes offertes du marché s'élève à 25% (1 jour), 28% (1 mois) et 28% (3 mois).

6.3.4 Prix cibles des analystes financiers

Avant la Date d'Annonce, deux analystes financiers couvraient la Société visée et publiaient périodiquement une note ou un rapport, incluant un prix cible pour les Actions.

Comme indiqué dans le Tableau 3 ci-dessous, la moyenne des objectifs de cours s'élevait à 36 euros par Action le 14 septembre 2012. Le Prix de l'Offre par Action offre ainsi une prime de 23,6% par rapport à la moyenne des prix cibles des analystes financiers. Il est à noter que ces objectifs reflètent le cours estimé dans 12 mois, tandis que le Prix de l'Offre est effectif à la Date d'Annonce.

Tableau 3 : Aperçu des recommandations des analystes financiers et objectifs de cours

Analyste financier	Date du rapport	Recommandation	Prix cible (EUR)
KBC Securities	16 mai 2012	Accumuler	34,0
	19 juin 2012	Accumuler	34,0
	24 août 2012	Accumuler	34,0
Bank Degroof	16 mai 2012	Accumuler	35,0
	8 juin 2012	Accumuler	37,0
	24 août 2012	Acheter	38,0
Moyenne du prix cible le plus récent par analyste			36.0
Prime de l'Offre/(décote) par rapport à la moyenne des objectifs de cours			23.6%

Source: Rapports d'analystes financiers, Bloomberg et ThomsonOne (18 septembre 2012)

Note : Les analystes financiers ont suspendu la couverture de la Société visée le 19 septembre 2012.

6.3.5 Les multiples des entreprises comparables cotées en bourse

Les multiples d'entreprises comparables sont déterminés sur base de l'information financière, le consensus des prévisions préparées par les analystes financiers et le cours des actions d'une liste d'entreprises comparables.

En ce qui concerne le groupe de référence déterminé pour la Société visée, il est à noter qu'aucune entreprise de ce groupe n'est un comparable idéal que cela soit en terme d'activité, de taille, de rentabilité ou de présence géographique. L'activité de la Société visée comprend

à la fois la vente de composants matériels (*hardware*) et la vente de logiciels (*software*) ; ses principaux concurrents sont des divisions de firmes multinationales plus larges pour lesquelles ces activités ne représentent qu'une part marginale de l'ensemble des activités qu'elles proposent. De plus, la Société visée a une taille relativement petite et une empreinte très forte en Belgique, la Belgique représentant 43% de ses revenus en 2011.

Le groupe des entreprises comparables retenu est composé des sociétés Allgeier, Atos, EMC, Kofax, Nuance, Opentext, Readsoft, Sword Group and Xerox, considérées comme les plus similaires à la Société visée en termes d'activités. L'Offrant n'a pas pris en considération Itesoft, Top Image Sytems and Coral Hub car elles ont soit une capitalisation boursière trop petite, soit aucune prévision n'est disponible pour ces sociétés. La plupart des entreprises retenues dans le groupe de comparables sont ou ont été utilisées par le passé par un ou plusieurs analystes financiers dans leur propre groupe de comparables de la Société visée.

- Allgeier est un holding allemand actif dans le secteur des services en technologies de l'information. Il génère presque un tiers de ses 379 millions d'euros de ventes dans le segment des solutions en technologies de l'information telles que entreprise resource planning (ERP), gestion de documents/tâches (DMS), sécurité des courriels et gestion de la clientèle (CRM).
- Atos SA est une entreprise Française générant plus de 6,8 milliards d'euros de ventes en 2011. Elle fournit des services en technologies de l'information au travers de 3 divisions: consultance (end-to-end services and solutions); services d'intégration de systèmes (conception et mise en œuvre de nouvelles solutions IT, support et mise en valeur d'applications IT); et services de gestion opérationnelle (focus sur la délocalisation des opérations, la gestion d'infrastructures IT pour le compte de clients). Le 1er juillet 2011, l'entreprise a annoncé l'acquisition des activités IT de Siemens.
- La société américaine EMC Corporation (EMC) génère plus de 15,4 milliards d'euros de ventes dont plus de la moitié aux Etats-Unis. Elle dispose de deux divisions : EMC information infrastructure et VMware virtual infrastructure. EMC information infrastructure représente plus de 80% de l'activité totale et fournit des services aux entreprises pour le stockage, la gestion, la protection, l'analyse et la sécurisation de leur information. En 2005, EMC a procédé à l'acquisition de Captiva, entreprise active dans les solutions de capture pour les documents papiers et électroniques, en concurrence directe avec les activités de la Société visée.
- Kofax, basée au Royaume-Uni, est engagée dans le développement et le marketing de solutions et services d'automatisation des procédures relatives aux documents professionnels. Ses principales activités sont la vente de licences de logiciels, la maintenance de logiciels et également des services d'installation, de consultance et de formation pour lesquels elle perçoit des honoraires. Kofax PLC s'organise en deux segments : software, qui améliore la performance de l'entreprise en capturant et digitalisant les documents, ce qui permet alors de les intégrer dans d'autres applications et de les archiver, et hardware, qui revend des produits de digitalisation

et stockage de documents à des revendeurs. Cette entreprise est seulement active en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. L'entreprise a réalisé approximativement 270 millions d'euros de ventes en 2011. Suite à la vente de sa division hardware en 2011, la société n'opère plus que sa division software.

- Nuance Communications, une entreprise américaine, réalise un chiffre d'affaires d'approximativement 1 milliard d'euros dont presque les trois quarts sont générés aux Etats-Unis. Nuance est un fournisseur de solutions vocales et linguistiques pour les entreprises et consommateurs du monde entier. L'entreprise est principalement active sur quatre marchés : santé, consommateur, entreprises et imagerie. Nuance a fusionné avec Scansoft en 2005, une entreprise qui fournit des solutions d'imagerie permettant un traitement et un archivage papier et électronique des documents plus efficaces. Scansoft est considéré comme ayant une activité comparable aux produits et logiciels de la Société visée en termes de champ d'application. Le segment d'imagerie représente près de 13% du total des ventes.
- Opentext Corporation (Open Text) est une entreprise canadienne engagée dans la fourniture de logiciels pour la gestion de contenu pour les entreprises (ECM). Open Text élabore des logiciels qui combinent collaboration et optimisation des procédures. Son produit phare est OpenText ECM Suite, qui rassemble plusieurs compétences dans la gestion de contenu, nécessaires pour gérer divers types de contenus dans les entreprises, tels que des documents, des registres clés, du contenu internet, des média (images, audio et vidéo), courriels, rapports et correspondances professionnelles. L'entreprise génère un chiffre d'affaires de plus de 950 millions d'euros, dont 43% aux Etats-Unis, 18% au Canada, 11% en Allemagne, 10% au Royaume-Uni et 10% dans d'autres pays.
- Readsoft AB, basée en Suède, développe, vend et loue des logiciels qui permettent aux entreprises d'automatiser leur gestion de documents. L'information extraite est utilisée pour ranger, établir des correspondances avec les programmes de planification des ressources (ERP) et les procédures de validation. Readsoft AB fournit des solutions en automatisation des procédures commerciales et capture de documents dans le monde entier et est active dans 16 pays. L'entreprise a réalisé 74 millions d'euros de ventes en 2011 dont près de 25% en Scandinavie et près de la moitié en Europe.
- Sword Group, basée en France, est spécialisée dans la fourniture de logiciels. L'entreprise offre tant des solutions (services), tels que des analyses de données, de la gestion de contenu ou de la sous-traitance, que des logiciels (produits). Ses clients sont actifs dans différents secteurs tels que le secteur bancaire, le secteur de la santé, des assurances, des télécommunications et du transport. L'entreprise est présente dans 37 pays et génère près de 156 millions d'euros de ventes principalement en France et au Royaume-Uni.
- Xerox Corporation fournit des technologies, des logiciels et des services liés aux documents. Xerox est également actif dans la gestion des processus métier et l'outsourcing IT, en offrant une multitude de services allant du traitement des

demandes de remboursement à la gestion des dossiers patient en passant par les transactions de péage automatisé et la gestion des ressources humaines ; 60% de ses près de 18 milliards d'euros de revenus sont réalisés aux Etats-Unis.

Le Tableau 4 donne un aperçu (i) des principales données financières de la Société visée sur base des chiffres 2011 et du consensus des prévisions des analystes financiers en termes de Ventes, EBITDA, EBIT et BPA (Bénéfice par Action) pour les années 2011, 2012 et 2013, (ii) de la plus récente information disponible quant à la trésorerie de la Société visée (telle que fournie dans les comptes annuels au 30 juin 2012) qui, additionnée à la valeur d'entreprise, permet de déterminer la valeur des capitaux propres de la Société visée et (iii) le nombre total d'Actions (après dilution) utilisé dans le calcul de la valeur par Action.

Tableau 4 : Principaux éléments de valorisation de la Société visée par la méthode des multiples d'entreprises cotées

Ventes prévisionnelles, EBIT(DA) et BPA/action de la Société visée sur base du consensus des analystes financiers ⁽¹⁾

	2011A	2012E	2013E
Ventes (€m) ⁽²⁾	121,3	121,0	126,5
Bank Degroof		125,3	130,2
KBC Securities		116,8	122,9
EBITDA (€m)	7,2	8,3	9,1
Bank Degroof		8,6	9,5
KBC Securities		8,0	8,7
EBIT (€m) ⁽³⁾	5,1	6,2	6,9
Bank Degroof		6,5	7,2
KBC Securities			
BPA (€)	2,0	2,4	2,7
Bank Degroof		2,4	2,7
KBC Securities		2,4	2,7

Ajustements sur la valeur d'entreprise au 30 juin 2012

	Montant	Commentaire ⁽⁴⁾
Trésorerie nette ⁽⁵⁾	10,3	Valeur comptable au 30 juin 2012
Valeur des Options sur Actions et Droits de Souscription par la méthode Black & Scholes ⁽⁶⁾	(1,1)	
Total des ajustements sur la valeur d'entreprise	9,2	

Nombre d'Actions dilué (milliers d'Actions)

Nombre d'Actions au 31 décembre 2011	1.865	
Ajustement pour les Actions détenues par la Société visée	24	Situation au 31 décembre 2011
Ajustement pour le plan de rachat d'Actions	26	Situation au 30 juin 2012
Nombre d'Actions dilué	1.815	

Source: ThomsonOne, consensus des analystes financiers en ce qui concerne les données financières sélectionnées pour la Société visée (14 septembre 2012), rapport annuel de la Société visée H1 2012 et aperçu des Droits de Souscription en cours. Les analystes financiers ont suspendu la couverture de la Société visée le 19 septembre 2012.

Notes: Tous les montants sont en millions d'EUR, sauf pour le nombre d'Actions qui est exprimé en milliers d'Actions et pour le BPA qui est en unités.

(1) Consensus des analystes financiers basé sur les projections publiées après l'annonce des résultats 2012 S1 datée du 24 août 2012.

(2) Les analystes financiers ont uniquement publié des estimations de ventes ; les autres revenus opérationnels ont été considérés comme stables à EUR 5.0m (niveau 2011) pour 2012-13.

(3) Etant donné que seul un analyste (Degroof) a publié des estimations pour l'EBIT, des dépréciations stables en termes de pourcentage de ventes ont été prises en compte pour déterminer les prévisions d'EBIT.

(4) Les derniers chiffres rapportés datent du 30 juin 2012 et sont utilisés pour chaque ajustement de la valeur d'entreprise.

(5) La trésorerie nette correspond à la somme de la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes à court terme moins les dettes non-courantes (y compris les provisions pour pension).

(6) Pour prendre en compte l'impact des Droits de Souscription et Options sur Actions sur la valeur, le Prix de l'Offre pour ces instruments (dérivé de Black & Scholes) est déduit de la valeur d'entreprise pour déterminer la valeur des capitaux propres des Actions existantes (voir également le Chapitre ci-dessous sur les Droits de Souscription et Options sur Actions).

Le Tableau 5 ci-dessous donne un aperçu des principales données financières du groupe de comparables pour 2011, 2012 et 2013 sur base du consensus des analystes financiers. Il est à noter que, comme précisé précédemment, ce groupe d'entreprises n'est pas complètement comparable étant donné que :

- (i) la taille moyenne des entreprises comparables est plus élevée (en comparaison avec la Société visée) en termes de capitalisation boursière, ventes et valeur d'entreprise; et
- (ii) le groupe de comparables a en moyenne des marges d'EBITDA et d'EBIT plus élevées.

Tableau 5 : Groupe de sociétés comparables – Aperçu des principales données financières

Nom	Capital. boursière ⁽¹⁾	Valeur d'entrep. ⁽²⁾	Ventes 2011A	Ventes CAGR ⁽³⁾ % 11-13	EBITDA 2011A (%) ⁽⁴⁾	EBITDA CAGR % 11-13	EBIT 2011A (%) ⁽⁵⁾
Allgeier	93	103	379	18,1%	5,1%	34,1%	2,4%
Atos	4.344	4.215	6.813	15,0%	9,6%	23,2%	5,5%
EMC	44.473	42.312	15.218	10,3%	24,8%	17,7%	17,7%
Kofax	333	269	197	5,0%	16,7%	9,4%	13,1%
Nuance	6.056	6.721	1.083	21,1%	26,4%	49,8%	16,0%
Opentext	2.545	2.574	881	12,5%	27,8%	14,0%	14,9%
Readsoft	72	67	77	12,1%	11,0%	29,9%	3,4%
Sword Group	121	112	156	-16,7%	15,8%	-16,6%	12,8%
Xerox	7.815	13.459	17.209	0,8%	14,6%	1,2%	9,0%
Moyenne				8,7%	15,8%	18,1%	10,5%
Médiane				12,1%	16,9%	17,7%	12,8%
Société visée	55	44	121	4,1%	5,9%	12,4%	4,2%

Source: ThomsonOne (14 septembre 2012), chiffres de la Société visée et rapports d'analystes financiers

Notes: Tous les montants sont en millions d'EUR.

(1) Capitalisation boursière = nombre d'actions émises x cours de bourse au 14 septembre 2012

(2) Valeur d'entreprise (« VE ») = Capitalisation boursière + Dette financière (ou assimilable) nette telle que spécifiée dans le dernier rapport de l'entreprise

(3) CAGR = Compounded annual growth rate = Taux de croissance annuel moyen

(4) EBITDA = Earnings before Interest & Taxes, Depreciations and Amortizations = Bénéfices avant intérêts, taxes dépréciations et amortissements

(5) EBIT = Earnings before Interest & Taxes = Bénéfices avant intérêts et taxes

Tableau 6: Groupe de sociétés comparables – Evolution des principales données financières

Noms	# d'analystes	Revenus			EBITDA			EBIT		
		2011A	2012E	2013E	2011A	2012E	2013E	2011A	2012E	2013E
Allgeier	2	379	435	529	19	26	35	9	11	18
Atos	22	6.813	8.815	9.010	654	905	993	374	545	635
EMC	37	15.218	16.757	18.526	3.774	4.888	5.225	2.692	4.083	4.631
Kofax	5	197	208	217	33	36	39	26	29	33
Nuance	18	1.083	1.381	1.589	286	557	643	173	491	560
Opentext	11	881	1.021	1.115	245	285	319	131	196	269
Readsoft	3	77	91	97	8	15	14	3	9	11
Sword	2	156	119	108	25	19	17	20	25	14
Xerox	10	17.209	17.170	17.498	2.506	2.478	2.565	1.555	1.602	1.638
Moyenne		881	1.021	1.115	245	285	319	131	196	269
Médiane		4.668	5.111	5.410	839	1.023	1.094	554	777	868
Société visée		121	121	126	7	8	9	5	6	7

Source: ThomsonOne (14 septembre 2012), chiffres de la Société visée et rapports d'analystes financiers

Notes: Tous les montants sont en millions d'EUR.

La médiane des multiples du groupe de sociétés comparables (tel que détaillé dans le Tableau 7 ci-dessous) est appliquée au consensus des prévisions des analystes financiers pour la Société visée (tel que détaillé dans le Tableau 4 ci-dessus) de façon à déterminer la valeur d'entreprise implicite, la valeur des capitaux propres et le prix de l'Action.

Tableau 7 : Groupe de sociétés comparables – Aperçu des multiples d'entreprises et primes/décotes du Prix de l'Offre

Nom	VE/ EBITDA			VE/ EBIT			P/E		
	2011A	2012E	2013E	2011A	2012E	2013E	2011A	2012E	2013E
Allgeier	5,3x	4,0x	3,0x	11,3x	9,2x	5,6x	21,2x	18,5x	8,7x
Atos	6,4x	4,7x	4,2x	11,3x	7,7x	6,6x	23,9x	12,2x	10,4x
EMC	11,2x	8,7x	8,1x	15,7x	10,4x	9,1x	23,9x	15,5x	13,5x
Kofax	8,2x	7,5x	6,8x	10,4x	9,3x	8,1x	26,6x	19,9x	15,0x
Nuance	nm	12,1x	10,5x	nm	13,7x	12,0x	nm	14,1x	13,0x
Opentext	10,5x	9,0x	8,1x	19,6x	13,1x	9,6x	26,1x	15,0x	10,1x
Readsoft	7,9x	4,4x	4,7x	nm	7,5x	5,8x	10,5x	11,1x	8,5x
Sword Group	4,5x	5,9x	6,5x	5,6x	4,5x	8,0x	nm	10,1x	10,5x
Xerox	5,4x	5,4x	5,2x	8,7x	8,4x	8,2x	7,9x	7,1x	7,0x
Moyenne	7,4x	6,8x	6,3x	11,8x	9,3x	8,1x	20,0x	13,7x	10,7x
Médiane	7,2x	5,9x	6,5x	11,3x	9,2x	8,1x	23,9x	14,1x	10,4x
Société visée									
VE implicite (basée sur la médiane)	51,7	48,9	59,3	57,3	57,1	55,6			
Valeur des capitaux propres	60,9	58,1	68,5	66,5	66,3	64,8			
Cours de l'Action implicite (EUR)	33,5	32,0	37,7	36,6	36,5	35,7	48,5	34,0	27,9
Prime/(décote) du Prix de l'Offre	32,7%	39,0%	17,9%	21,5%	21,8%	24,7%	-8,2%	30,8%	59,5%

Source: ThomsonOne, rapports de analystes financiers, rapports de la Société visée exercice 2011

Note: (1) Multiples basés sur un cours de bourse au 14 septembre 2012.

(2) P/E = price / earnings ou prix/ bénéfice

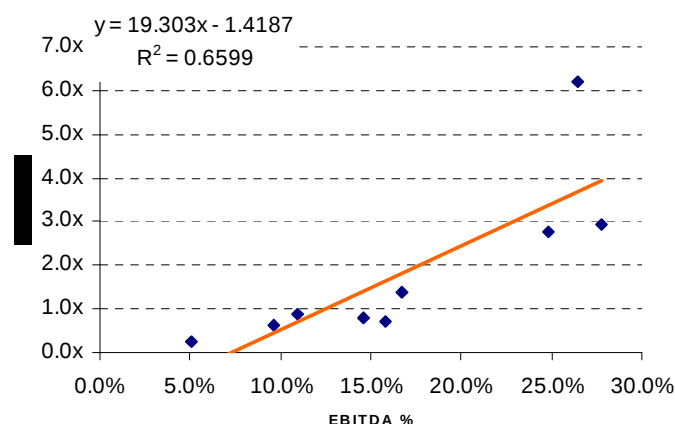
(3) les chiffres donnés dans ce tableau ont été arrondis. Les calculs de VE implicite, de cours de l'action implicite et de prime/(décote) du prix de l'offre sont donc aussi sujets à des erreurs d'arrondissement.

Comme présenté dans le Tableau 6, le Prix de l'Offre reflète une prime significative par rapport au cours de l'Action implicite basé sur un large panel de multiples :

- le Prix de l'Offre reflète une prime de respectivement 33%, 39% et 18% sur le cours implicite de l'Action basé sur un multiple moyen VE/EBITDA en 2011, 2012 et 2013 ;
- le Prix de l'Offre valorise la Société visée avec une prime de 21%, 22% et 25% sur ce multiple VE/EBIT respectivement en 2011, 2012 et 2013; et
- le Prix de l'Offre valorise la Société visée avec une décote de 8% et des primes de 31% et 59% sur le multiple P/E en 2011, 2012 et 2013 respectivement.

Le multiple VE/Ventes n'a pas été retenu pour la valorisation de la Société visée dans la mesure où le groupe de comparables présente en général une rentabilité plus élevée que la Société visée (la marge EBITDA médiane du groupe de comparables en 2011 s'élevait à 16,9% contre 5,9% pour la Société visée). De plus, comme présenté au Graphique 3, une analyse de régression du groupe de sociétés comparables tenant compte des différences de rentabilité implique un multiple de VE/ventes négatif pour le Société visée et confirme le manque de pertinence de ce multiple.

Graphique 3 : Analyse de régression



Source: Thomson One le 14 septembre 2012

Note: Les points du graphique représentent les différentes entreprises du groupe de comparables, alors que la ligne orange correspond à l'analyse de régression et permet de déterminer le multiple VE/ventes à appliquer à la Société visée en fonction de sa marge d'EBITDA. Etant donné que sous une marge d'EBITDA de 7.3% le multiple de VE/ventes à appliquer devient négatif, appliquer cette méthodologie à la Société visée (marge d'EBITDA de 5.9%) résulterait en une valeur d'entreprise négative et confirme le manque de pertinence de ce multiple.

6.3.6 Les multiples de transactions comparables

Cette analyse consiste à comparer le Prix de l'Offre par Action avec le cours de l'Action implicite issu de l'utilisation des multiples médians observés sur un échantillon représentatif de transactions fusions/acquisitions qui ont été réalisées dans le secteur de la Société visée.

Lorsque l'on détermine l'échantillon, il est à noter qu'aucune transaction n'est complètement comparable à l'Offre, que cela soit en termes d'activités, de taille, de rentabilité ou de présence géographique. De plus, l'information relative à la plupart des transactions n'est pas toujours divulguée ou disponible.

Comme le montre le Tableau 8 ci-dessous, un échantillon de transactions a été constitué à partir d'entreprises actives dans les secteurs du "entreprise management content software" et du "business process management", de même que des transactions relatives aux entreprises belges actives dans le secteur des logiciels et des technologies. Enfin, il est à souligner que

la Société visée a effectué de nombreuses acquisitions au cours des dix dernières années, avec plus de 10 acquisitions conclues depuis son entrée en bourse et 5 depuis 2005 (chiffre d'affaire combiné de plus de 45 millions d'euros).

Tableau 8 : Multiples de transactions comparables et primes/décotes par rapport au Prix de l'Offre

Date	Acheteur	Société visée	Valeur d'entrep. (€m)	VE/ Ventes	VE / EBITDA	VE / EBIT
Nov-11	Idox plc	CTSpace (Sword unit)	14	0,9	6,8	na
Aou-11	Hewlett-Packard	Autonomy Corp	7.154	8,4	17,8	22.6
Mar-11	Carlyle	Metrologic	140	5,2	10,5	11.3
Mar-11	Lyceum Capital Partners	Access UK Ltd	57	1,8	9,1	na
Jan-11	Danaher	EskoArtwork	330	3,4	11,6	na
Nov-10	Nuance Corp	eCopy	37	1,4	na	na
Nov-10	Misys	Sophis Holdings SCA	440	5,9	11,8	14.7
Sep-10	Econocom	ECS	298	0,2	5,5	12.7
Mai-10	IRIS	ECM Norway	na	na	na	Na
Fev-10	Advanced Computer Software plc	COA Solutions Limited	115	1,7	8,1	Na
Dec-09	Descartes Systems Group	Porthus NV	25	1,1	7,4	14.0
Nov-09	Canon Inc	Océ	1.323	0,5	5,6	28.7
Nov-09	Hewlett-Packard	3Com	1.756	2,0	11,7	26.1
Sep-09	Xerox	ACS	5.029	1,1	6,6	10.7
Jui-09	Canon Europe	IRIS (17% stake)	117	1,1	12,0	14.1
Moyenne				2,6	9,6	17.2
Médiane				1,7	9,1	14.1
Valeur d'entreprise implicite (EURm) (sur base de la médiane) (1)				206.2	65.4	71,7
Valeur des capitaux propres implicite (EURm)				215.4	74,6	80,8

Cours de l'Action implicite (EUR)	118,5	41,1	44,5
Prime/(décote) du Prix de l'Offre	(266,2%)	8,3%	(0,1)%

Source: Rapports d'analystes financiers, publications sur les transactions, bases des données spécifiques en M&A telles que mergermarket. Les multiples de transactions sont déterminés sur base de la valeur d'entreprise (induite du prix d'acquisition pour la société) et les données financières publiques les plus récentes des sociétés visées.

Note: (1) Les multiples ont été appliqués sur les résultats des 12 derniers mois de la Société visée au 31 décembre 2011 étant donné qu'ils sont calculés sur base des données financières publiques les plus récentes des sociétés visées.

(2) les chiffres donnés dans ce tableau ont été arrondis. Les calculs de VE implicite, de cours de l'Action implicite et de prime/(décote) du Prix de l'Offre sont donc aussi sujets à des erreurs d'arrondissement.

Comme illustré au Tableau 8, la médiane des multiples de transactions est respectivement de 9,1x et de 14,1x pour les multiples VE/EBITDA et VE/EBIT. Il est à souligner que (i) dans certains cas, les termes de la transaction (prix d'acquisition, données financières de la Société visée ou de structure exacte de la transaction) ne sont pas toujours transparents et (ii) l'analyse de multiples de transactions doit tenir compte des conditions générales du marché au moment où ces transactions ont eu lieu ainsi que des conditions propres à ces sociétés.

Le Prix de l'Offre présente une prime de 8,3% par rapport au cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBITDA et est en ligne (-0,1%) avec le cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBIT.

Comme évoqué précédemment au sujet de l'utilisation des multiples VE/Ventes, il est à noter que la moyenne des marges d'EBITDA de ce groupe de comparables s'élève à 18,4%. Par conséquent, le multiple VE/Ventes n'est pas considéré par l'Offrant comme une mesure pertinente pour la valorisation de la Société visée dont la marge d'EBITDA s'élève à 5,9%.

La Société visée a divulgué peu d'informations sur le prix effectif des acquisitions qu'elle a réalisées, mais pour les acquisitions retenues, un multiple VE/EBIT compris entre 5x et 7x a été payé, tandis que le Prix de l'Offre valorise la Société visée à un multiple VE/EBIT de 14,1x, ce qui représente une prime significative.

Comme indiqué au Chapitre 3.9 ci-dessus, l'Offrant a acquis une participation de 17% dans la Société visée, en juillet 2009, à un prix de 70 euros par Action. Toutefois, compte tenu des conditions économiques, financières et de marché fondamentalement différentes à ce moment, l'Offrant est convaincu qu'il n'existe pas de corrélation ou de besoin de justifier toute différence entre le prix payé pour la participation de 17% dans la Société visée et le Prix de l'Offre.

6.3.7 L'actualisation des flux de trésorerie libres futurs (méthode *Discounted Cash Flow* "DCF")

La méthode DCF permet de déterminer la valeur d'entreprise d'une société par l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles. La valeur des capitaux propres est obtenue en déduisant de cette valeur d'entreprise la dette financière nette (ou en ajoutant la trésorerie nette) (tel que décrit au tableau 4 ci-dessus).

Les flux de trésorerie libres de la Société visée ont été déterminés sur base du consensus des analystes des prévisions de performance future de la Société visée. Les analystes n'ont publié des prévisions que jusqu'en 2013 et n'ont pas fourni d'explication quant à leurs hypothèses.

Tableau 9 : Indicateurs financiers clés

Compte de résultats et bilan	2011A	2012E	2013E
Ventes	121,3	121,0	126,5
Croissance	1,5%	-0,2%	4,4%
EBITDA ⁽²⁾	7,2	8,3	9,1
Marge	5,9%	6,9%	7,2%
Dette (trésorerie) nette		(13,8)	(16,5)
Flux de trésorerie		2012E	2013E
EBIT ⁽³⁾		6,2	6,9
Taxe opérationnelle		(1,5)	(1,6)
Dépréciation & amort.		2,1	2,2
Investissements		(2,9)	(3,0)
Changement du besoin en fond de roulement		0,0	(0,3)
FOCF⁽⁴⁾		4,0	4,1

Source: ThomsonOne, rapports de analystes financiers (14 septembre 2012), rapports de la Société visée exercice 2011. Les analystes financiers ont suspendu la couverture de la Société visée le 19 septembre 2012.

Notes: (1) Tous les montants sont en million d'EUR.

(2) EBITDA = Earnings before Interest & Taxes, Depreciations and Amortizations = Bénéfices avant intérêts, taxes dépréciations et amortissements

(3) EBIT = Earnings before Interest & Taxes = Bénéfices avant intérêts et taxes

(4) FOCF = Free operating cash flow = Flux de trésorerie libres

Pour la période qui commence en 2014, les prévisions sont basées sur des hypothèses qui prennent en compte des données macro-économiques comme détaillé ci-dessous. La valeur terminale ("Terminal value"), représentant 55% de la valeur d'entreprise DCF, est calculée sur base de la méthode de Gordon et Shapiro en tenant compte d'un flux de trésorerie disponible normalisé, basé sur les hypothèses suivantes :

- une marge d'EBITDA normalisée en ligne avec la rentabilité au terme des projections; et
- une croissance moyenne des ventes, qui évolue progressivement vers une croissance à long terme de 1,5% à 2%, conformément à la croissance à long terme retenue par les analystes financiers dans leurs modèles DCF.

Les flux de trésorerie disponibles et la valeur terminale sont actualisés à mi-septembre 2012 par l'application d'un taux d'actualisation compris entre 9,07% à 9,57%. Les hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le taux d'actualisation sont en ligne avec les taux utilisés par

les analystes financiers qui suivent la Société visée, et en ligne (voir plus bas) avec les taux utilisés par la Société visée pour les « *impairment tests* » (tests de validité) relatifs à ses comptes pour l'exercice 2011. Ces hypothèses s'appuient sur :

- un coût moyen pondéré du capital (« WACC ») équivalent au coût des fonds propres (« *cost of equity* ») étant donné que la Société visée est en possession d'une trésorerie nette positive (100% *equity*) ;
- un beta 'unlevered' de 1,2, en ligne avec ceux utilisés pour l'échantillon de multiples des entreprises comparables cotées en bourse ;
- un taux sans risque de 2,72% équivalent à la moyenne des trois derniers mois des taux des obligations d'Etat Belge (« OLO ») à 10 ans ;
- une prime de risque de marché de 5,5%.

Sur base de ces hypothèses, la valorisation DCF aboutit à une valeur d'entreprise comprise entre 56,2 millions d'euros et 62,5 millions d'euros, à une valeur des fonds propres implicite comprise entre 65,5 millions d'euros et 71,7 millions d'euros et à un cours de l'Action compris entre 36,1 euros et 39,5 euros (voir le Tableau 10). Malgré la liquidité limitée des Actions de la Société visée, aucune prime d'illiquidité n'a été appliquée aux résultats du DCF.

Le Prix de l'Offre par Action de 44,5 euros est supérieur aux résultats du DCF et représente une prime de 13% par rapport à sa valeur la plus élevée (39,5 euros), de 18% par rapport à sa valeur centrale (37,7 euros) et de 23% par rapport à sa valeur la plus basse (36,1 euros).

Tableau 10 : Sensibilité de la méthode de valorisation DCF

	Valeur d'entreprise			Valeur des fonds propres (1)			Valeur des fonds propres par Action (1)		
	Taux de croissance long terme			Taux de croissance long terme			Taux de croissance long terme		
Coût du capital	1.5%	1.75%	2.0%	1.5%	1.75%	2.0%	1.5%	1.75%	2.0%
9,07%	59,9	61,2	62,5	69,2	70,4	71,7	38,1	38,8	39,5
9,32%	58,0	59,2	60,4	67,2	68,4	69,6	37,0	37,7	38,4
9,57%	56,2	57,3	58,4	65,5	66,5	67,6	36,1	36,6	37,3

Note (1): Voir le Tableau 4 au sujet des ajustements sur la valeur d'entreprise pour en déduire la valeur des fonds propres et au sujet du nombre d'Actions (après dilution) pour en déduire la valeur des fonds propres par Action.

6.3.8 Méthodes de valorisation non retenues

(A) Valeur comptable des capitaux propres

La valeur comptable des capitaux propres ne comprend que les contributions des détenteurs d'Actions et les bénéfices cumulés des exercices antérieurs. Cette valeur repose de ce fait sur les valeurs historiques de l'actif et du passif, elle n'est pas pertinente puisque les résultats futurs prévisionnels de la Société visée ne sont pas pris en compte. Le 30 juin 2012, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 63,1 millions d'euros, soit 34,8 euros par Action.

Si cette valeur ne peut être prise en compte par l'Offrant parmi les critères de valorisation distincts, il convient de souligner le fait que le Prix de l'Offre représente une prime de 27,9% par rapport aux capitaux propres consolidés de la Société visée.

(B) Actif net réévalué

L'actif net réévalué correspond à la valeur comptable de l'ensemble de l'actif et du passif recalculés à leur valeur de marché. Cette analyse est généralement appliquée à la valorisation de holdings détenant des participations minoritaires, ainsi qu'aux entreprises qui détiennent plusieurs catégories d'actifs. Cette méthode n'a dès lors pas été retenue, puisque l'actif de la Société visée comprend principalement des actifs opérationnels.

(C) Méthode des dividendes actualisés

Cette méthode consiste à actualiser les flux de dividendes futurs anticipés. Elle est généralement appliquée aux entreprises qui pratiquent une politique de distribution de dividendes stable. Elle n'est pas pertinente en l'occurrence, puisque les dividendes sont tributaires de la politique financière de la Société visée et qu'ils ne reflètent donc pas nécessairement les flux de trésorerie des activités. De plus, la valeur des futurs flux de trésorerie de la Société visée est déjà intégrée dans la méthode DCF.

6.3.9 Conclusion

L'Offrant propose une somme en espèces de 44,5 euros par Action. Ce montant représente :

(A) Au regard de la performance historique du cours de l'Action

- Le Prix de l'Offre représente une prime de (i) 49,8% par rapport au cours de clôture au jour de la Date d'Annonce, (ii) 51,5% par rapport à la moyenne des cours de l'Action pondéré par les volumes pendant le mois qui a précédé la Date d'Annonce et (iii) 52,8% par rapport à la moyenne des cours de l'Action pondéré par les volumes pendant les trois derniers mois qui ont précédé la Date d'Annonce.

(B) Au regard des primes observées lors des récentes offres publiques d'acquisition réalisées sur le marché belge

- La prime offerte sur le cours de l'Action précédant la Date d'Annonce s'élève à 49,8% (Date d'Annonce), 52,1% (1 mois), et 54,5% (3 mois) et est significativement plus élevée que la prime offerte dans les récentes offres publiques d'achat réalisées en Belgique.

(C) Au regard des prix cibles des analystes financiers

- Le Prix de l'Offre par Action représente une prime de 23,6% sur le prix cible moyen établi par les analystes financiers. De plus, ces objectifs de cours sont à l'horizon de 12 mois tandis que le Prix de l'Offre est effectif à la Date d'Annonce.

(D) Au regard des multiples d'entreprises comparables cotées en bourse

- L'Offrant a sélectionné un groupe de comparables se composant des sociétés : Allgeier, Atos, EMC, Kofax, Nuance, Opentext, Readsoft, Sword Group et Xerox. Le 14 septembre, le Prix de l'Offre représente une prime sur le cours de l'Action implicite, basé sur la médiane des multiples VE/EBITDAx 2011, 2012 et 2013 de respectivement 33%, 39% et 18%, basé sur la médiane des multiples VE/EBITx 2011, 2012 et 2013 de respectivement 21%, 22% et 25% et basé sur les multiples P/Ex 2011, 2012 et 2013 de respectivement (8)%, 31% et 59%.

(E) Au regard des multiples des transactions comparables

- Un échantillon de transactions comparables a été retenu, portant sur des entreprises actives dans les logiciels de gestion de contenu et de procédures mais également sur des entreprises belges actives dans le secteur des logiciels et des technologies. Il est à noter qu'aucune transaction n'est complètement comparable à l'Offre en termes d'activité, de taille, de rentabilité et de présence géographique. Par ailleurs, l'information relative à ces transactions n'est pas toujours divulguée ou disponible.

Le Prix de l'Offre présente une prime de 8,3% par rapport au cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBITDA et est en ligne (-0,1%) avec le cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBIT.

L'Offrant aimerait également souligner le fait que (i) dans certains cas, les termes de la transaction (prix d'acquisition, données financières de la Société visée ou de structure exacte de la transaction) ne sont pas toujours transparents et (ii) l'analyse de multiples de transactions doit tenir compte des conditions générales du marché au moment où ces transactions ont eu lieu ainsi que des conditions spécifiques à ces sociétés.

(F) Au regard de la méthode DCF

- La méthode DCF a été appliquée au consensus des prévisions du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des besoins en investissements (Capex) futurs des analystes financiers pour la période 2012-2013. En ce qui concerne les autres paramètres de valorisation, le taux d'actualisation fluctue entre 9,07% et 9,57% et le taux de croissance à long terme entre 1,5% et 2%. Partant de ces hypothèses, la valeur actualisée des flux de trésorerie donne une valeur d'entreprise qui varie de 56,2 millions d'euros à 62,5 millions d'euros, et une valeur implicite des capitaux propres de 65,5 millions d'euros à 71,7 millions d'euros, ce qui correspond à un prix par Action de 36,1 euros à 39,5 euros.

Aucune décote d'illiquidité n'a été appliquée à la valorisation du DCF.

Le Prix de l'Offre par Action de 44,5 euros présente une prime de 18% par rapport à la valeur centrale de la fourchette de valorisation.

Dès lors, suite à l'analyse des différentes méthodes de valorisation, l'Offrant conclut qu'une Offre en espèces de 44,5 euros par Action est nettement au-dessus des niveaux du cours de bourse actuel et représente une prime significative par rapport à différentes méthodes de valorisation, représentant par conséquent une offre attrayante pour les détenteurs d'Actions.

Etant donné la liquidité limitée des Actions de la Société visée, il est intéressant de souligner que l'Offre permet à tous les investisseurs de recevoir un montant en espèces immédiatement et sans aucune limitation liée à la faible liquidité de l'Action.

6.4 Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et Options sur Actions et justification

Le Tableau 11 fournit un aperçu des plans de Droits de Souscription et Options sur Actions en cours à cette date. L'Offrant a calculé le Prix de l'Offre pour ces Droits de Souscription et Options sur Actions en utilisant le modèle de marché standard pour valoriser ces types d'instruments, c'est-à-dire le modèle de Black & Scholes.

Tableau 11 : Aperçu des Droits de Souscription et Options sur Actions en cours

Type	Nombre de Droits de Souscription / Options sur Actions en circulation	Prix d'exercice	Date d'échéance
Horizon 2009	3.500 (Options sur Actions)	25.11	Dec-14
Horizon 2011	23.500 (Options sur Actions)	42.18	Dec-17
Horizon 2011	14.000 (Droits de Souscription)	42.18	Dec-17
Horizon 2015	30.000 (Droits de Souscription)	36.23	Nov-20
Total	71.000		

Source: La Société visée

Ce modèle s'appuie sur la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'Option sur Action / du Droit de Souscription} = [\text{EXP}((0-\text{Div}) \times T)) \times P \times N(d1)] - [S \times (\text{EXP}((0-\text{RF}) \times T)) \times N(d2)]$$

Où :

Div : Rendement des dividendes annualisé

T : Temps restant avant l'échéance de l'option (en années)

P : Prix actuel de l'action (c'est-à-dire le Prix de l'Offre)

S : Prix d'exercice de l'Option

RF : Taux sans risque pour la période avant l'expiration

N(d1) : Distribution normale de d1 ; où

$d1 = [\ln (P/S)+((RF-Div)+((V^2)/2)) \times T] / [V \times (T^{0,5})]$; où

V : Volatilité

N(d2) : distribution normale de d2 : où :

$d2 = d1 - [V \times (T^{0,5})]$

Ce modèle tient compte du prix actuel de l'Action, du prix d'exercice du Droit de Souscription, des taux d'intérêt, des dividendes, de la période d'exercice du Droit de Souscription et de la volatilité future anticipée de l'Action sous-jacente. Le prix proposé de 44,5 euros par Action est utilisé comme prix actuel de l'Action pour la valorisation des Droits de Souscription et des Options sur Actions. Les taux d'intérêt utilisés dans cette formule sont les taux sans risque du groupe de référence belge au 14 septembre 2012, conformément au temps restant avant expiration pour chaque Droit de Souscription ou Option sur Actions.

Tableau 12 : Taux sans risque du groupe de référence belge (14 septembre 2012)

Maturité	Taux %
3 mois	0,000%
6 mois	0,020%
1 an	0,087%
2 ans	0,306%
3 ans	0,591%
4 ans	0,947%
5 ans	1,250%
6 ans	1,781%
7 ans	1,996%
8 ans	2,207%
9 ans	2,400%
10 ans	2,61%

Source: Bloomberg (YCGT0006 Index)

De plus, la valorisation des Droits de Souscription et des Options sur Actions tient compte du dividende payé le 31 mai 2012 (0,7 euros par Action) pour la détermination du rendement du dividende de 1,57%. La volatilité est un autre paramètre clé dans la valorisation dans le temps d'un Droit de Souscription ou d'une Option sur Actions. La volatilité représente les fluctuations des cours de l'Action pendant un temps donné. Puisqu'aucun marché liquide n'existe pour les Droits de Souscription et les Options sur Actions pour en déduire la volatilité

à venir dans le mécanisme de prix de l'Option sur Actions, la volatilité a été déduite de la volatilité historique du cours de l'Action. La volatilité historique de l'Action a été mesurée sur base de la moyenne des 3 derniers mois de la volatilité sur une période de 1 an (250 jours ouvrables des marchés financiers) au 14 septembre et s'élève à 32,7%.

Le résultat obtenu pour chaque type de Droit de Souscription à l'aide du modèle Black & Scholes a été arrondi au centime d'Euro supérieur. Chaque Droit de Souscription/Option sur Actions en circulation dispose d'une conversion possible en 1 Action.

Le Prix de l'Offre pour chaque catégorie de Droit de Souscription est indiqué dans le Tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Aperçu des Droits de Souscription et Options sur Actions en circulation

Date d'émission	Nombre de Droits de Souscription / Options sur Actions en circulation	Prix d'exercice par Action (EUR par Action)	Prix de l'Offre (EUR par Action)	Prix de l'Offre (EUR par Droit de Souscription / Option sur Actions)
Horizon '09	3.500 (Options sur Actions)	25,11	44,5	19,14
Horizon '11	23.500 (Options sur Actions)	42,18	44,5	12,83
Horizon '11	14.000 (Droits de Souscription)	42,18	44,5	12,83
Horizon '15	30.000 (Droits de Souscription)	36,23	44,5	17,73

Source : L'Offrant

La contrepartie totale en lien avec l'Offre en ce qui concerne les Droits de Souscription et les Options sur Actions s'élève à 1.080.015 euros.

6.4.1 Fairness Opinion

Les administrateurs indépendants de la Société visée ne sont pas légalement tenus de nommer un expert indépendant en vertu des articles 20 à 23 de l'Arrêté Royal OPA. Cependant, les administrateurs indépendants de la Société visée ont demandé à KPMG d'établir une fairness opinion sur le Prix de l'Offre. La Fairness Opinion a été établie par KPMG et approuvée à l'unanimité par le Conseil le 17 septembre 2012. La conclusion de la Fairness Opinion se lit comme suit (traduction libre):

"Sur base et sous réserve du contenu de cette lettre, KPMG Corporate Finance est d'opinion que, en prenant en considération les éléments pertinents de la Transaction Envisagée, les hypothèses sous-jacentes et les informations d'entreprise en conjonction avec l'analyse telle que décrite dans ce rapport, la Transaction Envisagée prendra place à la juste valeur du marché."

6.5 Examen de l'Offre par les autorités de la concurrence

Le 9 octobre 2012, l'Offrant a notifié pour examen son projet d'acquisition du contrôle exclusif de la Société visée aux autorités belges de la concurrence conformément à la loi sur la protection de la concurrence économique, coordonnée le 15 septembre 2006. L'Offrant n'a pas procédé à la notification de la transaction à la Commission européenne car celle-ci n'était pas de dimension communautaire tel que requis par le règlement (CE) 139/2004 du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises (le **Règlement CE sur les concentrations**).

Le 15 octobre 2012, l'Auditorat auprès du Conseil de la concurrence belge a rendu publique son intention de demander que l'affaire soit renvoyée à la Commission européenne. Conformément à l'article 22(1) du Règlement CE sur les concentrations, un État membre peut demander à la Commission européenne d'examiner une concentration qui n'est pas de dimension communautaire mais qui affecte le commerce entre États membres et menace d'affecter de manière significative la concurrence sur le territoire de ou des États membres qui formulent cette demande. Conformément à l'article 22(2) du Règlement CE sur les concentrations, les autres États membres ont le droit de se joindre à la demande de renvoi. Six États membres ont choisi d'exercer ce droit dans cette affaire: l'Autriche, la France, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la Suède.

Le 26 novembre 2012, la Commission européenne a accepté la demande de renvoi formulée par la Belgique et à laquelle se sont joints les six États membres mentionnés ci-dessus, à la suite de quoi elle est désormais compétente pour examiner l'Offre au nom des États membres qui ont demandé le renvoi de l'affaire. Suite à cette décision, l'Offrant a procédé à une nouvelle notification auprès de la Commission européenne, le 14 janvier 2013. Après la notification formelle, la Commission européenne dispose d'une phase initiale d'examen de 25 Jours Ouvrables jusqu'au 18 février 2013 (qui peut être prolongée de 10 Jours Ouvrables jusqu'au 4 mars 2013 si les parties proposent des engagements) afin de décider, soit d'autoriser l'Offre (de manière conditionnelle ou non), soit d'ouvrir une phase d'examen approfondi. Il convient de noter que, conformément au Chapitre 6.2 (ii) ci-dessus, l'Offre ne peut être soumise à aucun examen par une quelconque autorité de la concurrence au-delà de la phase initiale de l'examen, et qu'aucune condition ne peut être imposée dans les décisions prises lors de ces périodes d'examen initial approuvant l'Offre, au sens de l'article 4 de l'Arrêté Royal OPA. Conformément à la loi applicable, une fois que l'Offre est approuvée par la Commission européenne au cours de la phase initiale d'examen, l'Offre ne sera plus soumise à aucun examen plus approfondi par la Commission européenne.

Enfin, au niveau national, l'autorité norvégienne de la concurrence a classé l'affaire le 26 novembre 2012, ce qui équivaut à une décision d'autorisation.

Si aucune décision définitive n'est prise par les autorités de la concurrence compétentes avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale, la Période d'Acceptation Initiale pourra être prorogée tel que mentionné au Chapitre 6.7 ci-dessous ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81.

6.6 Conformité et régularité de l'Offre

6.6.1 Décision par le conseil d'administration de l'Offrant de lancer l'Offre

Tel que requis légalement, le conseil d'administration de l'Offrant a donné son approbation au lancement de l'Offre sur la Société visée (et, éventuellement, sur la réouverture de l'Offre et/ou le lancement d'une offre de reprise) dans une décision en date du 10 septembre 2012.

6.6.2 Conformité à l'article 3 de l'Arrêté Royal OPA

L'Offre est conforme aux conditions de validité reprises à l'article 3 de l'Arrêté Royal OPA.

(A) Totalité des Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote

L'Offre porte sur la totalité des Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote, émis par la Société visée et actuellement non encore détenus par l'Offrant ou les personnes liées à l'Offrant.

(B) Disponibilité des fonds

La disponibilité irrévocable et inconditionnelle des fonds nécessaires pour que l'Offrant acquière le nombre maximum de Titres dans le cadre de l'Offre (à savoir un maximum de 1.550.282 Actions (y compris 49.292 Actions propres), 44.000 Droits de Souscription (y compris si ces Droits de Souscription sont exercés et convertis en Actions durant la Période d'Acceptation Initiale) et 27.000 Options sur Actions) a été confirmée par ING Belgium SA/NV. Les fonds sont disponibles sur un compte bloqué spécial avec le numéro IBAN BE10 3701 2373 4604 (BIC: BBRUBEBB) ouvert chez ING Belgium SA/NV, 24, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique, ayant uniquement comme objectif le paiement du prix d'achat de tous les Titres visés par l'Offre.

(C) Conformité des conditions et des règles de l'Offre aux dispositions de la législation sur les offres publiques d'achat

Les règles et les conditions de l'Offre sont conformes à la Loi OPA ainsi qu'à l'Arrêté Royal OPA. L'Offrant considère que ces règles et conditions, notamment en ce qui concerne le Prix de l'Offre, sont telles qu'elles permettront normalement à l'Offrant d'obtenir le résultat recherché dans le cadre de l'Offre.

(D) Le Prix de l'Offre

Les prix offerts pour chacune des Actions, des Droits de Souscription et des Options sur Actions ne comportent pas de différences autres que celles découlant des caractéristiques respectives de chaque catégorie de Titres, tels que plus détaillées au Chapitre 6.3 ci-dessus ("Prix de l'Offre et justification") à partir de la page 55.

(E) Engagement à mener l'Offre à son terme

L'Offrant s'engage, pour ce qui dépend de lui, à mener l'Offre à son terme, sans préjudice des conditions établies au Chapitre 6.2 ci-dessus ("Conditions de l'Offre") à partir de la page 54.

(F) Réception des Bulletins d'Acceptation et paiement du Prix de l'Offre

ING Belgium SA/NV centralisera la réception des Bulletins d'Acceptation et procédera au paiement du Prix de l'Offre.

6.6.3 Approbations statutaires

A l'exception de l'approbation de la version française de ce Prospectus par la FSMA, qui a été octroyée le 5 février 2013, l'Offre n'est soumise à aucune autre approbation légale.

6.7 Période d'Acceptation Initiale et prorogation

La Période d'Acceptation Initiale débutera le 6 février 2013 et se clôturera le 20 mars 2013 (les deux dates comprises).

Conformément à l'article 31 de l'Arrêté Royal OPA, la Période d'Acceptation Initiale peut être prorogée.

Tel sera le cas quand l'Offrant ou une personne agissant de concert avec l'Offrant acquiert ou s'engage à acquérir, en dehors du cadre de cette Offre, des Titres à un prix supérieur au Prix de l'Offre postérieurement à la publication de l'avis annonçant cette Offre et antérieurement à la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale. Dans ce cas, le Prix de l'Offre sera aligné sur le prix supérieur et la Période d'Acceptation Initiale sera prolongée de 5 Jours Ouvrables suite à la publication du prix supérieur, afin de permettre aux Détenteurs de Titres d'accepter l'Offre au prix supérieur.

De plus, l'Offrant se réserve le droit de proroger la Période d'Acceptation Initiale de 2 semaines, ce qui n'excède pas la durée maximale de 10 semaines de la Période d'Acceptation Initiale prévue par la loi, si la condition énoncée au Chapitre 6.2(ii) ci-dessus à partir de la page 54 n'est pas remplie et que, par conséquent, aucune décision définitive n'est prise par les autorités de la concurrence compétentes avant la fin prévue de la Période d'Acceptation Initiale, c'est-à-dire le 20 mars 2013. Le 20 mars 2013, l'Offrant communiquera au public soit la clôture de la Période d'Acceptation Initiale si la condition mentionnée ci-dessus est remplie, soit la prorogation de la Période d'Acceptation Initiale si ladite condition n'est pas remplie.

6.8 Réouverture de l'Offre et procédure de l'offre de reprise

6.8.1 Réouverture obligatoire

(A) Détenteur de 90% des Titres avec droit de vote

Conformément à l'article 35, 1° de l'Arrêté Royal OPA, l'Offre sera de plein droit rouverte quand l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 90% des Titres avec droit de vote à l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale. L'Offre sera rouverte dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale pour une Période d'Acceptation subséquente d'au moins 5 Jours Ouvrables et de 15 Jours Ouvrables au plus.

(B) Majoration du Prix de l'Offre pendant la Période d'Acceptation

Si l'Offrant acquiert, antérieurement à l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale, des Titres à un prix supérieur au Prix de l'Offre (ce qui n'est pas son intention), les articles 35 et 36 de l'Arrêté Royal OPA imposent la réouverture de la Période d'Acceptation dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la constatation du fait qui entraîne ladite réouverture.

Dans ce cas, l'Offre sera rouverte au prix supérieur et l'Offrant versera la différence entre ce prix supérieur et le Prix de l'Offre aux Détenteurs de Titres qui ont accepté l'Offre initiale ou une quelconque contre-offre éventuelle.

6.8.2 Réouverture volontaire

Si, à la clôture de l'Offre, l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 85% mais moins que 90% des Actions, et que l'Offrant renonce à la condition suspensive d'acceptation du seuil, et que les autres conditions suspensives ont été réunies ou que l'Offrant y a renoncé, l'Offrant se réserve le droit de réouvrir l'Offre à sa discrétion aux mêmes conditions après la publication des résultats de l'Offre qui suivent la Période d'Acceptation.

En aucun cas, l'ensemble compris entre la Période d'Acceptation Initiale (en ce compris toute prorogation) et la fin d'une quelconque réouverture volontaire de l'Offre ne dépassera 10 semaines, c'est-à-dire le 17 avril 2013.

6.8.3 Offre de reprise

Si l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent, à la suite de l'Offre ou de sa réouverture, au moins 95% des Actions, et à condition que l'Offrant ait acquis au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre, l'Offrant se réserve le droit, qu'il a l'intention d'utiliser, de lancer la procédure d'une offre de reprise pour tous les Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote qui ne sont pas encore en sa possession à la suite de la Période d'Acceptation Initiale ou à la suite de la

réouverture de l'Offre, conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA et à l'article 513 du Code des Sociétés.

De même, si l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent, à la suite de l'Offre ou de sa réouverture, au moins 95% des Actions, et à condition que l'Offrant ait acquis au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre, tout Détenteur de Titres a droit à ce que l'Offrant reprenne ses Titres au Prix de l'Offre, tel que décrit au Chapitre 6.10 ci-dessous ("Obligation d'achat") à partir de la page 84.

La procédure de l'offre de reprise doit être lancée par l'Offrant dans un délai de trois mois à compter de l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale pour une Période d'Acceptation additionnelle d'au moins 15 Jours Ouvrables. Cette réouverture s'effectuera aux mêmes conditions que celles de l'Offre.

Si une offre de reprise est effectivement lancée, les Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote non offerts à la clôture de la Période d'Acceptation additionnelle de la réouverture de l'Offre seront considérés comme étant transmis de plein droit à l'Offrant. Les fonds correspondant au Prix de l'Offre pour les Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote transmis seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations en faveur des détenteurs précédents des Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote en question.

6.8.4 Demande de radiation

Même si les conditions d'une réouverture ou d'une offre de reprise ne sont pas réunies, l'Offrant se réserve le droit de demander la radiation des Actions en vertu de l'article 7, §4, de la Loi du 2 août 2002. Dans ce cas, une telle radiation devra être approuvée par NYSE Euronext Brussels et n'entrera en vigueur que si la FSMA ne s'y oppose pas.

6.9 Radiation

L'Offrant a l'intention de demander, en cas d'accomplissement de l'Offre et en conformité avec la législation applicable, une radiation de l'admission des Actions à la cotation sur NYSE Euronext Brussels.

Si l'Offrant demande la radiation de NYSE Euronext Brussels dans les 3 mois qui suivent l'expiration de la dernière Période d'Acceptation, et si à ce moment, l'offre de reprise telle que définie au Chapitre 6.8.3 ci-dessus ("Offre de reprise") à partir de la page 82, n'a pas encore été lancée, l'Offrant doit rouvrir l'Offre conformément à l'article 35, 2° de l'Arrêté Royal OPA, dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent cette demande et pour une période d'au moins 5 Jours Ouvrables et de 15 Jours Ouvrables au plus.

Si les Actions sont radiées, les Détenteurs de Titres restants détiendraient des instruments financiers non-liquides.

Si une offre de reprise devait être lancée, la radiation interviendrait automatiquement à la suite de la clôture de l'offre de reprise.

6.10 Obligation d'achat

Si (i) l'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui détiennent au moins 95% des Actions de la Société visée à la suite de l'Offre, si (ii) l'Offrant a acquis, dans le cadre de l'Offre, au moins 90% des Actions, et si (iii) l'Offrant ne lance pas d'offre de reprise subséquente conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA et telle que décrite au Chapitre 6.8.3 ci-dessus ("Offre de reprise") à partir de la page 82, tout Détenteur de Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote peut obliger l'Offrant d'acquérir ses Titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote aux conditions de l'Offre, conformément à l'article 44 de l'Arrêté Royal OPA.

Toute demande à cet effet doit être adressée aux quartiers généraux de l'Offrant par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois à dater de l'expiration de la Période d'Acceptation en question.

6.11 Retrait de l'acceptation

Tout Détenteur de Titre qui a accepté l'Offre peut toujours retirer son acceptation jusqu'à la fin de la Période d'Acceptation Initiale (et de toute Période d'Acceptation subséquente), en application de l'article 25 de l'Arrêté Royal OPA. En outre, toute augmentation du Prix de l'Offre bénéficiera aux Détenteurs de Titres qui auraient déjà accepté l'Offre.

6.12 Publication des résultats de l'Offre

La publication des résultats de l'Offre (et une indication quant au fait de savoir si les conditions de l'Offre sont réunies ou pas, et, si ce n'est pas le cas, quant au fait de savoir si l'Offrant y renonce), sera faite le 26 mars 2013, sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessus ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81, dans la presse financière belge. De plus amples informations peuvent être trouvées dans le calendrier indicatif de l'Offre au Chapitre 6.15 ci-dessous ("Calendrier indicatif de l'Offre") à partir de la page 85 pour connaître toutes les autres dates programmées pour le moment à cet égard.

6.13 Date et méthode de paiement

Le Prix de l'Offre doit être payé au plus tard le 10^{ème} Jour Ouvrable qui suit l'annonce des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale. L'Offrant conçoit actuellement de payer le Prix de l'Offre le 27 mars 2013 (sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessus ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81), étant la Date Initiale de Règlement.

En cas de réouverture de l'Offre (ou d'une offre de reprise), le Prix de l'Offre se rapportant aux Titres apportés à l'Offre dans le cadre de cette réouverture (et le Prix de l'Offre se rapportant aux Titres apportés à l'offre de reprise ou transférés dans ce cadre) doit être payé au plus tard le 10^{ème} Jour Ouvrable qui suit l'annonce des résultats de l'Offre suite à une telle réouverture ou offre de reprise, c'est-à-dire le 23 avril 2013 sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale.

Le paiement du Prix de l'Offre aux Détenteurs de Titres qui ont dûment accepté l'Offre sera réalisé sans aucune condition ou restriction par virement bancaire sur le compte en banque désigné par le Détenteur de Titres dans son Bulletin d'Acceptation.

L'Offrant supportera les obligations fiscales de ces transactions en bourse.

Les risques liés aux Titres qui ont été dûment offerts par les Détenteurs de Titres pendant la Période d'Acceptation Initiale ou toute Période d'Acceptation subséquente, ainsi que la propriété desdits Titres, seront transférés à l'Offrant à la Date Initiale de Règlement ou à la Date de Règlement subséquente au moment du paiement du Prix de l'Offre par l'Agent Réceptionnaire et Payeur au nom de l'Offrant.

6.14 Contre-offre et offre plus élevée

En cas de contre-offre et/ou d'une offre plus élevée, qui doit consister en un prix supérieur d'au moins 5% par rapport au Prix de l'Offre, la Période d'Acceptation Initiale sera, conformément aux articles 37 à 41 de l'Arrêté Royal OPA, prolongée jusqu'au moment de l'expiration de la période d'acceptation de cette contre-offre, à moins que l'Offre n'ait été retirée par l'Offrant. Dans le cas d'une contre-offre et/ou offre plus élevée étant valide et plus favorable, les Détenteurs de Titres qui ont déjà offert leurs Titres sous l'Offre sont autorisés à retirer leur acceptation pendant la Période d'Acceptation en question.

Si l'Offrant offre, à la suite d'une contre-offre, un prix de l'offre plus élevé, tous les Détenteurs de Titres qui ont déjà accepté l'Offre bénéficieront de ce Prix de l'Offre augmenté.

6.15 Calendrier indicatif de l'Offre

Evènement	Date (prévue)
Soumission de l'Offre et du projet de Prospectus à la FSMA	17 septembre 2012
Avis annonçant l'Offre par la FSMA	18 septembre 2012
Assemblée générale extraordinaire de la Société visée	7 novembre 2012
Deuxième assemblée générale extraordinaire de la Société visée	29 novembre 2012
Approbation de ce Prospectus par la FSMA	5 février 2013

Approbation du Mémoire en Réponse par la FSMA	5 février 2013
Mise à disposition de ce Prospectus au public	6 février 2013
Ouverture de la Période d'Acceptation Initiale	6 février 2013
Clôture ou prorogation de la Période d'Acceptation Initiale ⁴	20 mars 2013
Publication des résultats de l'Offre (et indication si les conditions de l'Offre sont réunies ou non, et, si ce n'est pas le cas, si l'Offrant y renonce ou non)	26 mars 2013
Réouverture volontaire, réouverture obligatoire de l'Offre (si l'Offrant détient au moins 90% des Actions), ou éventuelle offre de reprise (si l'Offrant détient plus de 95% des Actions et si au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci)	27 mars 2013
Date Initiale de Règlement	27 mars 2013
Clôture de la Période d'Acceptation Initiale en cas de prorogation (si d'application)	3 avril 2013
Clôture de la deuxième Période d'Acceptation (si d'application)	17 avril 2013
Publication des résultats de la période de réouverture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'offre de reprise)	22 avril 2013
Réouverture obligatoire de l'Offre (si l'Offrant détient au moins 90% des Actions) ou offre de reprise (si l'Offrant détient plus de 95% des Actions, si 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci) si elles n'ont pas eu lieu plus tôt ⁵	23 avril 2013

⁴ Toutes les dates suivantes de ce calendrier sont reportées de 2 semaines en cas de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale telle que mentionnée au Chapitre 6.7 ci-dessus ("Période d'Acceptation Initiale et prorogation") à partir de la page 81, à l'exception de la date de clôture, de publication des résultats et du règlement de la deuxième Période d'Acceptation, s'il s'agit d'une réouverture volontaire.

⁵ En cas de réouverture obligatoire de l'Offre à cette date, l'offre de reprise aura lieu après la clôture de la réouverture obligatoire si l'Offrant détient plus de 95% des Actions et que 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre ont été apportées à celle-ci.

Date de Règlement dans le cadre de la réouverture de l'Offre (et, le cas échéant, de l'offre de reprise)	23 avril 2013
Clôture de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	15 mai 2013
Publication des résultats de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	21 mai 2013
Date de Règlement dans le cadre de la réouverture obligatoire ou de l'offre de reprise	22 mai 2013

6.16 Autres aspects de l'Offre

6.16.1 Conditions de financement de l'Offre

(A) Disponibilité des fonds nécessaires

Conformément à l'article 3 de l'Arrêté Royal OPA, les fonds nécessaires au paiement de tous les Titres sous l'Offre sont disponibles irrévocablement et inconditionnellement sur un compte en banque ouvert à cette fin chez ING Belgium SA/NV. A cette fin, ING Belgium SA/NV a publié une déclaration confirmant que les fonds nécessaires étaient disponibles.

(B) Détails du financement

L'Offrant finance l'Offre sur base de ses ressources financières existantes. Il n'y a pas de contingences financières en tant que telles à la clôture de l'Offre, tel que requis légalement.

6.16.2 Conséquences de l'Offre sur les actifs, les résultats et les activités de la Société visée

Suite à l'accomplissement de l'Offre, l'Offrant n'a actuellement pas l'intention de disposer de quelconques actifs de la Société visée. Sur base de l'examen des performances des filiales de la Société visée, l'Offrant et la Société visée peuvent travailler ensemble pour développer des plans de gestion future.

Toute dette externe de la Société visée sera, au fil du temps, convertie en prêts de l'Offrant.

Il est possible que les revenus de la Société visée chutent à court terme si certains clients ou fournisseurs choisissent d'invoquer des clauses de changement de contrôle ou d'arrêter les relations commerciales actuelles en raison de l'Offre. Si tel devait être le cas, l'Offrant et la Société visée travailleront ensemble pour identifier différentes manières pour compenser la perte de revenus.

De manière générale, l'Offre n'aura aucun impact sur les conventions commerciales conclues ni par l'Offrant, ni par la Société visée. Il n'est prévu aucun changement défavorable à court

ou à moyen terme. L'Offrant n'a aucune intention de modifier les partenariats stratégiques existants par lesquels l'Offrant et la Société visée vendent leurs produits respectifs à leurs propres clients, ni de réclamer à la Société visée de changer ses relations actuelles avec ses partenaires et clients. L'Offrant travaillera en collaboration étroite avec la direction actuelle de la Société visée afin de préserver ces importantes relations d'affaires.

L'Offre pourra engendrer un changement en ce qui concerne la politique de dividende de la Société visée. Supposant que l'Offrant détiendra la Société visée suite à l'accomplissement de l'Offre, la politique de dividende sera revue au regard des besoins commerciaux de la Société visée, et les liquidités disponibles pourraient être réinvesties afin de générer plus de croissance pour la Société visée plutôt que d'octroyer des dividendes. Il est vraisemblable qu'il n'y ait plus de politique de dividende récurrente.

La Société visée continuera à développer des solutions de haute qualité, tel qu'elle a fait jusqu'à présent, en collaboration étroite avec le groupe Canon.

6.16.3 Estimation de l'impact de l'acquisition sur les actifs et les résultats du groupe de l'Offrant

A la suite de l'acquisition de la Société visée, le chiffre d'affaires du groupe de l'Offrant est censé augmenter d'environ 1,5% et le bénéfice avant impôts est censé augmenter de 2,1% dans la première année. De plus, les moyens propres de l'Offrant sont également censés augmenter d'environ 2,5%. Enfin, l'acquisition de la Société visée est censée augmenter les actifs nets du groupe de l'Offrant de 2% et le solde de trésorerie de moins de 0,5% et les comptes de la Société visée seront consolidés dans les comptes de l'Offrant.

7. TRAITEMENT FISCAL BELGE DE L'OFFRE

7.1 Introduction

Ce Chapitre résume certaines considérations fiscales applicables au transfert de Titres dans le cadre de l'Offre à la date de ce Prospectus, selon le droit belge. Les informations qui suivent ne prétendent pas décrire toutes les implications fiscales liées à, ou en relation avec, l'Offre. Elles ne portent pas sur des règles spécifiques, telles que les considérations fiscales régionales ou fédérales concernant les droits de succession et les droits de donation, ou ne tiennent pas compte des circonstances propres à chaque Détenteur de Titres qui peut être soumis à des règles particulières ou à la législation fiscale d'autres pays que la Belgique. Ces informations sont basées sur la législation, la réglementation et les pratiques en vigueur en Belgique à la date de ce Prospectus. Cette législation, cette réglementation et ces pratiques sont sujettes à amendement et modification, y compris amendement et modification rétroactifs.

Le résumé ci-dessous ne prétend pas constituer un avis fiscal et ne doit pas être interprété comme tel. Il est recommandé à chaque Détenteur de Titres de consulter son propre conseiller fiscal quant aux conséquences sur sa situation spécifique susceptibles de résulter de la décision d'offrir ses Titres au Prix de l'Offre dans le cadre de l'Offre et de l'acceptation de cette offre.

Aux fins de ce Chapitre, les termes définis qui suivent ont les significations suivantes:

- **Personne physique belge** signifie toute personne individuelle assujettie au régime belge d'impôt des personnes physiques (c'est-à-dire toute personne qui a établi son domicile en Belgique ou a son siège de fortune en Belgique ou qui est assimilée à un résident en Belgique conformément à la législation belge en matière d'impôt des personnes physiques);
- **Société belge** signifie toute société assujettie au régime belge d'impôt des sociétés (c'est-à-dire toute société ayant son siège social, son établissement principal ou son siège de direction ou d'administration en Belgique et n'étant pas exclue du champ d'application du régime belge d'impôt des sociétés); et
- **Personne morale belge** signifie toute personne morale assujettie au régime belge d'impôt des personnes morales (c'est-à-dire toute personne morale qui n'est pas assujettie au régime belge d'impôt des sociétés et qui a son siège social, son établissement principal ou son siège de direction ou d'administration en Belgique).

7.2 Traitement de l'impôt sur les revenus lors de la cession d'Actions

7.2.1 Personnes physiques belges

Les plus-values réalisées par les personnes physiques belges en cas de cession d'Actions détenues au titre de placement privé ne sont en principe pas assujetties à l'impôt des personnes physiques. Les moins-values réalisées en cas de cession d'Actions ne sont en principe pas déductibles fiscalement.

Les personnes physiques belges peuvent toutefois être assujetties à un impôt sur le revenu de 33%, majoré de taxes communales, lorsque la cession d'Actions est censée être spéculative ou censée être réalisée en dehors du cadre de la gestion normale d'un patrimoine privé.

Les plus-values réalisées dans le cadre d'une cession d'une (ou d'une partie d'une) soi-disant "participation substantielle" (c'est-à-dire d'une participation de plus de 25% au cours de l'une des 5 dernières années) dans une société belge à une entité non belge, sont soumises à un taux d'impôt sur les revenus de 16,5%, majoré des taxes communales. Aux fins du calcul du seuil de 25%, les Actions détenues par certains membres d'une même famille sont également prises en considération. Une telle taxation ne s'appliquera pas au cas où les Actions sont vendues à une entité dont le siège social, l'établissement principal ou le siège de direction ou d'administration est situé dans l'EEE, à moins que cette entité ne vende les Actions à une autre entité située en dehors de l'EEE dans les 12 mois qui suivent l'acquisition.

Les plus-values réalisées par les personnes physiques belges détenant des Actions dans le cadre de leur activité professionnelle sont sujettes au taux progressif de l'impôt des personnes physiques, allant de 25% à 50%, majoré des taxes communales. Les plus-values réalisées sur des Actions affectées à l'activité professionnelle depuis plus de 5 ans sont imposées au taux de 16,5%, majoré des taxes communales. Les moins-values réalisées à l'occasion de la cession de ces Actions sont en principe déductibles fiscalement.

7.2.2 Sociétés belges

Les plus-values réalisées par des sociétés belges en cas de cession d'Actions sont en principe exemptées d'impôt, à condition que certaines conditions "de taxation" soient remplies, que les Actions aient été détenues pendant au moins 1 an en pleine propriété et, à partir de l'exercice d'imposition de 2014, que la société concernée se qualifie en tant que petite société en vertu de l'article 15 du Code des Sociétés. Les moins-values ne sont, en règle générale, pas déductibles fiscalement.

Si la période de détention de 1 an mentionnée ci-dessus n'est pas respectée et les conditions "de taxation" mentionnées ci-dessus sont respectées, la plus-value réalisée sera taxée à 25%, majorée d'une surtaxe de 3%. Si la période de détention de 1 an mentionnée ci-dessus est respectée et les conditions de "taxation" mentionnées ci-dessus sont respectées, mais que la

société ne se qualifie pas en tant que petite société, la plus-value réalisée sera, à partir de l'exercice d'imposition de 2014, taxée à 0,4% majorée d'une taxation de 3%.

7.2.3 Personnes morales belges

Les personnes morales belges ne sont, en principe, pas taxées sur les plus-values réalisées en cas de cession d'Actions. Les moins-values ne sont en principe pas déductibles fiscalement.

Les plus-values sont, en revanche, taxées à 16,5% dans le cas d'une cession d'une (ou d'une partie d'une) "participation substantielle" (c'est-à-dire d'une participation de plus de 25% au cours de l'une des 5 dernières années) dans une société belge à une entité ayant son siège social, son établissement principal ou son siège de direction ou d'administration hors de l'EEE.

7.2.4 Personnes physiques ou sociétés non résidentes

Les plus-values réalisées lors de la cession d'Actions par des personnes physiques ou sociétés qui ne résident pas en Belgique, sont en principe exemptées d'impôt sur les revenus belges, sauf si lesdits non-résidents ont acquis les Actions dans le cadre d'activités professionnelles menées en Belgique par l'intermédiaire d'un établissement stable ou permanent en Belgique, auquel les Actions sont attribuées. Dans ce cas, les principes décrits ci-dessus concernant les sociétés belges et les personnes physiques belges (détenant les Actions à des fins professionnelles) s'appliquent de manière analogue.

7.3 Taxation lors de la cession ou de l'exercice des Droits de Souscription ou des Options sur Actions

Ce Chapitre porte sur le traitement à l'impôt sur les revenus belges des plus-values ou des moins-values réalisées lors de la cession ou de l'exercice des Droits de Souscription ou des Options sur Actions dans le cadre de l'Offre, la réouverture de l'Offre ou l'offre de reprise.

Ce Chapitre porte uniquement sur le traitement à l'impôt sur les revenus belges dans le chef de personnes physiques belges. Les aspects de la sécurité sociale belge ne sont pas examinés dans ce Chapitre. Les détenteurs de Droits de Souscription ou d'Options sur Actions doivent discuter du traitement fiscal des plus-values ou des moins-values réalisées lors de la cession ou de l'exercice des Droits de Souscription ou des Options sur Actions avec leur propre conseiller fiscal.

7.3.1 Cession des Droits de Souscription dans le cadre de l'Offre, de la réouverture de l'Offre ou de l'Offre de reprise

Les Droits de Souscription et les Options sur Actions sont, selon les règles des plans applicables, incessibles sauf en cas de décès. Les Droits de Souscription et les Options sur Actions ne peuvent dès lors pas être transférés dans le cadre de l'Offre ou de la réouverture de l'Offre.

Les autorités fiscales belge acceptent généralement que la cession obligatoire des Droits de Souscription et des Options sur Actions dans le cadre d'une offre de reprise soit qualifiée d'évènement de force majeure impliquant qu'en ce qui concerne les Droits de Souscription et les Options sur Actions, qui ont été taxés au moment de leur octroi conformément à la loi du 26 mars 1999, aucune imposition sur les plus-values réalisées ne doit découler d'une telle cession. Aucune moins-value réalisée ne peut être déductible fiscalement.

Les autorités fiscales belges prennent la position que les plus-values réalisées au cours d'une cession obligatoire des Droits de Souscription et des Options sur Actions qui n'ont pas été imposés lors de leur octroi, dans le cadre d'une offre de reprise, doivent être imposées en tant que revenu professionnel au taux progressif d'imposition (entre 25 et 50%), majoré des taxes communales. Aucune moins-value réalisée ne peut être déductible fiscalement.

En aucun cas, l'imposition due en raison de la cession des Droits de Souscription et des Options sur Actions ne sera supportée par l'Offrant, la Société visée ou toute entité liée.

7.3.2 Exercice des Droits de Souscription et des Options sur Actions suivi d'une cession des Actions dans le cadre de l'Offre ou de la réouverture de l'Offre

L'exercice des Droits de Souscription et des Options sur Actions qui ont été imposés lors de l'octroi conformément à la loi du 26 mars 1999, ne sont pas sujet à l'impôt sur les revenus, à l'exception possible dans le cas où les Droits de Souscription et les Options sur Actions ont bénéficié des règles de valorisation réduite prévues par la loi du 26 mars 1999.

Dans ce cas, le détenteur de Droits de Souscription et d'Option sur Actions sera imposé sur l'avantage en nature additionnel au cas où l'exercice des Droits de Souscription et des Options sur Actions devait survenir avant le 1^{er} janvier qui suit le 3^{ème} anniversaire de la date de l'offre des Droits de Souscription et des Options sur Actions. Le montant de cet avantage en nature additionnel est dans un tel cas principalement équivalent à l'avantage en nature sur lequel les détenteurs de Droits de Souscription et d'Option sur Action ont été imposés lors de l'octroi. L'avantage en nature est imposable au taux progressif d'imposition (entre 25 et 50%), majoré des taxes communales.

Les plus-values et moins-values réalisées lors de la cession d'Actions dans le cadre de l'Offre ou de la réouverture de l'Offre doivent en principe être soumises au même régime fiscal que celui décrit au Chapitre 7.2.1.

En aucun cas, l'imposition due en raison de la cession des Droits de Souscription et des Options sur Actions ne sera supportée par l'Offrant, la Société visée ou toute entité liée.

7.4 Taxe sur les transactions boursières

Une taxe sur les transactions boursières est due en raison de tout achat, toute vente et toute cession d'Actions existantes en Belgique par le biais d'un intermédiaire professionnel. La

taxe due équivalant à 0,25% du prix de cession et est plafonnée à 740 euros par opération et par partie.

Cette taxe n'est pas due par les investisseurs suivants:

- les intermédiaires professionnels décrits à l'article 2, 9° et 10° de la Loi du 2 août 2002, agissant pour leur propre compte;
- les entreprises d'assurances décrites à l'article 2, § 1 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des compagnies d'assurances, agissant pour leur propre compte;
- les institutions de retraite décrites à l'article 2, 1° de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, agissant pour leur propre compte;
- les organismes de placement collectifs, agissant pour leur propre compte; et
- les non-résidents, agissant pour leur propre compte.

8. ANNEXES

8.1 Bulletin d'Acceptation

8.2 Rapport annuel de l'Offrant au 31 décembre 2011

8.3 Etats financiers consolidés de la Société visée au 31 décembre 2011, états financiers consolidés intermédiaires de la Société visée au 30 juin 2012 et communiqué de presse émis par la Société visée le 5 février 2013 relatif aux tendances pour l'exercice 2012

8.4 Mémoire en réponse

Annexe 8.1 : Bulletin d'Acceptation

BULLETIN D'ACCEPTATION

**RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION
PAR CANON EUROPA N.V. SUR LES ACTIONS, LES
DROITS DE SOUSCRIPTION ET LES OPTIONS SUR
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ VISÉE**

Je, soussigné(e), (nom, prénom) _____,
domicilié(e) à _____ (adresse complète),
après avoir lu le Prospectus émis par Canon Europa N.V. relatif à l'Offre sur les Actions, les
Droits de Souscription et les Options sur Actions émis par Image Recognition Integrated
Systems Group SA (en abrégé I.R.I.S.),

déclare par la présente que

- (i) j'accepte les conditions de l'Offre telles que décrites dans le Prospectus.
- (ii) j'accepte (sous réserve seulement d'une contre-offre valable après la date du présent Bulletin) irrévocablement de céder à Canon Europa N.V., contre le paiement et aux conditions du Prospectus, les Actions suivantes que je possède en pleine propriété, quittes et libres:

_____ (ou en toutes lettres _____) Actions ordinaires de la
Société visée.

En ce qui concerne les **Actions au porteur**, je dépose par la présente les certificats d'Actions concernés, tels qu'énumérés dans le bordereau de dépôt ci-joint. En ce qui concerne les **Actions nominatives**, je demande que celles-ci fassent l'objet d'une déclaration de transfert dans le registre des Actions nominatives de la Société visée et j'autorise tout administrateur de la Société visée (avec pouvoir de substitution) à effectuer une telle déclaration en mon nom.

Je comprends que, pour être valable, mon Bulletin d'Acceptation doit être déposé avant 16h (heure de Bruxelles) le 20 mars 2013, sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale, dans une agence d'ING Belgium SA.

Je comprends aussi que l'opération se fera sans frais pour les détenteurs d'Actions qui apportent leurs Actions à ING Belgium SA. Le cas échéant, la taxe sur les opérations de bourse sera prise en charge par Canon Europa BN.V. Les frais éventuellement réclamés par des intermédiaires financiers, autres que ING Belgium SA, seront supportés par le détenteur d'Actions vendeur.

- (iii) je souhaite que le prix correspondant aux Actions ci-dessus
- soit crédité à mon compte IBAN n° _____
ouvert auprès de la banque _____
et BIC _____ à la date de paiement mentionnée dans
l'article 6.13 du Prospectus.
- (iv) **j'ai consulté la liste des Actions au porteur de la Société visée frappées d'opposition ou menacées de déchéance** et que j'accepte les conséquences attachées au dépôt des Actions reprises dans cette liste, même après la date de ce dépôt.
- (v) j'ai reçu toutes les informations qui me permettent de prendre une décision en toute connaissance de cause et avoir pleinement conscience du bien fondé et des risques de l'Offre.

Sauf indication contraire, les termes définis dans ce Bulletin d'Acceptation ont la même signification que ceux mentionnés au Prospectus.

Fait en deux exemplaires à (lieu) _____, le (date) _____.

Le détenteur d'Actions vendeur

ING Belgium SA

Agent réceptionnaire agissant au nom de
Canon Europa N.V.

**BORDEREAU DE DEPOT RELATIF AUX ACTIONS
DE LA SOCIÉTÉ VISÉE**

(Les certificats d'Actions doivent être énumérés selon l'ordre numérique)

Numéros	Nombre	Numéros	Nombre
_____ à _____		_____ à _____	
_____ à _____		_____ à _____	
_____ à _____		_____ à _____	
_____ à _____		_____ à _____	
_____ à _____		_____ à _____	
À reporter:		Total	

BULLETIN D'ACCEPTATION

**RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION
PAR CANON EUROPA N.V. SUR LES ACTIONS, LES
DROITS DE SOUSCRIPTION ET LES OPTIONS SUR
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ VISÉE**

Je, soussigné(e), (nom, prénom) _____,
domicilié(e) à _____ (adresse complète),
après avoir eu lu Prospectus émis par Canon Europa N.V. suite à l'Offre sur les Actions, les
Droits de Souscription et les Options sur Actions émis par Image Recognition Integrated
Systems Group SA (en abrégé I.R.I.S.),

déclare par la présente que

- (i) j'accepte les conditions de l'Offre telles que décrites dans le Prospectus.
- (ii) je possède en pleine propriété les Droits de Souscription et/ou les Actions sur Options suivants:
 - _____ (ou en toutes lettres _____) Options sur Actions du plan Horizon 2009,
 - _____ (ou en toutes lettres _____) Droits de Souscription du plan Horizon 2011,
 - _____ (ou en toutes lettres _____) Options sur Actions du plan Horizon 2011,
 - _____ (ou en toutes lettres _____) Droits de Souscription du plan Horizon 2015 de la Société visée.
- (iii) je renonce irrévocablement aux droits que ces Options sur Actions et Droits de Souscription me confèrent (sous réserve seulement d'une contre-offre valable après la date du présent bulletin), contre le paiement et aux conditions du Prospectus. Par conséquent, lesdites Options sur Actions et lesdits Droits de Souscription doivent être considérés comme nuls et nonavenus.

Je demande que cette annulation fasse l'objet d'une déclaration dans les registres des Options sur Actions et des Droits de Souscription de la Société visée (et dans tous les documents faisant référence à ces Titres) et j'autorise tout administrateur de la Société visée (avec pouvoir de substitution) à effectuer une telle déclaration en mon nom.

Je comprends que, pour être valable, mon Bulletin d'Acceptation doit être déposé avant 16h (heure de Bruxelles) le 20 mars 2013, sous réserve de prorogation de la Période d'Acceptation Initiale, dans une agence d'ING Belgium SA, à l'attention de Mr. Marc Sanders, par fax au +32 (0) 2 547 20 89 ou par e-mail à BE-LFM.COA.SPA@ing.be.

(iv) je souhaite que le prix correspondant aux Options sur Actions et Droits de Souscription ci-dessus

- soit crédité à mon compte IBAN n° _____ ouvert auprès de la banque _____ et BIC _____ à la date de paiement mentionnée dans le point 6.13 du Prospectus;

(v) j'ai reçu toutes les informations qui me permettent de prendre une décision en toute connaissance de cause et avoir pleinement conscience du bien fondé et des risques de l'Offre.

Sauf indication contraire, les termes définis dans ce Bulletin d'Acceptation ont la même signification que ceux mentionnés au Prospectus.

Fait en deux exemplaires à (lieu) _____, le (date) _____.

Le détenteur d'Options sur Actions

ING Belgium SA

et/ou de Droits de Souscription vendeur

Agent réceptionnaire agissant au nom de
Canon Europa N.V.

Annexe 8.3 : Etats financiers consolidés de la Société visée au 31 décembre 2011, états financiers intermédiaires de la Société visée au 30 juin 2012 et communiqué de presse émis par la Société visée le 5 février 2013 relatif aux tendances pour l'exercice 2012

40	13/08/2012	BE 0448.040.624	50	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	12406.00073	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **I.R.I.S. GROUP**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: rue du Bosquet

N°: 10

Boîte:

Code postal: 1435

Commune: Mont-Saint-Guibert

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Nivelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0448.040.624

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

16-01-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

15-05-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.4.2, C 5.5.2, C 5.8, C 5.16

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des **ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES**

CLAUS Michel

Administrateur

Domaine du Bercuit Les Gottes 20

1390 Grez-Doiceau

BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

CONSTANT Gérard

Administrateur

rue du Calvaire 1a

5340 Mozet

BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

DE MUELENAERE Pierre

Administrateur

rue des Couteliers 24
1490 Court-Saint-Etienne
BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

GRÉGOIRE Jean-Louis
Administrateur
Rue de Chezy 6
92200 Neuilly-sur-Seine
FRANCE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

MARCHANDISE Thierry
Administrateur
Boulevard de Sébastopol 19
75001 Paris
FRANCE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

SONVEAUX Pierre
Administrateur
avenue du Bois 3
7090 Braine-le-Comte
BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

VAN DE KERCKHOVE Etienne
Administrateur
rue J. Mathieu 39
1300 Limai
BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 19-05-2015

Administrateur

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCC (B 160)

BE 0446.334.711
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2011

Fin de mandat: 20-05-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MOREAU Marie-Laure (A01729)
Réviseur d'entreprise
Boulevard d'Avroy 38
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>22.523.688</u>	<u>22.551.485</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	41.116	48.266
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	20.518	30.664
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	20.008	15.864
Mobilier et matériel roulant		24	510	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		14.800
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	22.462.054	22.472.554
Entreprises liées	5.14	280/1	22.462.054	22.462.054
Participations		280	22.462.054	22.462.054
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		10.500
Actions et parts		284		10.500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>34.003.869</u>	<u>35.638.740</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.354.119	33.961.301
Créances commerciales		40	103.827	17.639
Autres créances		41	33.250.292	33.943.662
Placements de trésorerie	5.5.1/5.8	50/53	120.396	1.170.834
Actions propres		50	120.396	170.834
Autres placements		51/53		1.000.000
Valeurs disponibles		54/58	429.591	375.696
Comptes de régularisation	5.6	490/1	99.763	130.910
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	56.527.557	58.190.224

PASSIF**CAPITAUX PROPRES****Capital**Capital souscrit
Capital non appelé**Primes d'émission****Plus-values de réévaluation****Réserves**Réserve légale
Réserves indisponibles
Pour actions propres
Autres
Réserves immunisées
Réserves disponibles**Bénéfice (Perte) reporté(e)****(+)/(-)****Subsides en capital****Avance aux associés sur répartition de l'actif net****PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS****Provisions pour risques et charges**Pensions et obligations similaires
Charges fiscales
Grosses réparations et gros entretien
Autres risques et charges**Impôts différés****DETTES****Dettes à plus d'un an**Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes**Dettes à un an au plus**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
Dettes financières
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes**Comptes de régularisation****TOTAL DU PASSIF**

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	50.378.545	51.034.591
5.7	10	38.774.902	38.774.902
	100	38.774.902	38.774.902
	101		
	11	6.610	6.610
	12		
	13	11.597.033	12.253.078
	130	1.050.181	1.017.705
	131	120.396	388.334
	1310	120.396	170.834
	1311		217.500
	132		
	133	10.426.457	10.847.039
	14		
	15		
	19		
	16		
	160/5		
	160		
	161		
	162		
5.8	163/5		
	168		
	17/49	6.149.012	7.155.634
5.9	17	2.100.000	3.500.000
	170/4	2.100.000	3.500.000
	170		
	171		
	172		
	173		
	174	2.100.000	3.500.000
	175		
	1750		
	1751		
	176		
	178/9		
	42/48	4.024.802	3.623.305
5.9	42	1.400.000	1.400.000
	43		
	430/8		
	439		
	44	135.805	228.067
	440/4	135.805	228.067
	441		
	46		
5.9	45	209.013	122.856
	450/3	75.160	10.982
	454/9	133.852	111.874
	47/48	2.279.984	1.872.382
5.9	492/3	24.210	32.328
	10/49	56.527.557	58.190.224

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	2.318.496	2.103.913
Chiffre d'affaires	5.10	70	2.119.061	1.972.303
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		12.617
Autres produits d'exploitation	5.10	74	199.436	118.993
Coût des ventes et des prestations		60/64	2.239.626	2.075.751
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.128.717	967.060
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.074.999	1.044.811
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	35.911	63.739
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8		141
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	78.870	28.162
Produits financiers		75	785.647	3.877.658
Produits des immobilisations financières		750	68.385	3.807.109
Produits des actifs circulants		751	669.186	6.505
Autres produits financiers	5.11	752/9	48.075	64.044
Charges financières	5.11	65	211.220	285.706
Charges des dettes		650	188.330	251.719
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	22.890	33.987
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	653.297	3.620.114
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	653.297	3.620.114
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	3.791	971
Impôts		670/3	3.791	971

N°	BE 0448.040.624
----	-----------------

C 3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	649.505	3.619.143
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	649.505	3.619.143

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	649.505	3.619.143
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	649.505	3.619.143
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	906.020	
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	906.020	
Affectations aux capitaux propres	691/2	249.975	2.556.052
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	32.475	180.957
aux autres réserves	6921	217.500	2.375.095
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	1.305.550	1.063.091
Rémunération du capital	694	1.305.550	1.063.091
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	225.584

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8022 1.419

Cessions et désaffectations

8032

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8042 14.800

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8052 241.803

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8122P XXXXXXXXXX 177.318

Mutations de l'exercice

Actés

8072 23.362

Repris

8082

Acquis de tiers

8092 7

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8102

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8112

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8122 200.687

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

211 41.116

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	28.532
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162 16.674	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182 -500	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192 44.706	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P XXXXXXXXXX	12.668
Mutations de l'exercice		
Actés	8272 12.206	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312 -177	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322 24.697	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23 20.008	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	
8163	529	
8173		
8183	500	
8193	1.029	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	
8273	342	
8283		
8293		
8303		
8313	177	
8323	519	
24	<u>510</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	14.800
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166		
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-14.800	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196		
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	24.443.499
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	24.443.499	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	1.845.103
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.845.103	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	136.341
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	136.341	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	22.462.054	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	10.500
8363	10.500	
8373		
8383		
(+)/(-)		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
(+)/(-)		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
(+)/(-)		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
(+)/(-)		
285/8		
8653		

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice**Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

N°	BE 0448.040.624	C 5.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
I.R.I.S. BE 0430.824.708 Société anonyme rue du Bosquet 10 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE Nominatives	426.102	99,97	0,03	31-12-2011	EUR	5.211.920	3.144.924
I.R.I.S. SOLUTIONS & EXPERTS EUROPE BE 0457.859.992 Société anonyme rue du Bosquet 10 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE Nominatives	30.000	99,99	0,01	31-12-2011	EUR	2.323.429	60.535
I.R.I.S. FRANCE FRFR4639258827300 Société anonyme Avenue de la Victoire 68 F-94310 Orly FRANCE Nominatives	873.208	100		31-12-2011	EUR	-340.034	-1.479.071
IRIS FINANCIAL SERVICES LU15533328 Société anonyme route des 3 Cantons 11 L-8399 Windhof LUXEMBOURG Nominatives	1.999	99,95	0,05	31-12-2011	EUR	800.977	-409.973
IRIS INC Société étrangère West Atlantic Avenue Suite B1&B2 4731 33445 Delray Beach, Florida ETATS-UNIS				31-12-2011	USD	1.601.596	651.563

N°	BE 0448.040.624	C 5.5.1
----	-----------------	---------

Nominatives	6.000	100					
I.R.I.S. ICT BE 0449.223.727 Société anonyme Mechelsesteenweg 542 1800 Vilvoorde BELGIQUE				31-12-2011	EUR	3.486.946	-61.596
Nominatives	1.499	99,93	0,07				
I.R.I.S. SOLUTIONS & EXPERTS BE 0882.094.937 Société anonyme rue du Bosquet 10 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE				31-12-2011	EUR	4.347.609	537.341
Nominatives	3.022	99,97	0,03				
I.R.I.S. (LUXEMBOURG) LU19619943 Société anonyme rue des 3 Cantons 11 L-8399 Windhof LUXEMBOURG				31-12-2011	EUR	618.428	-318.723
Nominatives	1	0,05	99,95				
I.R.I.S. HK LTD HK1204748 Société étrangère Hung To Road 37-39 Kowloon HONG-KONG				31-12-2011	HKD	868.695	572.178
Nominatives	10.000	100					
I.R.I.S. NORDIC NO992930934 Société étrangère C.J. Hambros Plass 2C 0164 Oslo NORVÈGE				31-12-2011	NOK	-4.531.872	-263.215
Nominatives	1.000	100					
I.R.I.S. DENMARK DK33042485 Société anonyme Tuborg boulevard 12 2900 Hellerup DANEMARK				31-12-2011	DKK	-3.451.185	-2.814.115
Nominatives	80.000	100					

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		1.000.000
8686		1.000.000
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges de maintenance à reporter

Charges de matériel informatique à reporter

Charges d'assurances à reporter

Charges de recrutement à reporter

Charge de cotisation à reporter

Charges d'honoraires à reporter

Intérêts créditeurs courus

Exercice
24.948
1.766
22.529
23.685
5.563
18.647
2.624

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	38.774.902
100	38.774.902	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Codes	Montants	Nombre d'actions
	38.774.902	1.865.072
8702	XXXXXXXXXX	330.719
8703	XXXXXXXXXX	1.534.353

Actions nominatives

Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	105.613
8722	5.080
8731	397.214
8732	19.106
8740	
8741	
8742	
8745	51.667
8746	1.971.050
8747	51.667
8751	36.731.950

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Sur base des déclarations de transparence reçues à ce jour :

La société Baillie Gifford Overseas Limited détient 55.733 actions représentant 2,99 % du capital tel qu'il en résulte de la déclaration de

N°	BE 0448.040.624	C 5.7
----	-----------------	-------

transparence du 27 octobre 2008

La société Raynive SA détient 81.446 actions représentant 4,37 % du capital tel qu'il en résulte de la déclaration de transparence du 31 octobre 2008

La société FIN.CO détient 62.398 actions représentant 3,35 % du capital tel qu'il en résulte de la déclaration de transparence du 2 juillet 2009

La société Canon Europa N.V. détient 314.790 actions représentant 16,98 % du capital tel qu'il en résulte de la déclaration de transparence du 22 juillet 2009

Pierre De Muelenaere détient 47.645 actions représentant 2,55 % du capital et 8.500 instruments financiers assimilés tel qu'il en résulte de la déclaration de transparence du 22 juillet 2009

Etienne Van de Kerckhove détient 6.360 actions représentant 0,34 % du capital et 8.500 instruments financiers assimilés tel qu'il en résulte de la déclaration de transparence du 23 juillet 2009

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	1.400.000
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	1.400.000
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	1.400.000
8802	2.100.000
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	2.100.000
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	2.100.000
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	

N°	BE 0448.040.624
----	-----------------

C 5.9

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	75.160
450	
9076	
9077	133.852

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important
 Charges bancaires à imputer

Exercice
24.210

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	2.620	10.613
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel		
Nombre total à la date de clôture	9086 19	18
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087 16,1	15,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088 25.294	24.889
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	620 762.705	759.274
Cotisations patronales d'assurances sociales	621 192.233	219.907
Primes patronales pour assurances extralégales	622 30.818	
Autres frais de personnel	623 89.243	65.630
Pensions de retraite et de survie	624	
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	
Réductions de valeur		
Sur stocks et commandes en cours		
Actées	9110	
Reprises	9111	
Sur créances commerciales		
Actées	9112	
Reprises	9113	
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	9115	
Utilisations et reprises	9116	
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	141
Autres	641/8	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	9096	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	
Frais pour l'entreprise	617	

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Ecart de conversions des devises

Différences de changes

Plus-values sur actions propres

Plus-value sur autres actions

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Frais bancaires

Ecart de conversion des devises

Différences de changes

Différences de paiement

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	33.619	28.455
	20	35.589
	12.337	0
	2.100	0
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	13.229	24.112
	9.633	8.923
	16	952
	12	0

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises
Revenus définitivement taxés
Intérêts notionnels

Codes	Exercice
9134	974
9135	974
9136	
9137	
9138	2.818
9139	2.818
9140	
	59.258
	-62.628
	-649.926

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Intérêts notionnels à reporter

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
	631.335
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	213.100	174.014
9146	363.019	444.818
9147	203.070	211.469
9148	142.564	123.339

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
 Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
 Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9149	2.051.794
9150	
9151	
9153	2.051.794
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Un plan d'assurance pension a été mis en place au cours de l'année 2006. Ce plan est un plan à cotisations définies et la société n'a aucune autre obligation que le paiement des primes mensuelles (comptabilisées en compte de résultats au cours de l'exercice).

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**ENTREPRISES LIÉES****Immobilisations financières**

Participations
Créances subordonnées
Autres créances

Créances sur les entreprises liées

A plus d'un an
A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions
Créances

Dettes

A plus d'un an
A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières
Produits des actifs circulants
Autres produits financiers
Charges des dettes
Autres charges financières

Cession d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées
Moins-values réalisées

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**Immobilisations financières**

Participations
Créances subordonnées
Autres créances

Créances

A plus d'un an
A un an au plus

Dettes

A plus d'un an
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	22.462.054	22.462.054
280	22.462.054	22.462.054
9271		
9281		
9291	33.337.354	33.899.572
9301		
9311	33.337.354	33.899.572
9321		
9331		
9341		
9351	577.774	426.831
9361		
9371	577.774	426.831
9381	2.018.794	4.944.137
9391	33.000	33.000
9401		
9421	68.385	3.805.498
9431	662.693	
9441		
9461	9.474	13.963
9471		
9481		
9491		
282/3		
282		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur
Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
Aux administrateurs et gérants
Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	209.110
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	37.800
95061	4.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0448.040.624	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	146.500
95071	4.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

218

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel****Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs
 Nombre d'heures effectivement
 prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en
 sus du salaire

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	12,1	7,5	16,1 ETP	15,2 ETP
101	18.931	6.363	25.294 T	24.889 T
102	682.732	392.267	1.074.999 T	1.044.811 T
103	XXXXXXX	XXXXXXX	T	T

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Femmes
 de niveau primaire
 de niveau secondaire
 de niveau supérieur non universitaire
 de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
 Employés
 Ouvriers
 Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	11	8	15,5
110	11	8	15,5
111			
112			
113			
120	5	6	8
1200			
1201	2	2	3
1202	2		2
1203	1	4	3
121	6	2	7,5
1210			
1211	2		2
1212	3		3
1213	1	2	2,5
130			
134	11	8	15,5
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**Entrées**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3
210	1		1
211	2		2
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2		2
310			
311	2		2
312			
313			
340			
341			
342			
343	2		2
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802	76	5812	19
Coût net pour l'entreprise	5803	267	5813	820
dont coût brut directement lié aux formations	58031	166	58131	569
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	101	58132	252
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

I.R.I.S.GROUP SA

Règles d'évaluation

A. Généralités

Les comptes sociaux sont établis en euros (sociétés implantées dans la zone euro) ou en dollars (sociétés implantées aux Etats-Unis d'Amérique), en conformité avec les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la législation comptable belge. Les comptes sociaux sont établis au 31 décembre, date de clôture de toutes les entités du groupe.

B. Provisions pour pensions

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les employeurs et les salariés sont, en général, prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période. Il n'existe pas, au niveau des entreprises consolidées, de plans de retraite complémentaires qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées.

C. Imposition différée

Les décalages d'imposition temporaires entraînés par certains reports d'imposition, donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Les impôts différés actifs ne sont pas comptabilisés.

D. Règles particulières

Les différents frais et immobilisations sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition lorsqu'ils sont acquis de tiers. Les autres immobilisations sont portées à l'actif à leur coût de revient.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis selon les taux et méthodes suivants : de 20% linéaire à 100%.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement ne font pas l'objet d'une activation. Ces frais sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les licences sont amorties selon les taux et méthodes suivants : de 33% linéaire à 100 %.

Les droits intellectuels, brevets et savoir-faire acquis de tiers sont amortis selon les taux et méthodes suivants : de 20 % linéaire à 100 %.

Les fonds de commerce comprenant une composante essentielle de clientèle et de technologie sont amortis au taux linéaire de 5 %.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties la première année, selon les pays, sur base du prorata de détention ou à concurrence d'une annuité complète. Elles sont amorties de façon linéaire selon les taux suivants :

Immubles	Equipement informatique (hardware et software) :	20% à 33%	3% à 5%
Matériel de bureau :	10% à 20%		
Mobilier de bureau :	10% à 20%		
Aménagements d'immeubles :	10% à 20%		
Matériel roulant neuf :	20% à 25%		
Matériel roulant d'occasion :	33%		

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées périodiquement. Elles font l'objet de réductions de valeur au cas par cas, selon les éléments d'appréciation dont dispose le Conseil d'administration.

Stocks

Les stocks de marchandises et de fournitures acquis de tiers sont valorisés à leur coût d'acquisition, suivant la méthode "First In First Out". Les réductions de valeur sur les stocks sont actées au cas par cas, à l'appréciation du Conseil d'administration.

Créances commerciales

Les créances commerciales sont évaluées individuellement.

Elles font l'objet de réductions de valeur au cas par cas, selon les éléments d'appréciation dont dispose le Conseil d'administration.

Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées individuellement.

Commandes en cours d'exécution

La majeure partie des contrats conclus par la société sont des contrats à prix forfaitaires. La prise en résultats a lieu au rythme du degré d'avancement des travaux sur base des prestations réalisées par rapport aux prestations budgétisées. La société enregistre le montant des travaux réalisés à la date de clôture mais non encore pris en revenus parmi les commandes en cours d'exécution tandis que les travaux non réalisés mais déjà facturés à la date de clôture sont inscrits parmi les "acomptes reçus sur commandes".

Eléments d'actif ou de passif exprimés en devises

A la clôture du bilan :

les éléments non monétaires du bilan, c.à.d. les immobilisations corporelles, incorporelles et financières (à l'actif) et les éléments constituant les fonds propres (au passif) sont maintenus à leur valeur d'acquisition exprimée en euros quelle que soit le cours de clôture de la devise dans laquelle eut lieu le prix d'acquisition.

les éléments monétaires du bilan, c.à.d. les créances à plus d'un an ou à un an au plus, les placements de trésorerie, valeurs disponibles et comptes de régularisation (à l'actif) et les provisions pour risques et charges, dettes à plus d'un an ou à un an au plus et comptes de régularisation (au passif) sont évalués aux cours de change applicables à la clôture de l'exercice.

Pour chaque devise, les écarts de conversion sont cumulés et le solde, qu'il soit positif ou négatif, est enregistré au compte de résultats.

RAPPORT DE GESTION

IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS GROUP S.A.
10 Rue du Bosquet
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve
1435 Mont Saint-Guibert
RPM Nivelles 0.448.040.624

Rapport de gestion pour l'exercice social clôturé le 31/12/2011
Rapport sur les comptes statutaires et sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration d'I.R.I.S. Group a l'honneur de rendre compte de sa gestion pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration déclare, qu'à sa meilleure connaissance, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe (et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation) en date du 31 décembre 2011, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le présent rapport de gestion représente un exposé fidèle de l'exercice et les données contenues dans ce rapport sont conformes à la réalité dans tous leurs aspects essentiels et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Evolution des activités en 2011

Tous les chiffres sont établis conformément aux normes IFRS.

Les chiffres comparatifs 2009 et 2010 sont disponibles dans notre rapport annuel et sur notre site internet : <http://www.iriscompany.com>.

I.R.I.S. Group SA, une entreprise technologique spécialisée dans la reconnaissance intelligente des documents (RID), la gestion du contenu d'entreprise (ECM) et les infrastructures IT optimisées (ICT).

La mission d'I.R.I.S. est de fournir des solutions qui augmentent l'efficacité-métier de nos clients par une meilleure gestion de leurs documents, données et informations électroniques.

I.R.I.S. Products & Technologies développe des technologies et des produits dans le domaine de la Reconnaissance Intelligente de Documents et commercialise son portefeuille de produits à l'échelle mondiale à travers de solides partenariats.

I.R.I.S. Professional Solutions permet aux sociétés et aux administrations de trouver en une seule compagnie un savoir-faire novateur et des solutions de haute technologie pour gérer efficacement leurs documents, leurs flux d'informations et leurs infrastructures informatiques.

Dans un contexte économique peu favorable qui a affecté certains de nos clients et partenaires, plusieurs points positifs sont à souligner :

- Plusieurs initiatives de croissance importantes ont porté leurs fruits et certaines de nos activités connaissent une croissance rapide grâce à des investissements judicieux, notamment dans nos activités avec nos partenaires, nos activités dans le secteur " légal et services professionnels " et nos activités dans le secteur ICT
- les ventes de nos solutions d'entreprise avec Canon en Europe ont également progressé
- 14 nouveaux contrats de partenariat avec des revendeurs à valeur ajoutée (VAR) et des sociétés de services d'externalisation (BPO) ont été conclus en 2011 et généreront un chiffre d'affaires supplémentaire en 2012.
- le programme de réorganisation entamé à la mi-2011 par I.R.I.S. a bien progressé. Dans le cadre de ce programme, il a été décidé de centraliser la direction opérationnelle afin de mettre en œuvre de nouvelles initiatives visant à :

- o Développer des synergies inter-divisions
- o Améliorer l'organisation de vente et de prévente
- o Optimiser la structure des coûts
- o Accélérer l'expansion des solutions I.R.I.S. dans des secteurs spécifiques à l'échelle internationale
- o Accélérer les investissements dans les services basés sur la technologie (SaaS).

L'objectif du plan consiste à améliorer l'organisation et la structure des coûts, à accélérer l'expansion internationale d'I.R.I.S. et à améliorer sa rentabilité au cours des prochaines années.

Le groupe a également volontairement décidé de maintenir toutes ses initiatives stratégiques. En 2011, I.R.I.S. a continué d'investir massivement dans ses principaux actifs : les technologies et la propriété intellectuelle (les technologies de capture de documents pour les marchés des particuliers et des professionnels, les solutions de gestion de documents, la solution de

surveillance de centres de données et les solutions Cloud).

Grâce à ces actifs accumulés par I.R.I.S. au cours des 25 dernières années, la société bénéficie d'une position forte et d'un avantage concurrentiel sur le marché.

Le management d'I.R.I.S. est donc confiant dans les perspectives d'avenir.

Exercice 2011 : Record en termes de ventes et de marge brute

Pour l'ensemble de l'année, I.R.I.S. enregistre un chiffre d'affaires record de €121.292.320 et une marge brute record de €61.225.970 (contre respectivement €119.488.557 et €59.519.669 l'année passée), malgré des conditions de marché difficiles en 2011 pour certains de nos clients et partenaires.

La marge brute (qui est un indicateur clef de performance) est en augmentation de 2,87% à €61.225.970 contre €59.519.669 en 2010. Le taux de marge brute global est de 50,5% en 2011 contre 49,8% en 2010.

La part de la marge brute provenant de la vente de produits packagés (division Products & Technologies) a atteint 27,1%, pour 72,9% aux solutions professionnelles (division Professional Solutions).

Evolution du chiffre d'affaires et de la Marge Brute

€'000 Chiffre d'affaires auprès de clients externes	2007	2008	2009	2010	2011	Var
Products & Technologies	13.291	16.531	18.325	16.940	20.380	20,31%
Professional Solutions	81.771	92.794	84.569	102.549	100.912	-1,60%
I.R.I.S.	95.062	109.326	102.894	119.489	121.292	1,51%

€'000 Marge brute	2007	2008	2009	2010	2011	Var
Products & Technologies	11.127	14.315	15.236	13.766	16.589	20,51%
Professional Solutions	36.133	44.069	44.108	45.753	44.637	-2,44%
I.R.I.S.	47.260	58.384	59.344	59.520	61.226	2,87%

En solutions professionnelles, la marge brute est en légère baisse: €44.636.735 en 2011 pour €45.753.220 en 2010 (-2,44%). En 2011, le taux de marge brute - qui est fortement dépendant du mix entre software, hardware et services - s'est élevé à 44,23% en 2011 pour 44,62% en 2010.

La marge brute en produits et technologies packagés atteint €16.589.235 fin 2011 contre €13.766.449 fin 2010 (+20,5%). Le taux de marge brute est de 81,40% en 2011 pour 81,27% en 2010.

Malgré des frais de restructuration exceptionnels d'un montant de €1,1 million (voir ci-dessous), le cash flow d'exploitation (EBITDA) est stable à €7.178.393 contre €7.239.224 en 2010 et l'EBIT s'élève à €5.081.588 (contre €5.302.458 en 2010).

Après déduction des amortissements (€2.096.805), des charges financières nettes (€171.560) et des impôts (€1.166.331), le bénéfice net atteint €3.743.697 (contre €4.079.030 l'année passée).

Situation de trésorerie :

La position financière d'I.R.I.S. reste solide. Les fonds propres sont en hausse et s'établissent à €63.487.122 (€60.771.415 en 2010) et la trésorerie nette (après déduction des dettes échéant dans l'année) est de €13.219.871 (€9.342.269 en 2010). La capacité financière à court terme d'I.R.I.S. est de €27,7 millions lorsque l'on tient compte des lignes de crédit non utilisées de €14.500.000, non révocables à concurrence de €13.000.000.

I.R.I.S. Group a des crédits d'investissement à hauteur de €3.500.000. Ces crédits ont été contractés début 2009 pour un montant total à l'origine de €7.000.000, sur une durée de 5 ans, à taux d'intérêt fixe et sans nouvelles garanties, afin de financer certains investissements (dont l'acquisition de Corismo) et de renforcer les réserves de trésorerie disponibles en profitant d'une période de taux d'intérêt bas. Les autres emprunts à long terme sont des crédits d'investissement existants, destinés à financer l'acquisition des bâtiments de Louvain-La-Neuve et de Vilvoorde ou à financer des aménagements de bureau ou divers matériels.

Le groupe a investi en immobilisations incorporelles et corporelles à concurrence de €4.475.243 en 2011 (€2.046.129 en 2010 et €1.298.009 en 2009); il s'agit notamment de l'implémentation et de l'amélioration d'outils de gestion du groupe, le développement de produits et technologies, l'acquisition d'un fonds de commerce et une clientèle en Belgique dans le domaine ICT. Ces investissements permettent à I.R.I.S. de poursuivre sa croissance.

Recherche et développement

Le groupe I.R.I.S. est avant tout un groupe technologique. Il consacre une part significative de ses moyens au renforcement de son patrimoine technologique, les logiciels propriétaires constituant une pierre angulaire de son offre.

I.R.I.S. active uniquement les frais de développement consacrés aux développements de nouveaux produits. Les frais de développement consacrés au développement de nouvelles versions (upgrades) sont comptabilisés comme charges de l'exercice.

Au cours des dernières années, I.R.I.S. S.A. a fortement développé sa présence dans le segment des applications mobiles de

saisie de documents. En 2009, I.R.I.S. a entamé un programme de développement sur 3 ans pour étendre son offre aux plateformes mobiles de type Smartphone et tablette.

I.R.I.S. a également lancé en 2010 un projet visant à concevoir et développer une nouvelle solution de gestion électronique de documents pour entreprises, basée sur des technologies innovantes. Cette solution est destinée principalement au marché des Petites et Moyennes Entreprises, ainsi qu'à des besoins départementaux de grands comptes. Ce projet se base sur les technologies développées par I.R.I.S. et sur son expérience en intégration des solutions proposées aujourd'hui par les grands éditeurs et est destiné à des espaces d'innovation non adressés, qui s'inscrivent dans l'évolution du marché et répondent aux besoins des entreprises.

Afin d'accroître significativement sa pénétration des marchés asiatiques, I.R.I.S. a lancé en 2011 un projet de développement des technologies nécessaires pour fournir un avantage compétitif déterminant sur ces marchés où les caractéristiques des langues écrites sont très différentes par rapport aux marchés occidentaux.

Enfin, I.R.I.S. a développé en 2011 de nouvelles applications pour améliorer la performance, la gestion, le suivi et le reporting de ses solutions de surveillance de centres de données et de ses solutions Cloud.

Pour le reste, des efforts ont porté sur les outils internes de gestion.

L'effort fourni en recherche et développement a par ailleurs également porté sur le développement et l'amélioration de nombreux produits ayant une durée de vie inférieure à un an et pris en charge durant l'exercice (développement de versions annuelles des produits).

En 2011, I.R.I.S. a donc continué d'investir massivement dans ses principaux actifs : les technologies et la propriété intellectuelle.

Grâce à ces actifs accumulés par I.R.I.S. au cours des 25 dernières années, la société bénéficie d'une position forte et d'un avantage concurrentiel sur le marché.

L'effort global en R&D a été accru et est représenté par des coûts de personnel de €6.424.764 en 2011 en augmentation de 7% par rapport à 2010 (€6.003.495). La société a donc consacré 10,5% de sa marge brute en coûts de personnel dédiés à la R&D, dont la moitié est à charge du résultat de l'année. Ces coûts ne reprennent que les frais de personnels et pas les coûts liés à l'infrastructure, au matériel et au matériel roulant ou frais de sous-traitance.

Les programmes de développement technologique ont conduit à l'activation de €3.140.921 en 2011 (€776.785 en 2010). Ces activités de recherche et développement permettent d'élargir la gamme de produits packagés et renforcer la distribution internationale.

Evolution des dépenses de développement

Notons que ce sont les filiales opérationnelles qui procèdent aux investissements en R&D, et non la société mère I.R.I.S. Group SA qui ne joue qu'un rôle de holding financier.

Evolution du personnel

A la fin de l'année 2011, I.R.I.S. Group employait 496 personnes (76,6% d'hommes et 23,4% de femmes) contre 533 en 2010 et 507 en 2009.

L'effectif moyen a été de 498,99 équivalents temps plein en 2011 pour 514,77 équivalents temps plein en 2010

L'âge moyen est de 38,57 ans à fin 2011 pour 38 ans à fin 2010.

Evénements importants intervenus en 2011

Acquisition d'une activité ICT en Belgique

I.R.I.S. a acquis, en début juin 2011, une branche d'activité de la société Competence Partners constituée d'une équipe d'une dizaine de consultants spécialisés en consultation ICT. Cette acquisition a pour but de renforcer l'expérience et le champ des compétences du groupe dans l'activité ICT.

Emission d'un plan de stock options (Stock option plan horizon 2015)

Dans l'objectif de fidéliser et motiver le management du groupe, le conseil d'administration a décidé d'émettre, en faveur de managers d'I.R.I.S., 35.000 warrants donnant chacun droit, en cas d'exercice, à la souscription d'une action de la société. En conséquence, conformément aux conditions d'émission du stock option plan, les 35.000 warrants donneront le droit aux bénéficiaires de ces warrants de souscrire, par le biais de l'exercice des warrants, à un maximum de 35.000 actions ordinaires représentatives du capital de la société. Chaque action acquise suite à l'exercice d'un warrant donnera droit aux dividendes mis en paiement au titre de l'exercice comptable pendant lequel le Warrant a été exercé. La société fera le nécessaire pour obtenir l'inscription à la cotation des actions acquises suite à l'exercice de warrants. L'émission des warrants dans le cadre du capital

autorisé à lieu avec suppression du droit de préférence des actionnaires actuels afin de bénéficier à titre principal aux membres du personnel, d'administrateurs exécutifs et de sous-traitants réguliers. L'offre a été acceptée à concurrence de 31.000 warrants.

Au 31 décembre 2011, 31.000 warrants étaient donc émis dans le cadre de ce plan. Leur prix d'exercice est de €36,23/action.

Ces options et warrants seront exerçables pendant chaque mois de juillet et chaque première quinzaine de novembre à partir de juillet 2015 jusqu'au 15 novembre 2020 et à condition d'être lié, de manière ininterrompue depuis l'attribution des warrants ou options, par un contrat de travail ou un autre contrat de prestation de services avec la Société ou une filiale au moment de l'exercice.

Comptes statutaires au 31.12.2011

Les comptes statutaires ne reflètent que la situation comptable de la maison-mère, en qualité de holding. Elle n'est pas le reflet de l'activité du groupe. C'est pourquoi le présent rapport porte également sur les comptes consolidés (voir point suivant).

Les comptes statutaires sont établis conformément aux normes comptables belges.

L'exercice 2011 dégage un bénéfice net de €649.505,23. Ce résultat doit être analysé comme suit :

Chiffre d'affaires	2.119.060,57
+ Productions immobilisées	0,00
+ Autres produits d'exploitation	199.435,52
- Biens et services divers	-1.128.717,03
- Rémunérations	-1.074.998,51
- Amortissements	-35.910,82
- Autres charges d'exploitation	0
= Résultat d'exploitation	78.869,73
+ Produits des immobilisations financières	68.385,24
+ Intérêts de placements de trésorerie	669.185,96
+ Autres produits financiers	48.075,48
- Charges financières	-211.219,90
= Résultat courant avant impôts	653.296,51
= Résultat de l'exercice avant impôts	653.296,51
- Impôts sur le résultat	-3.791,28
+ Régularisations d'impôts	0
= Résultat de l'exercice à affecter	649.505,23

Les comptes de bilan et de résultats détaillés sont annexés.

Le bénéfice à affecter est de €649.505,23

Eu égard à la proposition d'attribuer un dividende de €1.305.550,40 (voir plus loin) et compte tenu du prélèvement sur les réserves indisponibles d'un montant de €217.500 suite à l'exonération définitive liée à la loi sur le " Tax shelter ", la proposition d'affectation du résultat est la suivante :

- Résultat de l'exercice à affecter	€ 649.505,23
- Prélèvement sur les réserves indisponibles	€-217.500
- Dotations aux réserves disponibles	€217.500
- Prélèvement sur les réserves disponibles	€-688.520,43
- Affectation à la réserve légale :	€32.475,26
- Rémunération du capital :	€1.305.550,40

Comptes consolidés au 31.12.2011

L'activité opérationnelle est exercée dans les filiales du groupe ; la société faîtière I.R.I.S. Group SA ne joue qu'un rôle de holding financier. Il convient donc essentiellement de se référer aux comptes annuels consolidés pour se faire une opinion réelle de l'évolution du groupe.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Le bénéfice net consolidé est de €3.743.697.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Variation 2011/2010	
Produits des activités ordinaires	121.292.320 (+1,51%)
- Coût direct des ventes	-60.066.350
= Marge brute	61.225.970 (+ 2,87%)
+ Production immobilisée	3.140.921
+ Autres produits d'exploitation	1.809.237
- Biens et services divers	-21.306.200

- Rémunérations et charges sociales -37.073.682
- Réduction de valeur sur stocks et créances clients -442.688
- Provisions pour risques et charges 275.817
- Autres charges d'exploitation -450.982
- = Cash flow d'exploitation (EBITDA) 7.178.393 (-0,84%)
- Amortissement d'immobilisés -2.096.805
- = Résultat d'exploitation (EBIT) 5.081.588 (-4,17%)
- + Produits financiers 684.004
- Charges financières -855.564
- = Résultat des activités ordinaires 4.910.028
- Impôts -1.166.331
- = Résultat consolidé (part du groupe) 3.743.697 (-8,22%)

Les comptes consolidés détaillés sont annexés.

Evénements importants intervenus après la clôture des comptes

En février 2012, nous avons clôturé une transaction visant à étendre nos activités avec la Commission européenne. Ce développement des activités doit permettre à I.R.I.S. d'augmenter de vingt personnes supplémentaires notre équipe qui travaille pour l'Union européenne.

Cette extension des activités apportera une contribution positive au résultat d'exploitation d'I.R.I.S. en 2012. Perspectives pour 2012 et description des événements susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

L'année 2011 a enregistré un certain nombre de points positifs. Pour rappel :

- certaines de nos activités connaissent une croissance rapide grâce à des investissements judicieux, notamment dans nos activités avec nos partenaires, nos activités dans le secteur " légal et services professionnels " et notre activité ICT
- les ventes de nos solutions d'entreprise avec Canon en Europe ont également progressé
- de nouveaux contrats de partenariat avec des revendeurs à valeur ajoutée (VAR) et des sociétés de services d'externalisation (BPO) ont été conclus et généreront un chiffre d'affaires supplémentaire en 2012.

I.R.I.S. a connu quelques points négatifs, dans un contexte économique difficile qu'il convient de souligner. Ces points ont été adressés par un programme de réorganisation entamé à la mi-2011. Dans le cadre de ce programme, il a été décidé de centraliser la direction opérationnelle afin de mettre en œuvre de nouvelles initiatives visant à développer des synergies inter-divisions, améliorer l'organisation de vente et de prévente, optimiser la structure des coûts, accélérer l'expansion des solutions I.R.I.S. dans des secteurs spécifiques à l'échelle internationale et accélérer les investissements dans les services basés sur la technologie (SaaS).

L'objectif du plan consiste à améliorer l'organisation et la structure des coûts, à accélérer l'expansion internationale d'I.R.I.S. et à améliorer sa rentabilité au cours des prochaines années. Comme mentionné ci-avant, les coûts de ce programme de réorganisation sont de € 1.1 million.

Le management d'I.R.I.S. considère que la société est sur un marché porteur et en croissance, analyse confirmée par de nombreuses sources et analyses externes. Le management est donc convaincu de la possibilité de saisir une partie de ce marché pour renouer avec une croissance importante du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Le groupe maintient donc ses initiatives stratégiques et en particulier sa politique d'investissements en R&D et ses efforts en matière d'innovation pour permettre d'améliorer et d'élargir constamment la gamme et la qualité des produits et services offerts, et de s'ouvrir de nouveaux marchés.

Le management d'I.R.I.S. est donc confiant dans les perspectives d'avenir et de croissance profitable de la société.

En février 2012, nous avons organisé notre événement annuel et accueilli plus de 900 participants. Nous y avons dévoilé un nombre sans précédent de nouveaux produits et solutions. Nous espérons que ces nouvelles solutions contribueront à la croissance de nos activités en 2012.

Acquisition d'actions propres

Acquisition et cessions d'actions propres au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2011, I.R.I.S. Group SA n'a acquis aucune action propre mais en a revendu 2.500 dans le cadre de l'exercice du plan de stock options attribué courant 2005. Ces actions ont été revendues pour un prix de vente de €62.775. Au 31 décembre 2011, la société détenait 5.080 actions propres pour une valeur d'acquisition de €75.982.

Notons que la filiale I.R.I.S. Solutions & Experts a acquis 6.975 actions I.R.I.S. Group pour un montant de €210.270, en a cédé 2.096 pour une valeur de €62.500, dans le cadre de regroupements d'entreprises, et détenait 19.106 actions I.R.I.S. Group au 31 décembre 2011, pour une valeur de €283.253.

Programme de rachat d'actions propres

N°	BE 0448.040.624	C 8
----	-----------------	-----

Le conseil d'administration du 21 mars 2012 a approuvé un programme de rachat d'actions propres dont les caractéristiques sont les suivantes :

" L'objectif du plan est de réduire le nombre d'actions en circulation afin d'augmenter par voie de conséquence la rémunération des actionnaires, et à titre subsidiaire de disposer d'actions dans le cadre des plans de stock option

" Le programme est approuvé pour la période allant du 23 mars 2012 au 8 octobre 2014 et un nombre maximum de 150.000 actions d'I.R.I.S. Group SA, ou un montant maximum d'EUR 4.500.000

" Les actions acquises au cours d'une séance ne dépasseront pas 25% du volume de transactions quotidien moyen portant sur l'action à Euronext Bruxelles pendant les 20 séances précédant la date de chaque rachat.

" Cadre réglementaire

Le programme sera mis en œuvre conformément aux articles 205 à 208 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, et à l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché ainsi qu'au Règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 (en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat d'actions).

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition

Conformément aux prescriptions de l'article 34 de l'AR du 14 Novembre 2007, nous exposons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

" En matière de pouvoir de l'organe d'administration : l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2009 a renouvelé et étendu, pour une durée de cinq ans à partir du 8 octobre 2009 et jusqu'au 8 octobre 2014, l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à concurrence de €38.000.000. Une telle autorisation vaut pour des augmentations de capital tant par apport en numéraire que par apport en nature, sous réserve des restrictions légales, ou par incorporation de réserves, avec ou sans prime d'émission, avec ou sans émission de titres nouveaux, avec ou sans droit de vote, par une émission publique ou privée et pour des émissions d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, de droits de souscription (attachés ou non à d'autres titres) ou d'autres valeurs ou d'autres valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à des actions de la société. Au 31 décembre 2011, le capital autorisé non utilisé est de €36.731.950.

Le conseil est expressément habilité à procéder, pendant les trois ans qui suivent l'assemblée générale du 9 janvier 2012, à des augmentations de capital, en une ou plusieurs fois, à partir de la date de la notification faite par l'Autorité des services et marchés financiers selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition la visant, par apport en numéraire, avec limitation ou suppression du droit de préférence des actionnaires et ceci aussi en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, membres ou non du personnel de la société ou de ses filiales, ou par apport en nature conformément aux dispositions légales en la matière. Dans cette hypothèse, le conseil d'administration peut également créer des titres représentatifs ou non du capital, conférant le droit de vote, ainsi que des titres donnant droit à la souscription de tels titres ou à l'acquisition de tels titres, si lesdits titres ou droits ne sont pas offerts par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

" En matière de restriction de l'exercice du droit de vote : l'article 23 des statuts fixe qu'aucun actionnaire ne peut participer au vote à l'assemblée générale pour plus de dix (10) pour cent du nombre de droits de vote conférés à l'ensemble des titres émis par la société, représentatifs ou non du capital ; les statuts fixent également les modalités de calcul de ce pourcentage.

" En matière d'accords importants auxquels l'émetteur est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur à la suite d'une offre publique d'acquisition : la société a émis plusieurs plans de Stock Options dont l'exercice pourrait être anticipé en cas de changement de contrôle.

" En matière de règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur : l'article 7 paragraphe 4 des statuts fixe que sauf les exceptions prévues à l'article 545 du code des sociétés, nul ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément aux paragraphes de cet article 7, déclaré la possession, quarante-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Utilisation du capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2009 a renouvelé et étendu, pour une durée de cinq ans à partir du 8 octobre 2009 et jusqu'au 8 octobre 2014, l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à concurrence de €38.000.000. Une telle autorisation vaut pour des augmentations de capital tant par apport en numéraire que par apport en nature, sous réserve des restrictions légales, ou par incorporation de réserves, avec ou sans prime d'émission, avec ou sans émission de titres nouveaux, avec ou sans droit de vote, par une émission publique ou privée et pour des émissions d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, de droits de souscription (attachés ou non à d'autres titres) ou d'autres valeurs ou d'autres valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à des actions de la société. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé par acte dressé le 14 octobre 2011 à l'émission de 35.000 warrants en faveur du personnel de la société ou de ses filiales et a procédé à une augmentation de capital de €1.268.050 sous condition suspensive de l'exercice des warrants et de la constatation par le conseil d'administration de l'augmentation de capital qui en résultera. Au 31 décembre 2011, le capital autorisé non utilisé est de €36.731.950.

Succursales à l'étranger

L'activité du groupe à l'étranger étant organisée au sein de sociétés filiales à part entière, notre société ne dispose d'aucune succursale à l'étranger.

Proposition de paiement d'un dividende**Amélioration de la politique de distribution**

Ces dernières années, I.R.I.S. a forgé un historique de cash flows solides et prévisibles. Elle dispose d'une excellente position de liquidité caractérisée par une trésorerie nette de €13,2 millions au 31/12/2011. Le budget pour 2012 et au-delà confirme cette tendance. Les réserves disponibles d'I.R.I.S. Group SA sont élevées (€10.4 million).

À la lumière de ces éléments, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Annuelle de modifier la politique de distribution de 25 % à 35 % du résultat net. Cela se traduira par une augmentation du dividende qui atteindra €0,70 par action (brut) au titre de l'exercice 2011 (pour €0,57 par action (brut) l'année précédente).

Proposition de paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2011

Sur base des résultats de l'exercice 2011 et des perspectives de la société, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 15 mai 2012 de fixer le dividende à distribuer à €0,70 bruts par action, soit un montant de €1.305.550,40 au titre de dividende pour l'exercice 2011, ce qui représente une hausse de 22,8 % par rapport au montant de dividende distribué au titre de l'exercice 2010.

Cette distribution sera effectuée par affectation du résultat et prélèvement sur les réserves disponibles. Le détachement du coupon n°9 et la mise en paiement du dividende sont prévus le 31 mai 2012.

Déclaration de gouvernement d'entreprise

La présente déclaration de gouvernance s'inscrit dans le cadre des dispositions du code belge de gouvernance d'entreprise 2009 ("Code 2009") ainsi que de la loi du 6 avril 2010 modifiant le code des sociétés.

Le conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance sa pratique de gouvernance d'entreprise est conforme aux principes et lignes de conduite du Code 2009, à l'exception de ce qui est précisé ci-après.

La charte de gouvernance d'entreprise décrit les aspects principaux de la gouvernance d'entreprise du groupe. Les dispositions de la charte de gouvernance d'I.R.I.S. visent à mettre en place un niveau élevé de transparence en matière de gouvernance d'entreprise. La transparence résulte de la publication d'informations dans deux documents différents : la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la société (<http://www.iriscorporate.com/c2-33-17/I-R-I-S---Corporate-governance.aspx>), et le chapitre de gouvernance d'entreprise dans le rapport annuel.

Le Code 2009 auquel la société se conforme est disponible sur :

<http://www.corporategovernancecommittee.be/library/documents/final%20code/CorporateGovFRCode2009.pdf>.

La Charte de gouvernance d'entreprise décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'I.R.I.S. Group. Elle sera mise à jour régulièrement, car la société adapte sa structure de gouvernance d'entreprise à l'évolution de ses besoins. Elle a été adoptée par le Conseil d'Administration du 17 mars 2006, modifiée par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2008 et modifiée à nouveau par le Conseil d'Administration du 1er avril 2011. Dans cette Charte, I.R.I.S. déroge au code 2009 sur les points suivants :

" Le Code Belge de Gouvernance d'Entreprise recommande une séparation nette des responsabilités entre la conduite du conseil d'administration et la conduite des activités opérationnelles de la société, en conseillant notamment :

o que la même personne ne peut pas exercer à la fois la présidence du conseil d'administration et la fonction de Chief Executive Officer (CEO)

o que la répartition des responsabilités entre le président du conseil d'administration et le CEO soit clairement établie, mise par écrit et approuvée par le conseil d'administration

o le président établisse des relations étroites avec le CEO en lui apportant soutien et conseil, dans le respect des responsabilités exécutives de ce dernier.

Etant donné la volonté de la société, eu égard à sa taille actuelle et à la personnalité de son fondateur, de maintenir un lien très étroit entre la conduite du conseil d'administration et celle des affaires, le fondateur de la société peut exercer à la fois la présidence du conseil d'administration et la fonction de Chief Executive Officer (CEO).

" Le code 2009 préconise que le conseil d'administration nomme son président sur la base de ses connaissances, de ses compétences, de son expérience et de ses aptitudes de médiation. Si le conseil d'administration envisage de nommer le précédent CEO comme président, il considère avec circonspection les aspects positifs et négatifs d'une telle décision et publie dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise les raisons pour lesquelles cette nomination est conforme aux meilleurs intérêts de la société.

Dans le cas d'I.R.I.S., cette recommandation n'est pas suivie étant donné la volonté de la société, eu égard à sa taille actuelle et à la personnalité de son fondateur, de maintenir un lien très étroit entre la conduite du conseil d'administration et celle des affaires : le fondateur de la société peut exercer à la fois la présidence du conseil d'administration et la fonction de Chief Executive Officer (CEO).

" Le Code Belge de Gouvernement d'Entreprise recommande la mise en place d'une fonction d'audit interne indépendante, dont les ressources et les compétences sont adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la société. Si la société n'a pas de fonction d'audit interne, la nécessité d'en créer une est évaluée au moins annuellement.

Eu égard à la taille et au niveau de complexité de la société, le CFO assure les fonctions de contrôle interne.

" Le Code 2009 recommande que le comité de nomination et de rémunération se réunisse au moins deux fois par an.

Eu égard à la volonté de la société de limiter le nombre d'administrateurs dans un souci d'efficacité, et donc au faible nombre de nominations et de modifications de rémunérations à prévoir, le comité de nomination et de rémunération se réunit au moins une fois par an.

" Le Code 2009 recommande que le comité d'audit se réunisse au moins quatre fois par an.

Eu égard au fait que la société publie ses comptes chaque semestre et non chaque trimestre, le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an.

" Le Code 2009 préconise que les administrateurs non exécutifs procèdent à l'évaluation régulière, de préférence au moins une fois par an, de leur interaction avec le management exécutif ; à cet effet, ils se réunissent au moins une fois par an sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs.

Afin d'aligner ce processus sur l'évaluation périodique du Conseil, cette évaluation se fera au moins une fois tous les trois ans.

" Le Code 2009 recommande qu'en principe, les actions ne peuvent pas être attribuées définitivement et les options ne peuvent pas être exercées moins de trois ans après leur attribution.

Eu égard à la taille et aux conséquences éventuelles d'une acquisition de la société sur sa structure managériale, les plans d'options peuvent comprendre une clause prévoyant l'exercice possible de ces options, sans délai, en cas de lancement d'une offre publique d'achat sur la société.

Analyse et gestion des risques et incertitudes

Comme toute société qui évolue dans un marché compétitif, I.R.I.S. fait face à des risques généraux de marché.

En particulier:

- La faible croissance économique dans nos marchés domestiques: I.R.I.S. réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires sur le territoire européen et aux USA,
- La concurrence croissante : le mûrissement du marché entraîne une concentration du secteur autour de quelques acteurs dominants, dont I.R.I.S., et un durcissement de la concurrence sur le plan international,
- L'évolution de la technologie : l'évolution des produits et des services est un souci constant, afin de rester à la pointe de la connaissance et des attentes des clients les plus exigeants.

En matière de propriété intellectuelle, la présence et la croissance d'I.R.I.S. sur le marché américain en font une cible potentielle d'attaques par des sociétés spécialisées dans le dépôt de brevets très généraux et souvent non valables. Le but de ces sociétés est généralement d'obtenir une transaction amiable évitant à l'entreprise attaquée d'exposer des frais de défense bien plus élevés. D'autre part, la politique d'I.R.I.S. est de ne pas déposer systématiquement de brevets pour les avancées technologiques réalisées, pour éviter de rendre publics l'ensemble des secrets de réalisation alors même qu'il serait extrêmement compliqué et coûteux de démontrer la contrefaçon en matière de propriété intellectuelle pour un logiciel informatique. Le nombre de dépôts de brevets est cependant en augmentation depuis ces 3 dernières années.

Les engagements contractuels tels la vente de projets au forfait peuvent éventuellement mener à des dépassements entraînant une perte financière pour le Groupe.

En matière financière, la société n'a pas utilisé d'instruments financiers pour couvrir les risques inhérents aux activités.

Risque de change

La présence d'I.R.I.S. Group aux Etats-Unis et les relations commerciales (ventes ou approvisionnements) avec les pays asiatiques ou à l'international font exister un risque de change en dollar américain.

Certains écarts de conversion naissent d'opérations purement comptables (conversion des filiales étrangères, élimination des soldes inter-compagnies et des opérations réciproques en devises) et ne concernent pas des gains ou perte réalisés. Il a très peu de marge de manœuvre pour les écarts de conversion de ce type. C'est pourquoi I.R.I.S. Group met en paiement régulièrement

les soldes intragroupes en devises afin de minimiser les écarts de conversion.

Pour les opérations " réalisées " (transactions de vente ou d'achat et paiement en dollar), nous tentons de réduire au maximum le risque de change :

- " en équilibrant nos volumes de vente et d'achat en dollar
- " en prenant une position bilantaire de couverture en dollar (emprunt ou placement en dollar contre respectivement placement ou emprunt en euro) lorsque nécessaire
- " en suivant régulièrement l'évolution du dollar et les prévisions financières, dans le but de réaliser nos positions en dollar au taux le plus favorable
- " au moyen d'opérations de couverture, si nécessaire.

En matière de risque de change, le risque lié à l'exposition croissante au dollar américain ne peut être totalement couvert.

Risque de taux d'intérêt

Les crédits d'investissement sont soit à taux variable convertible à taux fixe soit à des taux fixes favorables. Les conditions de marge et de coûts fixes pour les facilités de crédit ont été négociées aux meilleures conditions. Vu le niveau d'endettement, le risque nominal reste faible.

Risque de crédit

En matière de risque de crédit, le Groupe peut être exposé à un risque de contrepartie lié aux :

- Activités opérationnelles :

Les ventes au grand public sont réalisées par le biais de notre site internet et payées anticipativement par carte de crédit, les ventes aux distributeurs agréés sont réalisées en prépaiement ou avec un délai de paiement correspondant à un historique de relations commerciales, et des limites de crédit sont mises en place pour réduire le risque. Par contre, il faut noter que certains distributeurs bénéficient d'une garantie de retour ou de reprise des produits par I.R.I.S. Quant aux ventes aux entreprises et administrations, la diversité, la taille et la qualité des clients (banque, assurances, distribution, industrie, administrations et secteur public, organisations internationales) diversifient le risque de perte même si les délais de paiement peuvent être assez longs. La majorité des clients sont des grands comptes, de renommée et pour lesquels le risque crédit est faible.

I.R.I.S. apporte depuis toujours une attention particulière au risque de crédit et au risque de contrepartie. Le groupe a mis en place des procédures de suivi et de gestion du risque client et des procédures de paiements et de recouvrement adaptées aux spécificités des contreparties (entreprises privées, entreprises publiques, organisations internationales, particuliers). La période de crise a intensifié les efforts permanents que nous menons dans la gestion de ce risque et au suivi des créances clients.

- Activités de placement :

I.R.I.S. n'entend pas prendre de risques en matière de placements de trésorerie : l'ensemble des placements est effectué en produits garantissant le capital à 100% et rémunérant un intérêt garanti minimum. Le groupe a également comme politique de diversifier ses placements auprès de différents partenaires financiers. L'apparition au quatrième trimestre 2008 de la crise de liquidité des banques et du risque de défaillance de certaines a conforté le groupe dans sa politique très prudente. L'ensemble des placements consiste à fin 2011 en des placements à court terme sûrs et très liquides. Le groupe intensifie également sa politique de gestion de trésorerie centralisée.

Risque de liquidité

La position de trésorerie nette est excédentaire et la volonté de la société est de maintenir un niveau de trésorerie et des facilités de crédit non résiliables permettant de faire face à un manque de rentrées correspondant à quelques mois d'activité. Le groupe dispose donc de facilités de crédit largement adaptées à sa taille, à ses besoins et aux échéances auxquelles il aurait à faire face. C'est également dans cette optique que le groupe a contracté de nouveaux crédits d'investissement à taux fixe pour financer ou refinancer ses investissements et acquisitions et maintenir un niveau important de réserve de trésorerie. La politique de financement s'appuie également sur les principes de gestion centralisée au sein de la maison-mère et de diversification des financements auprès des différents partenaires financiers.

Risque sur les participations financières de I.R.I.S. Group SA

Sur le plan statutaire, le Conseil d'administration a examiné l'écart de valeurs entre la valeur de ses immobilisations financières et les fonds propres sous-jacents de ces participations financières. Compte tenu des perspectives de développement futur, le Conseil d'administration n'a pas identifié de sources de moins-values durables sur ces participations financières.

Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

Les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont définies à la lumière des objectifs de la Société, de son mode de fonctionnement, de sa taille et, enfin, des règles d'éthique et d'intégrité qu'elle s'impose.

En particulier, le conseil d'administration a défini et modifié à plusieurs reprises les différents règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et des différents comités. Ces règlements sont disponibles sur le site web de la société et contribuent à

créer un environnement de contrôle adapté.

La société entend poursuivre sa croissance sur le plan géographique, sur le plan de l'expansion du portefeuille technologique tout en améliorant sa rentabilité et en conservant une assise financière très saine, ce qui implique sans aucun doute une attitude prudente afin d'en assurer sa pérennité. En conséquence, le processus de gestion de risques est centralisé dans de multiples matières. A titre d'exemple, la société traite de façon centralisée les obligations légales et réglementaires en matière d'information financière, l'impact éventuel des changements dans les principes comptables, les autres programmes de gestion des risques tels les couvertures d'assurance, la gestion des placements de trésorerie, en conformité avec une politique de limitation des risques qui a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration, l'endettement financier, la politique de R&D de la société, la gestion des litiges significatifs, la gestion des impôts et taxes, les opérations sur le capital de la société consolidante et de toutes ses filiales, les conditions générales de vente (Terms & Conditions), la cession d'actifs importants de la société.

Les activités de contrôle périodique sont assurées par de multiples moyens dont les nombreux contacts formels et informels du management exécutif avec les directeurs opérationnels, les travaux d'audit internes ad-hoc menés par la direction financière qui visent à s'assurer de l'application des normes et procédures en vue de maîtriser les risques, les analyses effectuées par le management exécutif, les analyses effectuées par les responsables fonctionnels ou opérationnels, le traitement centralisé des données du reporting financier, le traitement centralisé des retraitements de consolidation, les contrôles effectués par la cellule financière centrale, la centralisation de certaines tâches de traitement des risques susmentionnés ou encore la séparation des tâches (telle l'administration des ventes). Ces activités de contrôle sont complétées par le travail de l'auditeur externe.

En terme de fonctionnement, chaque organe intervient à différents niveaux dans le processus décisionnel et dans l'exécution des décisions prises, chaque rôle est défini au mieux afin d'optimiser le fonctionnement de la société. L'information de l'organe de gestion est assurée au moyen de nombreux systèmes et processus de contrôle mis en place au travers du management.

La société continue par exemple la mise en place de différents outils de gestion et de pilotage communs qu'elle a commencé il y a quelques années dont:

- o Un outil centralisé de gestion des contacts clients (CRM)
- o Un ERP comptable unique
- o Un outil commun de gestion des projets
- o Un reporting financier centralisé

Ces outils permettent d'avoir une approche unique en ce qui concerne l'analyse des données de gestion. Ils sont mis en place dans les business units les plus importantes et étendus progressivement à tout le groupe. Ils permettent d'obtenir une information périodique consistante qui est transmise à l'organe de gestion. Eu égard à ces objectifs à ces spécificités mais aussi à son mode de fonctionnement, les systèmes de contrôle interne donnent lieu à une identification et à une évaluation des risques par le conseil d'administration, les membres du comité d'audit ou enfin le management. Ils font l'objet d'un suivi ponctuel et le cas échéant donne lieu à des actions de remédiation. Les risques sont évalués par le management exécutif et sont transmis au comité d'Audit et au Conseil d'administration où ils sont discutés. L'auditeur externe complète les travaux de contrôle interne qui sont réalisés par le management.

En terme de pilotage, la notion de maîtrise des risques et de contrôle interne fait partie intégrante de la culture d'entreprise notamment dans le cadre des procédures mises en place de délégation de pouvoirs, de suivi des indicateurs-clés, de revue des écarts entre le budget et le réalisé, de mise en place d'outils de gestion dans les différentes business units du groupe, etc.

Structure de l'actionariat telle qu'elle ressort des déclarations de transparence que la société a reçues

Dénominateur : 1 865 072 titres

Date de notification	Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote attachés à des titres financiers assimilés	Nombre d'instruments
----------------------	------------------------------	---	----------------------

17/10/2008	Albert Frère	0	
------------	--------------	---	--

17/10/2008	Cie Nationale à Portefeuille	112.395	
------------	------------------------------	---------	--

27/10/2008	Pierre De Muelenaere	119.113 8500	
------------	----------------------	--------------	--

27/10/2008	Baillie Gifford & co	27.896	
------------	----------------------	--------	--

27/10/2008	Baillie Gifford Overseas Limited	57.114	
------------	----------------------------------	--------	--

31/10/2008	Sofinim NV	112.395	
------------	------------	---------	--

31/10/2008	Ackermans & Van Haaren NV	1.895	
------------	---------------------------	-------	--

31/10/2008	Stichting Administratiekantoor 'Het Torentje'	0	
------------	---	---	--

31/10/2008	Raynive SA	81.446	
------------	------------	--------	--

31/10/2008	Dumondal sc	0	
------------	-------------	---	--

02/07/2009	FIN.CO	62.398	
------------	--------	--------	--

02/07/2009 WALUFIN SA 0
 17/07/2009 Albert Frère 0
 17/07/2009 Cie Nationale à Portefeuille
 0
 22/07/2009 Canon Europa NV*
 314.790
 22/07/2009 Canon Inc.*
 -
 22/07/2009 Pierre de Muelenaere*
 47.645 8.500
 22/07/2009 Etienne Van de Kerckhove*
 6.360 8.500
 23/07/2009 Sofinim NV
 -
 23/07/2009 Ackermans & Van Haaren NV
 1.895
 23/07/2009 Stichting Administratiekantoor 'Het Torentje'
 -
 07/12/2011 Baillie Gifford & co
 0
 07/12/2011 Baillie Gifford Overseas Limited
 55.733
 *Agissant de concert

Récapitulatif des droits de vote

Total du capital (Eur) 38.774.902
 Nombre total de titres conférant le droit de vote 1.865.072
 Nombre total de droits de vote (= dénominateur) 1.865.072

Nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote 0
 Nombre total de droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis (warrants) 41.834
 Nombre total de droits de vote qui résulterait de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription 41.834
 Nombre total d'actions sans droit de vote 0
 Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités ; Caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de ses administrateurs individuels.

Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration garantit que les décisions soient prises dans l'intérêt social. Cette composition est basée sur la mixité des genres, et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité de compétences, d'expériences et de connaissances. Le conseil d'administration est suffisamment restreint pour permettre la prise efficace de décisions. Il est suffisamment étoffé pour que ses membres y apportent l'expérience et la connaissance de différents domaines et que les changements dans sa composition soient gérés sans perturbation. Aucun administrateur individuel ou groupe d'administrateurs ne peut dominer la prise de décisions dans le conseil d'administration. Aucun membre individuel ne peut avoir de pouvoirs décisionnels excessifs. La moitié au moins du conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs. Au moins trois d'entre eux sont indépendants au sens des critères repris dans la charte de gouvernance d'I.R.I.S. Au 31/12/2011, le conseil se compose des administrateurs suivants :

Pierre De Muelenaere, Président et CEO
 Etienne Van de Kerckhove, CEO
 Michel Claus, administrateur indépendant au sens de la charte de gouvernance du Groupe
 Gérard Constant, administrateur indépendant au sens de la charte de gouvernance du Groupe
 Pierre Sonveaux, administrateur indépendant au sens de la charte de gouvernance du Groupe
 Jean-Louis Grégoire
 Thierry Marchandise

Fonctionnement du conseil d'administration

Le président établit l'ordre du jour des réunions après avoir consulté le CEO et veille à ce que les procédures relatives à la préparation, aux délibérations, aux prises de décisions et à leur mise en œuvre soient appliquées correctement. L'ordre du jour reprend les sujets à aborder et précise s'ils le sont à titre d'information, en vue d'une délibération ou d'une prise de décision. Le président veille à ce que les administrateurs reçoivent en temps utile des informations précises avant les réunions et, au besoin, entre celles-ci. Pour ce qui concerne le conseil d'administration, la même information est communiquée à tous les administrateurs. Le président veille à ce que tous les administrateurs puissent contribuer aux discussions du conseil d'administration en toute connaissance de cause et à ce que le conseil d'administration dispose d'un temps de réflexion et de discussion suffisant avant la prise de décisions. Les administrateurs ont accès à des conseils professionnels indépendants aux frais de la société, dans le respect de la procédure fixée en la matière par le conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations. La société peut organiser, si nécessaire, des réunions du conseil d'administration et de ses comités via des supports vidéo, téléphoniques ou internet. Le nombre des réunions du conseil d'administration et de ses comités ainsi que le taux individuel de présence des administrateurs sont publiés dans le

N°	BE 0448.040.624	C 8
----	-----------------	-----

chapitre de gouvernance d'entreprise du rapport annuel. Le conseil d'administration nomme un secrétaire général chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Evaluation du conseil d'administration

Sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue au moins tous les trois ans sa taille, sa composition, son fonctionnement et celles de ses comités ainsi que son interaction avec le management exécutif. Le Conseil d'administration ayant été remanié en juillet 2009, il procédera à cette évaluation dans les 3 ans suivant cette date ou plus tôt si les circonstances le requièrent

Comités spécialisés au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration constitue :

Un Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs non exécutifs dont au moins un est indépendant au sens du Code des sociétés, et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Un comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs. La majorité de ses membres sont indépendants.

Ces comités réexaminent au moins tous les trois ans leur règlements d'ordre intérieur, évaluent leur propre efficacité et recommandent au conseil d'administration les ajustements nécessaires.

Le management exécutif

Le conseil d'administration confie le management exécutif aux CEO, avec tous les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et obligations. Les CEO doivent avoir une marge de manœuvre suffisante pour proposer et mettre en place la stratégie de la société en tenant compte de ses valeurs, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés.

Les CEO peuvent constituer des comités au sein de la société pour les aider à préparer des décisions stratégiques et pour leur rapporter quant à l'exécution et au contrôle des opérations :

- Le comité stratégique aide les CEO à préparer leurs décisions stratégiques pour le groupe, sur base de toutes les informations opérationnelles et financières nécessaires. Le comité stratégique n'est pas un comité décisionnel ;
- Dans chaque division, des comités discutent des sujets opérationnels importants relatifs à la division concernée, rapportent sur l'exécution et sur le contrôle des opérations et aident les CEO à préparer leurs décisions relatives à la division concernée.

Conflits d'intérêts entre les administrateurs et la société

Le Conseil d'administration d'I.R.I.S. Group n'a eu à connaître d'aucune décision donnant lieu à l'application des articles 523 ou 524 du Code des Sociétés.

Indépendance et compétence des membres du Comité d'audit

Conformément à l'article 96 9° du code des sociétés, nous confirmons que l'ensemble des membres constituant le comité d'audit sont indépendants au sens du code belge de gouvernance d'entreprise et justifient de compétences en matière de comptabilité et d'audit acquises lors de leur formation, de leur expérience au sein de cabinets d'audit internationaux, de direction financière et/ou générale dans des groupes internationaux

Rapport de rémunération

Rémunération des administrateurs et managers exécutifs

Etant donné la coexistence, parmi les administrateurs et managers exécutifs, de différents statuts sociaux (travailleur indépendant et/ou travailleur salarié), et pour éviter toute incompréhension, le montant de la rémunération représente le coût total pour la société et comprend donc non seulement la rémunération de base, la rémunération variable (tout bonus relatif à l'exercice faisant l'objet du rapport annuel) et toutes autres composantes de la rémunération, telles que coût de pension, couverture d'assurances, valeur monétaire d'autres avantages en nature, mais aussi le montant des honoraires perçus, des charges patronales des travailleurs salariés, et l'entièreté du coût des véhicules.

Le montant global des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement par la société ou toute autre entité appartenant au groupe à charge de l'exercice 2011 atteint :

- Rémunérations et avantages 2011 (coût total pour l'entreprise) des administrateurs-délégués

Montants en € Rémunération fixe 2011 Rémunération variable Véhicules de fonction Autre Total

Pierre de Muelenaere 245.240 0 15.000 0 260.240
Etienne Van de Kerckhove 190.730 0 19.440 0 210.170
Total 435.970 0 34.440 0 470.410

- Options et warrants détenus et/ou attribués aux administrateurs-délégués

Aucun warrant ni aucune option n'ont été attribués au cours de l'exercice 2011. Au 31 décembre 2011, le nombre de warrants ou options détenus atteint :

Nombre d'options et de warrants		Options	Total
Administrateurs non-exécutifs	0	0	
Pierre De Muelenaere	8.500	8.500	
Etienne Van de Kerckhove	8.500	8.500	
Total	17.000	17.000	

Le prix d'exercice des options et des warrants est de €42,18.

Les administrateurs délégués ne perçoivent pas d'autre rémunération liée aux performances à Long Terme.

- Indemnités de départ

En cas de départ d'un CEO, il est prévu une période de préavis de 12 mois et une indemnité de départ égale à 12 mois de rémunération. Cette durée est justifiée par l'âge, l'ancienneté et les responsabilités des administrateurs exécutifs.

- Principe de rémunération variable

Une rémunération variable a été mise en place en 2006 pour les administrateurs exécutifs. La politique de cette rémunération variable vise à attribuer une rémunération plafonnée, calculée en fonction d'objectifs de rentabilité nette du Groupe. La rémunération n'est attribuée que si le bénéfice net dépasse un certain seuil par rapport à la marge brute. La rémunération variable pourrait représenter 100% de la rémunération fixe des CEO dans des circonstances de croissance de la rentabilité maximum.

Actions des CEO

Au 31/12/2011, les CEO avaient déclaré détenir les actions suivantes

Pierre de Muelenaere 47.645
Etienne Van de Kerckhove 6.360

Rémunération des administrateurs non-exécutifs

- Rémunérations et avantages (coût total pour l'entreprise) des administrateurs non-exécutifs pour leurs participations aux comités et conseils : €45.000

Rémunérations du commissaire

Les honoraires relatifs au mandat de certification des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2011 s'élèvent à €146.500.

Le commissaire a réalisé plusieurs missions spéciales d'attestation liées à l'attribution d'un plan de warrants et liées à la rédaction de rapports spéciaux. Le montant des honoraires relatifs à ces interventions complémentaires atteint €4.000.

Divers

Le Conseil d'administration n'a pas établi de politique pour les transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et les managers exécutifs, autres que celles couvertes par les dispositions légales en matière de conflits d'intérêts.

Le Conseil n'a eu à appliquer aucune mesure particulière pour respecter la Directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché).

Décharge aux administrateurs et au commissaire

Il est proposé d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat exercé au cours de l'exercice 2011.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 11 avril 2012, et signé par circularisation.

Pierre De Muelenaere Etienne Van de Kerckhove

N°	BE 0448.040.624	C 8
----	-----------------	-----

Michel Claus Gérard Constant

Jean-Louis Grégoire Thierry Marchandise

Pierre Sonveaux

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société Image Recognition Integrated Systems Group sa sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 56.527.557 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 649.505.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels
L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Déclarations et informations complémentaires**Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à:

Liège

12-04-2012

N°	BE 0448.040.624	C 9
----	-----------------	-----

IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS GROUP SA

Information réglementée.

RAPPORT FINANCIER INTERIMAIRE

1^{er} janvier 2012 – 30 juin 2012

Contenu

1. Chiffres clés
2. Commentaires et analyses du management
3. Etats financiers consolidés intérimaires pour le 1^{er} semestre 2012
 - a. Bilan consolidé - Actif et Passif
 - b. Compte de résultats consolidé
 - c. Cash-flow statement consolidé
 - d. Variations des capitaux propres
4. Principes comptables et règles d'évaluation conformément aux normes internationales IFRS
5. Commentaires sur les comptes semestriels au 30 juin 2012
6. Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés intérimaires au 30 juin 2012

1 Chiffres clés

CHIFFRES CONSOLIDES IFRS (€)

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010	Variation 2011-2012
Produits des activités ordinaires	44.240.936	65.691.148	49.054.891	-32,65%
Production immobilisée et Autres produits opérationnels	1.751.982	2.026.618	1.649.960	
Produits opérationnels	45.992.918	67.717.766	50.704.851	-32,08%
Marge brute	29.733.609	29.617.375	27.281.643	0,39%
Cash flow d'exploitation (EBITDA)	3.459.533	2.910.510	1.972.540	18,86%
Résultat opérationnel (EBIT)	2.095.925	1.879.522	1.007.669	11,51%
Résultat financier net	48.975	-274.315	114.238	
Résultat opérationnel après résultat financier net	2.144.900	1.605.207	1.121.907	33,62%
Impôts	-539.125	-439.729	-318.643	
Résultat de la période	1.605.775	1.165.478	803.264	37,78%
Part du groupe dans le Résultat de la période	1.605.775	1.165.478	803.264	

BILAN CONSOLIDE (€)	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2011
Capital	38.774.902	38.774.902	38.774.902	38.774.902
Capitaux propres	63.129.675	60.853.125	57.689.520	63.487.122
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.699.766	11.471.346	9.133.798	14.815.520
Trésorerie nette*	12.227.321	9.812.457	7.477.836	13.219.871
Dettes financières nettes**	-10.710.652	-6.784.924	-2.800.040	-10.973.665
Dettes non courantes	1.926.075	3.370.291	5.077.168	2.637.229
Total du bilan	102.015.294	118.308.485	97.497.798	114.747.731

Résultat de base par action	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période	1.833.925	1.844.264	1.836.383
Cash flow d'exploitation (EBITDA)/action	1,89	1,58	1,07
Résultat opérationnel (EBIT)/action	1,14	1,02	0,55
Résultat de la période/action	0,88	0,63	0,44
Capital/action	21,14	21,02	21,11
Capitaux propres/action	34,42	33,00	31,41

Résultat dilué par action	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période	1.833.925	1.844.264	1.836.383
Nombre moyen pondéré de warrants dilutifs en circulation pendant la période	3.500	4.847	7.182
Nombre d'actions après dilution	1.837.425	1.849.112	1.843.565
Cash flow d'exploitation (EBITDA)/action	1,88	1,57	1,07
Résultat opérationnel (EBIT)/action	1,14	1,02	0,55
Résultat de la période/action	0,87	0,63	0,44

* Trésorerie nette = trésorerie et équivalents - dettes financières à moins d'un an

** Dettes financières nettes = Dettes financières long terme + dettes financières à moins d'un an - trésorerie et équivalents. Endettement si positif. En surplus de cash si signe négatif

2. Commentaires et analyses du management

Le conseil d'administration déclare, qu'à sa meilleure connaissance, les états financiers intermédiaires condensés et consolidés arrêtés au 30 juin 2012, établis conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS"), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe I.R.I.S. et des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport financier intermédiaire contient un exposé fidèle sur les événements importants et les principales transactions avec les parties liées pendant les six premiers mois de l'exercice et sur leur incidence sur le jeu d'états financiers résumés, sur l'ensemble des informations qui doivent y figurer, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Le Conseil d'Administration de I.R.I.S. Group est composé au 21 Août 2012 de Pierre De Muefenaere, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, Etienne Van de Kerckhove, Administrateur-délégué, Pierre Sonveaux, Administrateur, Gérard Constant, Administrateur, Jean-Louis Grégoire, Administrateur, Thierry Marchandise, Administrateur et Michel Claus, Administrateur.

Le groupe I.R.I.S. et ses missions

I.R.I.S. : éditeur international de logiciels pour la reconnaissance intelligente de documents, intégrateur de solutions en gestion électronique de documents et de contenus et fournisseur d'architectures en infrastructure IT complexe

La mission d'I.R.I.S. est d'augmenter la productivité et les connaissances de ses clients en les aidant à mieux gérer leurs documents, données et informations.

I.R.I.S. Products & Technologies développe des technologies et des produits dans le domaine de la Reconnaissance Intelligente de Documents et commercialise son portefeuille de produits à l'échelle mondiale au travers de solides partenariats.

I.R.I.S. Professional Solutions permet aux sociétés et aux administrations de trouver en une seule compagnie un savoir-faire novateur et des solutions de haute technologie pour gérer efficacement leurs documents, leurs flux d'informations et leurs infrastructures informatiques.

I.R.I.S. emploie plus de 500 personnes réparties entre Louvain-la-Neuve, Vilvoorde et Anvers (Belgique), Orly (France), Windhof (Luxembourg), Amstelveen et Maastricht (Pays-Bas), Aachen (Allemagne), Delray Beach (Floride, Etats Unis), Hong Kong (Chine), Oslo (Norvège) et Copenhague (Danemark).

Résultats au 30/06/2012

Marge Brute: € 29,7 millions
EBITDA: € 3,5 millions (+18.9%)
Résultat net: € 1,6 million (+37.8%)

La marge brute est la mesure pertinente de la performance des activités d'I.R.I.S. : en effet, d'importants contrats à forte composante de matériel hardware et à faible marge peuvent impacter nos revenus mais ont un impact limité sur la marge brute. En 2011 par exemple, nous avons connu un revenu exceptionnel de vente de hardware avec peu de contribution dans la marge brute. Ceci explique que la marge brute du premier semestre 2012 soit au même niveau que l'année dernière, même si le chiffre d'affaires est significativement plus bas (€44,2 millions fin juin 2012 contre €65,7 millions fin juin 2011).

I.R.I.S. a connu un changement dans la composition de ses revenus avec une augmentation des ventes de licences, de maintenance et de services (y compris en « system performance » et en « remote monitoring ») et une diminution des ventes de hardware à faible marge. La marge brute consolidée a atteint €29,7 millions à fin juin 2012 pour €29,6 millions à fin juin 2011. Les charges opérationnelles (hors charges d'amortissements) diminuent de €-0,7 million (-2,5%) comparativement à 2011. Cette économie est un des multiples bénéfices des efforts de réorganisation initiés à mi-2011. Le cash-flow d'exploitation (EBITDA) augmente à €3,5 millions (contre €2,9 millions à fin juin 2011), ce qui représente une croissance de 18,9%. Après déduction des amortissements (€1,4 million) et des impôts (€0,5 million), le bénéfice net est de €1,6 million (contre €1,2 million en 2011) en croissance de +37,8%

Développement international des affaires significatif

Au cours de ce premier semestre, nous avons fourni de nombreux efforts pour accroître l'empreinte de la société et développer notre réseau de partenaires. Nous pouvons citer par exemple :

- De nouveaux partenaires dans les canaux de distribution: ESQUIRE en Afrique du Sud, ABC Data dans les marchés d'Europe Centrale et de l'Est , AVANQUEST SOFTWARE sur les marchés allemands, autrichiens et suisses, DELTACO en Suède, au Danemark et en Finlande, NORTHAMBER au Royaume-Uni, mais aussi ADITYA INFOTECH LTD en Inde..
- Nous avons renforcé notre présence dans les canaux de distribution avec un nouvel accord avec la FNAC, un des plus grands distributeurs européens ainsi qu'avec 5 distributeurs européens spécialisés dans le téléchargement de logiciels.

Une initiative clé de croissance en Amérique du Nord sur le marché « corporate » et le récent partenariat conclu avec SALUMATICS Inc., une société spécialisée dans la gestion de l'information pour la santé qui offre un portefeuille intégré de services, solutions et technologies à destination du secteur d'activité de la santé. Ensemble, nous fournirons des applications pour la gestion et le classement automatiques de documents, pour l'indexation des informations sur les patients et pour le processus de facturation.

Durant ce premier semestre, nous avons lancé avec succès une série de nouveaux produits :

- IRISCompressor™, un nouveau logiciel basé sur la technologie d'hyper compression intelligente d'I.R.I.S. (IHQC™), conçu pour convertir une image de document standard (formats non compressés, JPEG, JPEG 2000, PNG, TIFF, PDF image, etc. en couleur ou en noir et blanc) en nouveau document PDF en couleur ou en noir et blanc de taille considérablement réduite (jusqu'à 20 fois). Ce produit est vendu aux particuliers ainsi qu'aux entreprises dans le cadre du programme de licences de site.
- IRISNotes™ 2, un stylo pour l'écriture et la prise de note digitale qui capture vos notes manuscrites et vos dessins et les convertit en texte éditable sur votre ordinateur pour ensuite les envoyer vers votre processeur de texte favori (Word, Outlook®, Notepad). Il peut aussi envoyer vos notes manuscrites et vos croquis directement sur votre iPhone® ou iPad®, afin que vous les partagiez par email de façon instantanée.
- IRIScan™ Anywhere 3, un scanner A4 sans fil, compact et alimenté par batterie. Il permet aux utilisateurs mobiles de numériser toute sorte de documents sans ordinateur. De retour à la maison ou au bureau, les documents scannés sont automatiquement traités par le tout nouveau et puissant logiciel OCR d'I.R.I.S., Readiris 14 qui les convertit en fichiers éditables (PDFs hyper-compressés (IHQC™), fichiers Word ou Excel®). Grâce aux connections Cloud de Readiris, les fichiers digitaux sont exportés vers les applications en ligne grand public telles que Evernote®, Google Docs™, Dropbox, iCloud® pour un partage rapide et facile de l'information.
- IRIScan™ Express 3, une puissante combinaison qui allie un scanner couleur ultra portable et le logiciel d'OCR révolutionnaire d'I.R.I.S. Compact, léger et alimenté par USB, il est conçu pour être transporté partout afin de numériser tout type de documents (reçus, contrats, articles et même des photos) et les convertir en fichiers éditables tels que des fichiers Word, Excel® ou des PDFs hyper-compressés dans un but d'archivage ou de partage aisé.
- Readiris™ 14 et Readiris™ Corporate 14, pour PC et pour Mac, des versions différentes de notre produit phare d'OCR, également disponible pour ipad, qui convertit des documents papier en texte

numérique modifiable. Cette dernière version propose une toute nouvelle interface conviviale, des fonctions d'hyper compression ainsi que des connecteurs vers le Cloud. Readiris™ 14 est un produit important, conçu aussi bien pour les utilisateurs privés que pour les petites ou grandes entreprises et organisations. C'est également un produit d'entrée pour les solutions professionnelles.

La commercialisation de ces nouveaux produits devrait contribuer à la croissance du chiffre d'affaires dans les mois à venir. D'autres lancements de produits sont prévus dans le courant de l'année.

Nous avons renforcé notre présence dans les canaux de distribution avec un nouvel accord avec la FNAC, un des plus grands distributeurs européens ainsi qu'avec 5 distributeurs européens spécialisés dans le téléchargement de logiciels.

Dans le segment des Solutions Professionnelles, nous avons signé et délivré de très intéressants projets. Quelques exemples sont nos partenariats avec VILLE DE NANTERRE (France), BIWING Group (France); K2 (Allemagne), VICTOR BUCK SERVICES (Luxembourg), TORONTO COMMUNITY HOUSING (Canada), VPK PACKAGING GROUP (B); CREDOC (Fédération Belge des Notaires) (B), UNMS (Union Nationale des Mutualités Socialistes) (Belgique), SOLVAY (Belgique), VILLE DE NAMUR (Belgique), AFSCA (Belgique), TECTEO (Belgique), FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (Belgique), PSA (France), BOCCARD (France), MUTUELLE INTÉRIALE (France), etc.

Nous avons également étendu notre activité auprès des Institutions et Organisations Internationales avec des appels d'offre remportés tels que STIS III, SINAPSE, CURIA and DG COMMUNICATION et, comme annoncé en février, nous avons renforcé nos activités avec la Commission Européenne d'environ vingt nouvelles ressources.

Impact positif du plan de réorganisation

Nous avons progressé significativement dans notre plan de réorganisation entamé mi-2011 qui touche une partie de notre division Professional Solutions.

Avec une organisation rationnelle et un focus plus international, nous avons déjà réalisé des bénéfices significatifs :

- le développement de synergies entre les différents segments d'activités
- l'amélioration de l'organisation des activités ventes, avant-vente et après-vente
- l'accélération de l'expansion des solutions I.R.I.S. dans des secteurs spécifiques à l'échelle internationale
- l'accélération des investissements dans les services technologiques (SaaS)
- des économies récurrentes de dépenses d'exploitation.

L'organisation Professional Solutions d'I.R.I.S. a une expertise unique et forte pour la capture de documents, la gestion documentaire et l'optimisation du Business Process dans quelques marchés verticaux clés comme les services et conseils légaux, le secteur de la santé, le secteur bancaire, etc. Afin d'exploiter la totalité de son potentiel international, nous devons modifier pas à pas notre organisation pour lui donner une véritable portée internationale dans des secteurs clés. Notre ambition est d'étendre plus rapidement le nombre de nos clients dans certaines niches. Il est également essentiel d'anticiper les besoins grandissants de nos grands clients multi-nationaux. Des progrès significatifs ont déjà été accomplis, ce qui aidera I.R.I.S. Professional Solutions à croître plus rapidement dans le futur.

Perspectives encourageantes pour l'année 2012

Notre activité connaît et devrait continuer à connaître une certaine saisonnalité en raison notamment de périodes de vacances et de l'influence du calendrier fiscal sur les cycles de décisions budgétaires et les habitudes d'achats. Il en résulte une plus forte concentration des ventes et de la marge brute dans notre activité au cours du deuxième semestre et en particulier au quatrième trimestre.

Nous constatons par exemple que le troisième trimestre est toujours influencé par la période des vacances où les prestations de services dans notre secteur d'activité sont réduites. En outre, en raison des décisions budgétaires qui sont implémentées à la fin de l'année civile, le quatrième trimestre connaît habituellement des ventes de matériel et de licences plus élevées que celles des trois premiers trimestres.

Ainsi, une marge brute importante étant réalisée au quatrième trimestre, cela signifie également qu'une partie importante de la rentabilité est générée en fin d'année.

Cette année, le quatrième trimestre sera également crucial. Quelques dossiers importants pourraient influencer significativement (et positivement) la performance au cours de ce dernier trimestre.

Dans ces circonstances, le management pense que la société sera capable d'atteindre un bon niveau de rentabilité pour l'ensemble de l'année 2012, tout en maintenant tous les investissements clés en recherche et développement, en marketing et en développement commercial.

Position financière solide

Les capitaux propres sont de € 63,1 millions (€ 34,42 par action, +4,3%). La trésorerie nette (après déduction des dettes financières à court terme) est de € 12,2 million (+24,6%) alors que nous avons procédé au rachat de 25.535 actions pour un montant de € 0,8 million suite au plan de rachat d'actions annoncé en mars 2012. La société continue à générer un cash flow d'exploitation significatif (EBITDA) et possède des lignes de crédit inutilisées de € 14,5 millions.

En conclusion, les résultats du premier semestre 2012 sont conformes aux attentes de la direction. Toutefois, le second semestre de l'année aura une importance décisive sur les résultats de l'année qui affichent généralement de meilleures performances au second semestre qu'au premier. L'année 2012 devrait connaître ces mêmes variations saisonnières. Par conséquent, le deuxième semestre restera la clé de nos résultats de l'année.

3. Etats financiers consolidés IFRS (en €) du 1^{er} semestre 2012

BILAN CONSOLIDE IFRS (€)

ACTIF CONSOLIDE IFRS (€)	30/06/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS	50.441.583	50.186.442
Immobilisations incorporelles	12.663.372	12.112.796
Goodwill	28.546.437	28.546.437
Immobilisations corporelles	7.005.477	7.286.892
Terrains et constructions	5.531.024	5.708.213
Installations, machines et outillages	884.167	952.336
Mobilier et matériel roulant	515.280	500.587
Location-financement et droits similaires	44.212	77.774
Autres immobilisations corporelles	26.794	47.982
Immobilisations en cours et acomptes versés	4.000	0
Autres actifs non courants	364.031	379.171
Actifs d'impôts différés	1.862.266	1.861.146
ACTIFS COURANTS	51.573.711	64.561.289
Stocks	2.969.163	2.725.173
Approvisionnements	1.405.258	1.337.276
Produits finis	1.269.579	1.056.540
Marchandises	294.326	331.357
Montants dus par les clients sur les contrats en cours	578.002	1.183.197
Créances commerciales et autres débiteurs	32.247.486	43.562.565
Créances commerciales	29.905.194	39.828.178
Autres créances	2.342.292	3.734.387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.699.766	14.815.520
Placements de trésorerie	4.011.782	126.311
Valeurs disponibles	9.687.984	14.689.209
Autres Actifs courants	2.079.294	2.274.834
TOTAL DE L'ACTIF	102.015.294	114.747.731

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS CONSOLIDES IFRS**(€)****30/06/2012****31/12/2011**

CAPITAUX PROPRES	63.129.675	63.487.122
Capital	38.774.902	38.774.902
Capital souscrit	38.774.902	38.774.902
Primes d'émission	6.610	6.610
Réserves consolidées	24.301.865	24.705.658
Résultat reporté	24.806.981	24.508.017
Capitaux propres - paiements fondés sur des actions	611.668	556.876
Capitaux propres - actions propres	-1.116.784	-359.235
Ecart de conversion	46.298	-48
PASSIFS NON COURANTS	4.486.760	5.405.403
Provisions pour risques et charges	385.174	541.455
Autres risques et charges	385.174	541.455
Impôts différés	2.175.511	2.226.719
Dettes non courantes	1.926.075	2.637.229
Pensions et obligations similaires	409.406	391.023
Dettes à plus d'un an	1.516.669	2.246.206
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	19.401	22.325
<i>Etablissement de crédit</i>	1.497.268	2.223.881
Autres dettes	0	0
PASSIFS COURANTS	34.398.859	45.855.206
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.472.373	1.595.523
Dettes financières	72	126
Etablissement de crédit	72	126
Dettes commerciales et autres dettes	26.066.085	38.016.693
Dettes commerciales	10.943.737	26.024.371
Montants dus aux clients sur contrats en-cours	1.258.743	1.380.933
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.887.616	9.184.933
Impôts sur le résultat	1.403.610	2.262.401
Autres Impôts	847.166	1.204.813
Rémunérations et charges sociales	4.636.840	5.717.719
Autres dettes	6.975.989	1.426.456
Autres passifs courants	6.860.329	6.242.864
TOTAL DU PASSIF	102.015.294	114.747.731

Compte de résultat consolidé IFRS € - Période se terminant le:	30/06/2012	30/06/2011
PRODUITS OPERATIONNELS	45.992.918	67.717.766
<i>Produits des activités ordinaires</i>	<i>44.240.936</i>	<i>65.691.148</i>
<i>Production immobilisée</i>	<i>882.062</i>	<i>934.170</i>
<i>Autres produits opérationnels</i>	<i>869.920</i>	<i>1.092.448</i>
Charges opérationnelles	-43.896.993	-65.838.244
<i>Approvisionnements et marchandises</i>	<i>-14.507.327</i>	<i>-36.073.773</i>
<i>Services et biens divers</i>	<i>-10.233.883</i>	<i>-10.533.260</i>
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions</i>	<i>-17.795.885</i>	<i>-18.449.152</i>
<i>Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations</i>	<i>-1.363.608</i>	<i>-1.030.988</i>
<i>Pertes de valeur sur stocks et créances commerciales</i>	<i>89.606</i>	<i>-28.197</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>156.281</i>	<i>505.709</i>
<i>Autres charges opérationnelles</i>	<i>-242.177</i>	<i>-228.583</i>
RESULTAT OPERATIONNEL (EBIT)	2.095.925	1.879.522
Produits financiers	261.338	255.362
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>30.921</i>	<i>11.541</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>13.948</i>	<i>20.458</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>216.469</i>	<i>223.363</i>
Charges financières	-212.363	-529.677
<i>Charges des dettes</i>	<i>-67.530</i>	<i>-102.986</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>-144.833</i>	<i>-426.691</i>
RESULTAT FINANCIER NET	48.975	-274.315
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES après résultat financier net	2.144.900	1.605.207
IMPOTS	-539.125	-439.729
<i>Impôts différés</i>	<i>46.863</i>	<i>-22.302</i>
<i>Impôts exigibles</i>	<i>-585.989</i>	<i>-418.981</i>
<i>Régularisations d'impôts</i>	<i>1</i>	<i>1.554</i>
RESULTAT DE LA PERIODE	1.605.775	1.165.478
RESULTAT CONSOLIDE	1.605.775	1.165.478
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Propriétaires de la société mère</i>	<i>1.605.775</i>	<i>1.165.478</i>
Résultat de base par action (€)	30/06/2012	30/06/2011
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période</i>	<i>1.833.925</i>	<i>1.844.264</i>
<i>Résultat opérationnel (EBIT)/ action</i>	<i>1,14</i>	<i>1,02</i>
<i>Résultat de la période/ action</i>	<i>0,88</i>	<i>0,63</i>
Résultats dilué par action (€)	30/06/2012	30/06/2011
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période</i>	<i>1.833.925</i>	<i>1.844.264</i>
<i>Nombre moyen pondéré de warrants dilutifs en circulation pendant la période</i>	<i>3.500</i>	<i>4.847</i>
<i>Nombre d'actions après dilution</i>	<i>1.837.425</i>	<i>1.849.112</i>
<i>Résultat opérationnel (EBIT)/ action</i>	<i>1,14</i>	<i>1,02</i>
<i>Résultat de la période/ action</i>	<i>0,87</i>	<i>0,63</i>
Etat du résultat global (€)	30/06/2012	30/06/2011
<i>Résultat de la période</i>	<i>1.605.775</i>	<i>1.165.478</i>
<i>Gain et pertes de conversion</i>	<i>46.346</i>	<i>-82.801</i>
Résultat global total	1.652.121	1.082.677
<i>Part du groupe</i>	<i>1.652.121</i>	<i>1.082.677</i>

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS (€)	30/06/2012	30/06/2011
Résultat avant impôt	2.144.900	1.605.207
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	1.363.608	1.030.988
Pertes de valeur sur stocks et sur créances commerciales (dotations-reprises)	-89.606	28.197
Provision pour risques et charges	-156.281	-505.709
Produits des actifs circulants	-44.869	-31.999
Charges des dettes	67.530	102.986
Capitaux propres - options	54.792	27.243
Cash flow résultant des opérations courantes	3.340.074	2.256.913
Autres actifs non courants	15.140	-37.400
Stocks et montants dus par les clients sur contrats en cours	233.796	-435.214
Créances courantes	11.532.094	10.475.285
Autres actifs courants	195.540	323.881
Ecart de conversion	101.043	-82.747
Pensions et obligations similaires	18.383	-75.275
Dettes commerciales	-15.080.634	-7.919.087
Montants dus aux clients	-122.190	128.791
Dettes fiscales, salariales et sociales	-2.486.661	-338.838
Autres dettes	5.596.546	276.670
Autres passifs courants	617.465	97.914
Impôts payés sur le résultat	-396.644	-600.066
Variation du fonds de roulement	223.878	1.813.914
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	3.563.952	4.070.827
Capital - augmentation	0	0
Capitaux propres - actions propres	-820.049	-49.262
Dividendes	-1.290.064	-862.363
Divers	-6.725	1.585
Variation des capitaux propres hors résultat	-2.116.838	-910.040
Dettes financières	-729.537	-835.485
Intérêts reçus	44.869	31.999
Intérêts payés	-67.530	-102.986
Variation des capitaux empruntés	-752.198	-906.472
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-2.869.036	-1.816.512
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	0	-458.333
Acquisitions de participations de l'exercice	0	-458.333
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	-1.632.769	-1.325.794
Investissements d'exploitation	-1.632.769	-1.325.794
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1.632.769	-1.784.127
VARIATION DES RESSOURCES ET UTILISATIONS DE FONDS	-937.852	470.188
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	13.219.871	9.342.269
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	12.227.321	9.812.457
Ecart de conversion	-54.698	0
VARIATION DE LA TRESORERIE	937.852	-470.188

Variation des capitaux propres consolidés (€)	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Paielements fondés sur des instruments de capitaux propres	Résultat reporté	Ecart de conversion	Capitaux propres
31/12/2010	38.774.902	6.610	-274.240	486.691	21.827.352	-49.900	60.771.415
Résultat global total de la période					1.165.478	-82.747	1.082.731
Cessions/Acquisitions d'actions propres			25.575				25.575
Ecart de conversion sur opérations en devises							0
Transfert					9.252		9.252
Augmentation de capital							0
Dividende					-1.063.091		-1.063.091
Stock Option plan				27.243			27.243
30/06/2011	38.774.902	6.610	-248.665	513.934	21.938.991	-132.647	60.853.125

Variation des capitaux propres consolidés (€)	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Paielements fondés sur des instruments de capitaux propres	Résultat reporté	Ecart de conversion	Capitaux propres
30/06/2011	38.774.902	6.610	-248.665	513.934	21.938.991	-132.647	60.853.125
Résultat global total de la période	0	0	0	0	2.578.219	132.599	2.710.818
Cessions/Acquisitions d'actions propres	0	0	-110.570	0	0	0	-110.570
Ecart de conversion sur opérations en devises	0	0	0	0	59	0	59
Transfert	0	0	0	0	-9.252	0	-9.252
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0
Dividende	0	0	0	0	0	0	0
Stock Option plan	0	0	0	42.942	0	0	42.942
31/12/2011	38.774.902	6.610	-359.235	556.876	24.508.017	-48	63.487.122

Variation des capitaux propres consolidés (€)	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Paielements fondés sur des instruments de capitaux propres	Résultat reporté	Ecart de conversion	Capitaux propres
31/12/2011	38.774.902	6.610	-359.235	556.876	24.508.017	-48	63.487.122
Résultat global total de la période					1.605.775	46.346	1.652.121
Cessions/Acquisitions d'actions propres			-757.549				-757.549
Ecart de conversion sur opérations en devises							0
Transfert					-1.261		-1.261
Augmentation de capital							0
Dividende					-1.305.550		-1.305.550
Stock Option plan				54.792			54.792
30/06/2012	38.774.902	6.610	-1.116.784	611.668	24.806.981	46.298	63.129.675

Les capitaux propres consolidés ont diminué de €357.447 entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012. Cette diminution provient d'une diminution des capitaux propres de €757.549 suite aux opérations sur actions propres, d'une augmentation provenant du résultat global total de la période d'un montant de €1.652.121, de la diminution des réserves de €1.305.550 au titre de distribution de dividende, de la valorisation des paiements basés sur des instruments de capitaux propres pour un montant de €54.792 et d'une diminution de €1.261 suite à des écarts de conversion ou autres éléments.

L'année précédente, sur la même période, les capitaux propres avaient augmenté de €81.710. Cette augmentation provenait d'une augmentation des capitaux propres de €25.575 suite aux opérations sur actions propres, du résultat global total de la période d'un montant de €1.082.731, de la diminution des réserves de €1.063.091 au titre de distribution de dividende, de la valorisation des paiements basés sur des instruments de capitaux propres pour un montant de €27.243 et d'une variation de €9.252 suite à des écarts de conversion ou autres éléments.

4. Base d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe I.R.I.S. au 30 juin 2012 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) adoptées pour application dans l'Union Européenne.

Ce rapport financier intermédiaire est conforme à « IAS 34 - Information financière intermédiaire ».

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été appliqués au cours du 1^{er} semestre 2012 que dans les états financiers IFRS de l'exercice 2011 (ces principes et méthodes sont décrits dans le rapport annuel 2011), mis à part l'adoption par le groupe de nouvelles normes et interprétations devenues obligatoires le 1^{er} janvier 2012. L'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est devenue obligatoire pour le Groupe I.R.I.S. au 1^{er} janvier 2012 n'a eu aucun effet sur les états financiers du Groupe.

I.R.I.S. n'applique anticipativement aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2012.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des événements positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

I.R.I.S. Group révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations, ce qui est propre à tout processus d'évaluation.

A ce jour, à la connaissance d'I.R.I.S. Group, il n'existe aucun élément qui indiquerait que les estimations et hypothèses retenues ne sont pas appropriées et justifiées ni aucune évolution ou information connue qui serait de nature à modifier significativement les montants enregistrés ou provisionnés.

Les estimations significatives réalisées par I.R.I.S. Group pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris incluent notamment les perspectives futures de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles dans la réalisation des tests de dépréciation (impairment tests) :

Des hypothèses et des estimations sont réalisées pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles. Elles portent en particulier sur les perspectives de marché permettant d'évaluer les flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

- l'évaluation des provisions, notamment les provisions pour litiges, ainsi que les engagements de retraite et assimilés :

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont le niveau des coûts en lui-même et l'évolution future des litiges. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à la date de clôture des exercices. Il n'y a, à la connaissance d'I.R.I.S. Group, aucun élément ni aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le management estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Toute modification d'hypothèse pourrait cependant avoir un impact significatif.

- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés :

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu' I.R.I.S. Group estime comme probable que le groupe disposera de bénéfices imposables permettant d'imputer ces pertes fiscales non utilisées. Les prévisions de bénéfices imposables ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre des plans d'affaires à moyen terme.

- les prévisions d'évolution des résultats :

Ce rapport intérimaire contient des évaluations faites par le management en ce qui concerne le business, la santé financière de l'entreprise, les résultats futurs d'I.R.I.S. Group et de ses filiales. Ces évaluations sont faites sur base des attentes du management et de sa compréhension du marché. Elles sont sujettes aux risques et incertitudes qui sont exprimés dans le présent rapport sous la section « analyse et gestion des risques et incertitudes ». La performance financière de la société pourrait le cas échéant différer matériellement en fonction de changement de l'état de la technologie, de conditions de marché, de concentration de la société sur un segment, de déclin de la demande des produits et solutions proposés par la société, d'incapacité de lancer des nouveaux produits, de perte de parts de marché, de pressions concurrentielle, etc. Ces conditions de marché pourraient avoir un impact significatif et défavorable sur les prévisions de résultats dont il est fait état dans le présent rapport. Les engagements contractuels tels la vente de projets au forfait peuvent éventuellement mener à des dépassements entraînant une perte à terminaison ; le cas échéant, ces pertes sont estimées au moment de la clôture de comptes et provisionnées.

5. Commentaires sur les comptes semestriels au 30 juin 2012

Informations sur la société

Image Recognition Integrated Systems Group S.A. (en abrégé I.R.I.S. Group) est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé au Parc Scientifique de Louvain-La-Neuve, Rue du Bosquet 10, B-1435 Mont-Saint-Guibert. Son numéro d'entreprise est le BE 0448.040.624. La société est cotée sur NYSE Euronext Brussels.

Les états financiers semestriels consolidés ont été arrêtés, et leur diffusion décidée, par le Conseil d'administration du 21 août 2012. Ils comprennent Image Recognition Integrated Systems Group SA et l'ensemble de ses filiales, l'ensemble étant repris sous la dénomination I.R.I.S. Group, I.R.I.S. ou le Groupe.

Commentaire sur la cyclicité ou la saisonnalité du chiffre d'affaires

Traditionnellement, I.R.I.S. réalise un chiffre d'affaires, une marge brute et un résultat plus importants au cours du second semestre. La cyclicité et la saisonnalité de l'activité, couplée à des reports de commandes éventuels sur le second semestre ont des impacts sensibles et la projection de résultats à fin d'année ne peut donc se baser sur une analyse des résultats d'un seul semestre. Une telle projection doit notamment être réalisée au vu du carnet de commande (backlog) de la société.

Emission, rachats et remboursements de titres d'emprunt et de capitaux propres

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital au cours du 1^{er} semestre 2012

Au 30 juin 2012, le capital de la société s'élève à €38.774.902.

Acquisition d'actions propres

Au cours du 1^{er} semestre 2012, I.R.I.S. Group SA a acquis 25.535 actions propres pour un montant de €761.125 dans le cadre du plan de rachat d'actions propres. Au 30 juin 2012, la société détenait 30.615 actions propres pour une valeur d'acquisition de €837.107.

Notons que les filiales I.R.I.S. S&E SA et I.R.I.S. SA détenaient 18.677 actions I.R.I.S. Group au 30 juin 2012, pour une valeur de €279.677. I.R.I.S. S&E SA a acquis 2.267 actions I.R.I.S. Group au cours de ce semestre pour un montant de €58.924. 2.296 actions d'I.R.I.S. Group ont été cédées dans le cadre du paiement du prix d'acquisition des sociétés acquises pour une valeur équivalente à €62.500.

Dividendes payés au cours de la période

Un solde de €400.896 reste à payer sur les dividendes des exercices antérieurs à 2011.

L'assemblée générale de 2012 statuant sur les comptes 2011 a décidé une distribution d'un dividende total de €1.305.550. Le solde à payer pour ce dividende est de €26.661.

Un montant total de €1.290.064 a été payé au titre de dividendes durant ce 1^{er} semestre 2012. Un solde total de €400.896 reste comptabilisé dans les comptes au 30 juin 2012.

Information sectorielle

Information par secteurs opérationnels

Les risques et les taux de rentabilité sont essentiellement affectés par les différences entre les produits et services offerts. Les entités opérationnelles sont structurées, organisées et gérées séparément en fonction des produits et services offerts, chaque secteur fournissant des produits et services différents et s'adressant à des marchés différents. Le système d'information financière interne rapporte au Conseil d'Administration sur base d'analyses sur les performances et la rentabilité par secteur opérationnel.

Description des secteurs opérationnels

Products & Technologies :

I.R.I.S. Products & Technologies développe des technologies et des logiciels dans le domaine de la Reconnaissance Intelligente de Documents et commercialise son portefeuille de produits à l'échelle mondiale à travers de solides partenariats. Depuis plus de vingt ans, grâce à un investissement croissant en R&D, I.R.I.S. a développé des logiciels à la pointe de l'innovation, tant pour l'utilisateur particulier que professionnel, tous basés sur des technologies propriétaires éprouvées : numérisation à haute vitesse, indexation automatique de documents, reconnaissance Optique de Caractères imprimés (OCR) et manuscrits (ICR), reconnaissance Intelligente de Documents (IDR), reconnaissance de formulaires (forms, free-forms), reconnaissance automatique de factures, classification automatique de documents, hyper compression d'images couleur (IHQC™), génération de tous types de formats de documents (Pdf, pdf/a, xps, .docx, odt, xml, ...), périphériques de numérisation nomades : stylo scanner, card scanner, mobile scanner, ...

I.R.I.S. Products & Technologies commercialise ses solutions logicielles dans le monde entier dans le cadre d'accords de licence (OEM), via les revendeurs à valeur ajoutée (VAR), la distribution informatique et les canaux de vente internet.

Dans ce segment, I.R.I.S. développe des produits logiciels vendus sous la marque I.R.I.S.: Readiris™ Pro, Readiris™ Corporate, Readiris™ Home, IRIS Document™ server, IRIS Powerscan™, IRISCapture™ Pro, IRISCapture™ Pro for Invoices et Cardiris. I.R.I.S. développe aussi des produits à composante hardware tels que IRISPen™ (stylo-scanner), I.R.I.S. Card™ (lecteur de cartes de visites), IRIScan Anywhere™ et IRIScan™ (scanner portable A4 couleur) ou IRISNotes™. I.R.I.S. développe enfin des produits logiciels vendus sous la marque de clients.

Ce segment suit un business model qui se caractérise par :

- des ventes indirectes : les clients d'I.R.I.S. sont des fabricants de scanners, des distributeurs de matériel informatique et des intégrateurs à valeur ajoutée (VAR)
- des ventes internationales : il s'agit d'un marché de niche à l'échelle mondiale
- un marketing axé sur les produits et leurs caractéristiques techniques
- un cycle de vente court (inférieur à trois mois)
- une concurrence forte mais concentrée sur un petit nombre d'acteurs internationaux
- un prix de vente unitaire généralement inférieur à €10.000
- une marge brute élevée qui doit, entre autres, couvrir un effort permanent de R&D sur un cycle court.

Professional Solutions

I.R.I.S. Professional Solutions permet aux sociétés et aux administrations de trouver en une seule compagnie un savoir-faire novateur et des solutions de haute technologie pour gérer efficacement leurs documents, flux d'informations et infrastructures informatiques.

I.R.I.S. fournit des solutions professionnelles de gestion électronique de documents, de leur contenu et de leur cycle de vie à destination du secteur public (institutions européennes, ministères, administrations régionales et locales), du monde financier (banques et assurances), du secteur des services, du monde associatif

(particulièrement les associations professionnelles internationales) et de l'industrie. Ces solutions comprennent le hardware (scanners et serveurs), le software (logiciels spécialisés) et les services (architecture technique, analyse fonctionnelle, développement, installation, formation, support et maintenance).

Les logiciels comprennent des produits édités par I.R.I.S. Products & Technologies et des applications développées au sein d'I.R.I.S. Professional Solutions, mais aussi des produits édités par des tiers. Les matériels comprennent des scanners, des serveurs, des entités de stockage et des accessoires achetés (directement ou indirectement) auprès de fabricants internationaux.

L'expérience de ses consultants, développeurs, documentalistes, chefs de projets et ingénieurs systèmes fait d'I.R.I.S. un partenaire de choix sur chacun de ses marchés domestiques (France, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas) et dans le cadre de grands appels d'offre internationaux.

I.R.I.S. occupe aussi une position de leader dans les services et la fourniture de matériels et logiciels pour mettre en œuvre et optimiser les infrastructures IT complexes sur les marchés belge, luxembourgeois et français. Les clients entendent disposer d'une infrastructure (mainframe, open systems et applications) optimisée en fonction de leurs besoins actuels et futurs. C'est par la qualité des architectures proposées et de ses services qu'I.R.I.S. s'est imposé sur ce segment très spécialisé, et entend s'internationaliser davantage.

Ce segment suit un business model qui se caractérise par :

- des ventes directes : les clients d'I.R.I.S. sont des entreprises (secteur privé) et des administrations (secteur public) utilisant les solutions pour compte propre
- des ventes « locales » : la proximité, la réactivité et la disponibilité des techniciens sont des atouts essentiels pour le succès des projets
- un marketing axé sur l'écoute des besoins des clients et les solutions pour y répondre
- un cycle de vente long (supérieur à trois mois)
- une concurrence forte composée de sociétés de service informatique
- un prix de vente unitaire généralement supérieur à €10.000 (et pouvant atteindre plusieurs millions d'euros)
- une marge brute moins élevée étant donné les composantes achetées auprès de tiers.

Chiffres par segments

En €	PROFESSIONAL SOLUTIONS		PRODUCTS & TECHNOLOGIES		non alloué		TOTAL	
	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes (Chiffre d'affaires sectoriel)	32.998.281	55.761.100	11.242.655	9.930.048	0	0	44.240.936	65.691.148
Marge Brute sectorielle	20.741.462	21.973.252	8.992.147	7.644.123	0	0	29.733.609	29.617.375
Produits sectoriels	33.658.425	57.475.046	12.334.430	10.242.720	63	0	45.992.918	67.717.766
Résultat opérationnel sectoriel	1.250.419	1.005.054	2.568.854	2.030.931	-1.723.348	-1.156.463	2.095.925	1.879.522
Résultat Financier Net	-51.229	8.371	28.614	-248.602	71.589	-34.084	48.975	-274.315
Résultat des activités ordinaires après résultat financier net (Résultat avant impôts)	1.199.190	1.013.425	2.597.469	1.782.329	-1.651.758	-1.190.547	2.144.900	1.605.207

Le tableau ci-dessous fournit la répartition des actifs et passifs sectoriels :

En €	PROFESSIONAL SOLUTIONS		PRODUCTS & TECHNOLOGIES		non alloué		TOTAL	
	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11	30/06/12	30/06/11
Actifs sectoriels	68.657.083	90.627.788	20.544.290	18.218.775		0	89.201.373	108.846.563
Actifs non alloués		0		0	12.813.921	9.461.922	12.813.921	9.461.922
Total des actifs sectoriels	68.657.083	90.627.788	20.544.290	18.218.775	12.813.921	9.461.922	102.015.294	118.308.485

Passifs sectoriels	25.002.996	39.247.794	5.846.228	6.450.581		0	30.849.224	45.698.375
Passifs non alloués		0		0	71.166.070	72.610.110	71.166.070	72.610.110
Total des passifs sectoriels	25.002.996	39.247.794	5.846.228	6.450.581	71.166.070	72.610.110	102.015.294	118.308.485

Au cours du 1^{er} semestre 2012, les acquisitions d'immobilisés ont été, par secteur, les suivantes:

En € - 30/06/2012	Professional Solutions	Products & Technologies	Non alloué	Total
Immobilisations incorporelles	811.373	504.810	15.890	1.332.073
Immobilisations corporelles	232.545	65.979	2.172	300.696
Acquisition d'actifs sectoriels	1.043.918	570.789	18.062	1.632.769

Au cours du 1^{er} semestre 2011, les acquisitions d'immobilisés ont été, par secteur, les suivantes:

En € - 30/06/2011	Professional Solutions	Products & Technologies	Non alloué	Total
Immobilisations incorporelles	905.309	193.175	850	1.099.334
Immobilisations corporelles	98.314	107.831	20.314	226.460
Acquisition d'actifs sectoriels	1.003.624	301.006	21.164	1.325.794

Commentaires sur les produits et résultats sectoriel.

- Professional solutions réalise un chiffre d'affaires de €33 millions au 30 juin 2012 contre €55,8 millions au 30 juin 2011 (-41%). Cette baisse de chiffre d'affaires s'explique par une vente importante de matériel IT à fin juin 2011 (vente à faible taux de marge).

La marge brute connaît ainsi une baisse moins importante (-5,6%) et s'inscrit à €20,7 millions contre €21,97 millions à fin juin 2011. Le taux de marge brute est de 62,86% du chiffre d'affaires au 30 juin 2012 contre les 39,4% au 30 juin 2011 fortement impactés par des ventes à forte composante matériel mais à faible marge réalisées à fin juin 2011). Les ventes de services et de maintenance sont en croissance quant à elles et expliquent le maintien de la marge brute.

- Products & Technologies réalise un chiffre d'affaires de €11,2 millions au 30 juin 2012 contre €9,9 millions au 30 juin 2011, en hausse de 13,22%. La marge brute est également en hausse (+17,63%) et s'inscrit à €9 millions au 30 juin 2012 pour €7,6 millions au 30 juin 2011. Le taux de marge brute est de 80% du chiffre d'affaires (contre 77% au 30 juin 2011).

Au total, les revenus diminuent mais la marge brute reste stable (+0,39%), ce qui est jugé comme une bonne performance. Les efforts doivent être maintenus pour poursuivre la croissance sur l'ensemble des activités, notamment dans le secteur Professional Solutions. Il est important de signaler que l'activité dans ce secteur est traditionnellement plus élevée au cours du second semestre.

Le résultat opérationnel sectoriel s'établit comme suit :

- €1,25 millions pour Professional Solutions (contre €1 million au 30 juin 2011) en hausse de 24,4%
- €2,6 millions pour Products & Technologies (contre €2 millions au 30 juin 2011) en hausse de 26,49%.

Litiges

Diverses provisions ont ou avaient été constituées pour faire face à certains litiges :

- des provisions pour litiges sociaux qui comprennent différentes provisions portant sur des indemnités de rupture réclamées par d'anciens employés. Certains de ces litiges ont été résolus au cours de 2012 et une provision de €94.093 a été utilisée suite à la résolution de ce litige.

Aucun nouveau litige n'a conduit à la constitution de nouvelles provisions en 2012.

Le montant des provisions pour litiges sociaux subsistant au 30 juin 2012 est de €314.000.

- des provisions pour perte sur commande en-cours sont constituées pour couvrir des dépassements sur quelques projets complexes. Ces provisions sont utilisées lors de la réalisation des projets. Le montant des provisions s'élevait à €133.362 au 31 décembre 2011 et couvrait les prestations qui permettront d'achever ces projets. Cette provision a été utilisée à concurrence de €79.790 au 30 juin 2012. Deux nouvelles provisions ont été constituées pour €17.902 au 30 juin 2012 pour couvrir les légères pertes à terminaison constatées sur 2 projets. Le montant des provisions pour perte à terminaison subsistant au 30 juin 2012 est de €71.474

Evénements importants de l'exercice

Les points suivants constituent des événements importants de l'exercice :

- l'extension des activités auprès des Institutions Européennes par l'acquisition d'un fonds de commerce et d'une équipe d'une vingtaine de consultants. Cette extension d'activité permet à I.R.I.S. d'augmenter la taille de ses équipes et son rôle auprès des institutions de l'Union Européenne. I.R.I.S. était déjà très active au sein des Institutions Internationales en Belgique, au grand-Duché de Luxembourg et dans d'autres pays comme les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni, proposant des compétences techniques et des applications clés dans le domaine de l'Enterprise Content Management, de la capture de documents et la fourniture d'infrastructure IT. Ce développement est en ligne avec la position stratégique d'I.R.I.S. et renforce une activité très importante pour I.R.I.S. Cela contribue positivement sur le résultat d'exploitation de 2012.
- L'approbation par le conseil d'administration du 21 mars 2012 d'un programme de rachat d'actions propres dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - L'objectif du plan est de réduire le nombre d'actions en circulation afin d'augmenter par voie de conséquence la rémunération des actionnaires, et à titre subsidiaire de disposer d'actions dans le cadre des plans de stock option
 - Le programme est approuvé pour une période allant du 23 mars 2012 au 8 octobre 2014 et un nombre maximum de 150.000 actions d'I.R.I.S. Group SA, ou un montant maximum de €4.500.000
 - Les actions acquises au cours d'une séance ne dépasseront pas 25% du volume de transactions quotidien moyen portant sur l'action à Euronext Bruxelles pendant les 20 séances précédant la date de chaque rachat.
 - Cadre réglementaire : le programme sera mis en œuvre conformément aux articles 205 à 208 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, et à l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché ainsi qu'au Règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 (en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat d'actions).

Evénements significatifs après la clôture

Il n'y a pas d'évènement significatif particulier à signaler.

Evaluation et calcul

Impairment tests

Les goodwills sur acquisitions font l'objet à chaque date de clôture d'exercice de tests de dépréciation annuels. Ces tests intègrent les résultats réalisés, les prévisions de résultats et les perspectives à moyen terme.

Lorsqu'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier, l'entreprise réalise à ce moment-là de nouveaux tests de dépréciation pour estimer la valeur recouvrable de l'actif.

A la date de clôture de l'exercice 2011, les tests n'ont pas révélé de perte de valeur pour ces actifs. A la fin juin 2012, il a été procédé à la revue et à la documentation des indicateurs d'impairment conformément à IAS 36, par. 12. Cette revue permet de conclure qu'aucune perte de valeur ne doit être constatée sur ces actifs. Une attention particulière a été portée sur les performances de l'activité ECM FBI. Cette activité réalise des résultats à fin juin 2012 en phase avec le plan d'affaires sur lequel se base les tests de dépréciation et aucune perte de valeur n'est à constater à cette date sur la valeur des actifs de cette activité.

Paielement basé sur les actions

Stock option plan horizon 2009

Un stock option plan a été attribué en avril 2005, portant sur 12.500 options (et autant d'actions en cas d'exercice). Le coût des services rendus ou à venir a été comptabilisé à la juste valeur des instruments de capitaux propres acquis.

L'évaluation est fondée sur le modèle de Black & Scholes. Les variables utilisées sont les suivantes :

- Taux sans risque : OLO 5 ans
- Volatilité : 30%
- Fair market value : cours de l'action au 31/5/2005 augmenté d'un montant pour tenir compte des dividendes distribués sur la période de vie de l'option
- Time delay = nombre de jour de vie de l'option : 31/5/2005 – 31/12/2014
- Prix d'exercice correspondant au cours moyen de l'action au cours des 30 jours précédant l'attribution du plan.

Sur base des précédents plans de stock option, le pourcentage des options qui ne seront pas exercées (suite à perte de droits ou suite aux départs des employés) a été estimé et appliqué.

Certaines options sous soumises à une condition de stabilité d'emploi et le coût des services à venir est réparti sur la durée d'emploi conditionnelle à l'octroi des options.

Ce stock option plan s'achèvera le 31 décembre 2014.

Stock option plan horizon 2011

En février 2007, le Conseil d'administration a décidé d'émettre 30.500 options sur actions, essentiellement en faveur d'administrateurs exécutifs et de prestataires de service réguliers des sociétés du groupe I.R.I.S. donnant chacune droit, en cas d'exercice, à l'acquisition d'une action existante de la société. En conséquence, conformément aux conditions d'émission du stock option plan, ces 30.500 options donneront le droit aux bénéficiaires de ces options d'acheter, à l'occasion de l'exercice de ces options, un nombre maximum de 30.500 actions ordinaires représentatives du capital de la société. Chaque action acquise suite à l'exercice d'une option donnera droit aux dividendes mis en paiement au titre de l'exercice comptable pendant lequel l'option a été exercée.

En février 2007, le conseil d'administration a décidé d'émettre 21.500 warrants donnant chacun droit, en cas d'exercice, à la souscription d'une action de la société. En conséquence, conformément aux conditions d'émission du stock option plan, les 21.500 warrants donneront le droit aux bénéficiaires de ces warrants de souscrire, par le biais de l'exercice des warrants, à un maximum de 21.500 actions ordinaires représentatives du capital de la société. Chaque action acquise suite à l'exercice d'un warrant donnera droit aux dividendes mis en paiement au titre de l'exercice comptable pendant lequel le Warrant a été exercé. La société fera le nécessaire pour obtenir l'inscription à la cotation des actions acquises suite à l'exercice de warrants. L'émission des warrants dans le cadre du capital autorisé a lieu avec suppression du droit de préférence des actionnaires actuels afin de bénéficier à titre principal aux membres du personnel, d'administrateurs exécutifs et de sous-traitants réguliers.

Le coût des services rendus ou à venir a été comptabilisé à la juste valeur des instruments de capitaux propres en question.

L'évaluation est fondée sur le modèle de Black & Scholes. Les variables utilisées sont les suivantes :

- Taux sans risque : taux LIBOR ou zero-coupon sur la période résiduelle
- Volatilité : 30,86%
- Fair market value : cours de l'action au 22/02/2007
- Time delay = nombre de jour de vie de l'option : 22/02/2007 – 31/12/2017
- Rendement annuel (dividende) : 1%
- Prix d'exercice correspondant au cours moyen de l'action au cours des 30 jours précédant l'attribution du plan.

Sur base des précédents plans stock option, le pourcentage des options qui ne seront pas exercées (suite à perte de droits ou suite aux départs des employés) a été estimé et appliqué.

Une partie des warrants et options sont de type « conditionnel », leur exercice étant conditionné à l'atteinte d'objectifs de performance et de rentabilité. Un pourcentage de 75% est appliqué pour tenir compte des probabilités d'atteintes des objectifs fixés dans le calcul de la juste valeur.

Ces options et warrants sont de plus soumis à une condition de stabilité d'emploi et le coût des services à venir est donc réparti sur la durée d'emploi conditionnelle à l'octroi des options ou warrants.

Le Conseil d'Administration du 17 Avril 2009 a approuvé la prolongation de la période d'exercice pour une période de 5 ans, dans les limites prévues par la Loi.

Les Warrants pourront être exercés, avant le 31 décembre 2017, entre le 1er avril et le 15 avril, entre le 1er juillet et le 31 juillet et entre le 1er novembre et le 15 novembre. Tous les Warrants non encore exercés pourront être exercés entre le 20ième et le 5ième jour précédant le 31 décembre 2017.

Dans tous les cas, les Warrants qui n'auront pas été exercés le 31 décembre 2017 deviendront sans effet juridique et ne pourront donc plus être exercés après cette date.

Le plan a été revalorisé en date du 17/4/2009 en utilisant les variables à cette date :

- Taux sans risque : taux LIBOR ou zero-coupon sur la période résiduelle
- Volatilité : 30,86%
- Fair market value : cours de l'action au 17/4/2009
- Time delay = nombre de jour de vie de l'option : 17/4/2009 – 31/12/2017
- Rendement annuel (dividende) : 1%
- Prix d'exercice correspondant au cours moyen de l'action au cours des 30 jours précédant l'attribution du plan.

Un coût de €27.243 a été comptabilisé en charge au 30/06/2012 pour ce plan de stock options et un montant correspondant a été enregistré en contrepartie dans les capitaux propres – Paiement basé sur des actions.

Stock option plan horizon 2015

Le conseil d'administration a décidé d'émettre 35.000 warrants donnant chacun droit, en cas d'exercice, à la souscription d'une action de la société. En conséquence, conformément aux conditions d'émission du stock option plan, les 35.000 warrants donneront le droit aux bénéficiaires de ces warrants de souscrire, par le biais de l'exercice des warrants, à un maximum de 35.000 actions ordinaires représentatives du capital de la société. Chaque action acquise suite à l'exercice d'un warrant donnera droit aux dividendes mis en paiement au titre de l'exercice comptable pendant lequel le Warrant a été exercé. La société fera le nécessaire pour obtenir l'inscription à la cotation des actions acquises suite à l'exercice de warrants. L'émission des warrants dans le cadre du capital autorisé a lieu avec suppression du droit de préférence des actionnaires actuels afin de bénéficier à titre principal aux membres du personnel, d'administrateurs exécutifs et de sous-traitants réguliers. L'offre a été acceptée à concurrence de 31.000 warrants.

Au 31 décembre 2011, 31.000 warrants étaient donc émis dans le cadre de ce plan. Leur prix d'exercice est de €36,23/action.

Ces options et warrants seront exerçables pendant chaque mois de juillet et chaque première quinzaine de novembre à partir de juillet 2015 jusqu'au 15 novembre 2020 et à condition d'être lié, de manière ininterrompue depuis l'attribution des warrants ou options, par un contrat de travail ou un autre contrat de prestation de services avec la Société ou une filiale au moment de l'exercice.

Le coût des services rendus ou à venir a été comptabilisé à la juste valeur des instruments de capitaux propres en question.

L'évaluation est fondée sur le modèle de Black & Scholes. Les variables utilisées sont les suivantes :

- Taux sans risque : taux LIBOR ou zero-coupon sur la période résiduelle
- Volatilité : 30,86%
- Fair market value : cours de l'action au 18/09/2011
- Time delay = nombre de jour de vie de l'option : 18/09/2011 – 15/11/2020
- Rendement annuel (dividende) : 1%
- Prix d'exercice correspondant au cours moyen de l'action au cours des 30 jours précédant l'attribution du plan.

Sur base des précédents plans de stock option, le pourcentage des options qui ne seront pas exercées (suite à perte de droits ou suite aux départs des employés) a été estimé et appliqué.

Ces options et warrants sont de plus soumis à une condition de stabilité d'emploi durant la période d'exercice et le coût des services à venir est donc réparti sur la durée d'emploi conditionnelle à l'octroi des options ou warrants.

Un coût de €27.549 a été comptabilisé en charge au 30/06/2012 pour ce plan de stock options et un montant correspondant a été enregistré en contrepartie dans les capitaux propres – Paiement basé sur des actions.

Au total un coût de €54.792 a été comptabilisé en charge au 30 juin 2012 pour les différents plans, pour €27.243 au 30 juin 2011, et un montant correspondant a été enregistré en contrepartie dans les capitaux propres – Paiement basé sur des actions.

Il n'y a eu ni annulation ni modification de ces plans au cours de l'exercice.

Position de trésorerie

Au 30 juin 2012, la trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie – dettes financières court terme) s'élève à €12.227.321 pour €9.812.457 à fin juin 2011 et €13.219.871 à fin 2011.

Au cours du premier semestre 2012, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à €3.563.952.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont de €-2.869.036. I.R.I.S. Group a notamment consommé €1.290.064 de cash-flow disponible pour le paiement de dividende et €752.198 en remboursement des différents crédits d'investissement conclus pour le financement des différentes acquisitions et investissements.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont de €-1.632.769 pour le financement d'investissements en matériels, en logiciels propriétaires et externes logiciels et en aménagements ainsi que pour l'extension de ses activités auprès des Institutions Internationales.

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont de €13.699.766 au 30 juin 2012 pour €11.471.346 à fin juin 2011.

Acquisitions d'immobilisés

Au 1^{er} semestre 2012, I.R.I.S. a investi pour €1.632.769 incluant un montant de €390.000 investis dans l'extension des activités « Institutions et Organisations Internationales. Les autres dépenses d'investissement consistent en du matériel informatique, en quelques agencements des bâtiments et en acquisition ou développement de logiciels indispensables pour le développement du groupe ou le développement de nouveaux produits. Les dépenses de développements internes ou de production immobilisée s'élèvent ainsi à €882.062 sur le 1^{er} semestre 2012.

Au 1^{er} semestre 2011, les investissements en immobilisés s'élevaient à €1.325.794.

En €	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010
Logiciels	1.332.073	1.099.334	735.378
Mobilier et Matériel roulant	0	63.208	-3.386
Bâtiment (agencements)	170.583	77.967	46.416
Matériel informatique et matériel de bureau	130.113	85.284	146.946
Total	1.632.769	1.325.794	925.354

Analyse des créances commerciales en termes d'ancienneté.

Le tableau ci-dessous classe les montants des créances commerciales ouvertes à la date du 30/06/2012 selon leur ancienneté :

ECHEANCE	Echu depuis plus de 90 jours	Echu depuis 60 à 90 jours	Echu depuis 30 à 60 jours	Echu depuis moins de 30 jours	Non échu	TOTAL
Montants en €	3.075.595	454.843	1.021.875	3.652.458	21.700.422	29.905.194
Pourcentage du total	10,28%	1,52%	3,42%	12,21%	72,56%	100,00%

La situation au 30/06/2011 se présentait de la manière suivante :

ECHEANCE	Echu depuis plus de 90	Echu depuis 60 à	Echu depuis 30 à 60 jours	Echu depuis moins de 30	Non échu	TOTAL
----------	------------------------	------------------	---------------------------	-------------------------	----------	-------

	jours	90 jours		jours		
Montants en €	6.419.890	811.886	2.046.484	3.473.566	37.754.991	50.506.817
Pourcentage du total	12,71%	1,61%	4,05%	6,88%	74,75%	100,00%

La situation au 30/06/2010 se présentait de la manière suivante :

ECHEANCE	Echu depuis plus de 90 jours	Echu depuis 60 à 90 jours	Echu depuis 30 à 60 jours	Echu depuis moins de 30 jours	Non échu	TOTAL
Montants en €	3.153.074	1.102.468	1.847.822	7.206.275	19.796.827	33.106.466
Pourcentage du total	9,52%	3,33%	5,58%	21,77%	59,80%	100,00%

La majorité du montant des créances commerciales ouvertes à la date de clôture sont non échues à la date de clôture (72,56% en 2012, 74,75% en 2011, 59,80% en 2010). Il s'agit essentiellement des factures à établir (prestations et livraisons réalisées à fin juin et à facturer début juillet) ou de la facturation de fin juin dont les échéances ne sont pas atteintes.

Pour le reste, au 30 juin 2012, 12,21% des créances sont venues à échéance dans les 30 jours précédents la date de clôture (6,88% au 30 juin 2011 et 21,77% en 2010), 3,42% sont venues à échéance depuis 30 à 60 jours (4,05% en 2011 et 5,58% en 2010), 1,52% depuis 60 à 90 jours (1,61% en 2011 et 3,33% en 2010) et 10,28% (12,71% en 2011 et 9,52% en 2010) sont échues depuis plus de 90 jours. Il est à noter que de nombreuses créances ouvertes à plus de 90 jours ont été payées peu après le 30 juin 2012. Les autres créances à plus de 90 jours sont essentiellement des créances auprès d'institutions publiques où les procédures de paiement sont plus longues mais où le risque financier est plus faible.

En comparaison, le tableau ci-dessous classe également les montants des créances commerciales ouvertes à la date du 31/12/2011 selon leur ancienneté :

ECHEANCE	Echu depuis plus de 90 jours	Echu depuis 60 à 90 jours	Echu depuis 30 à 60 jours	Echu depuis moins de 30 jours	Non échu	TOTAL
Montants en €	2.150.495	1.289.114	1.856.393	6.872.105	27.660.071	39.828.178
Pourcentage du total	5,40%	3,24%	4,66%	17,25%	69,45%	100,00%

La grande majorité du montant des créances commerciales ouvertes au 31/12/2011 était non échue à la date de clôture (69,45% du total), 17,25% des créances étaient venues à échéance dans les 30 jours précédant le 31/12/2011, 4,66% étaient échus depuis 30 à 60 jours, 3,24% depuis 60 à 90 jours et 5,40% depuis plus de 90 jours.

Le délai de paiement des créances commerciales correspond à 123 jours de chiffres d'affaires au 30 juin 2012 contre 140 jours de chiffres d'affaires au 30 juin 2011 et 120 jours au 31 décembre 2011.

Une analyse détaillée de l'antériorité des créances confirme la qualité de nos clients, des créances de l'ensemble du groupe I.R.I.S. et l'efficacité des procédures de recouvrement.

Informations hors bilan

Stock option plans

I.R.I.S. Group a émis en mai 2005 des options sur actions en faveur de 4 membres du personnel ou sous-traitants réguliers du groupe (Stock Option Plan Horizon 2009). Au 30 juin 2012, étaient encore exerçables: 3.500 warrants au prix de €25,11/action.

I.R.I.S. Group a émis en février 2007 des options sur actions en faveur du personnel, d'administrateurs et de sous-traitants réguliers du groupe (Stock Option Plan Horizon 2011). 30.500 options et 21.500 warrants étaient ainsi émises en 2007.

Suite à des départs survenus pendant les exercices 2008 à 2011, il a été renoncé à 7.000 options et 6.666 warrants. Au cours du premier semestre 2012, il a été renoncé à 1.333 warrants.

Au 30 juin 2012, sont émises 23.500 options et 13.501 warrants.

Leur prix d'exercice est de €42,18/action. Ces options et warrants seront exerçables :

- à concurrence d'un tiers du total de Warrants attribués au Bénéficiaire, à partir du 1^{er} mars 2010,
- à concurrence d'un tiers supplémentaire à partir du 1^{er} mars 2011
- à concurrence du dernier tiers à partir du 1^{er} mars 2012
- au plus tard le 31 décembre 2017, le plan de stock options ayant été prolongé de 5 ans conformément aux limites prévues par la loi,

et à condition d'être liés, de manière ininterrompue depuis l'attribution des warrants ou options, par un contrat de travail, un mandat ou un autre contrat de prestation de services avec la Société ou une filiale au moment de l'exercice.

I.R.I.S. Group a émis en septembre 2011 31.000 options et warrants sur actions en faveur de membres du personnel, d'administrateurs exécutifs et de sous-traitants réguliers. Leur prix d'exercice est de €36,23/action.

Suite à des départs survenus au cours du 1^{er} semestre 2012, il a été renoncé à 1.000 warrants. Au 30 juin 2012, sont émis 30.000 options ou warrants pour ce plan horizon 2015.

Ces options et warrants seront exerçables pendant chaque mois de juillet et chaque première quinzaine de novembre à partir de juillet 2015 jusqu'au 15 novembre 2020 et à condition d'être lié, de manière ininterrompue depuis l'attribution des warrants ou options, par un contrat de travail ou un autre contrat de prestation de services avec la Société ou une filiale au moment de l'exercice.

Garanties auprès de tiers

Dans le cadre de certains contrats avec ses clients ou de contrats de financement fournisseurs, I.R.I.S. a émis des lettres de garanties bancaires à concurrence de €1.261.909.

Pour le reste, les sociétés I.R.I.S. Group, I.R.I.S. SA, I.R.I.S. Solutions and Experts SA, I.R.I.S. ICT sont cautions solidaires pour les crédits d'investissement contractés pour l'acquisition des différents bâtiments, des crédits d'investissement contractés pour le financement des différents investissements réalisés en 2008 et 2009, dont les montants restant dus sont repris en dettes au bilan pour un montant total de €2.949.988 au 30/06/2012, et pour les lignes de crédit dont elles disposent et inutilisées au 30/06/2012.

Dans le cadre des facilités de crédit, I.R.I.S. a comme engagement de ne pas conférer de sûretés en faveur des tiers sans l'accord des différentes banques concernées, de conserver un ratio de solvabilité inférieur à 1 et un ratio de liquidité inférieur à 0,7.

Informations relatives aux parties liées

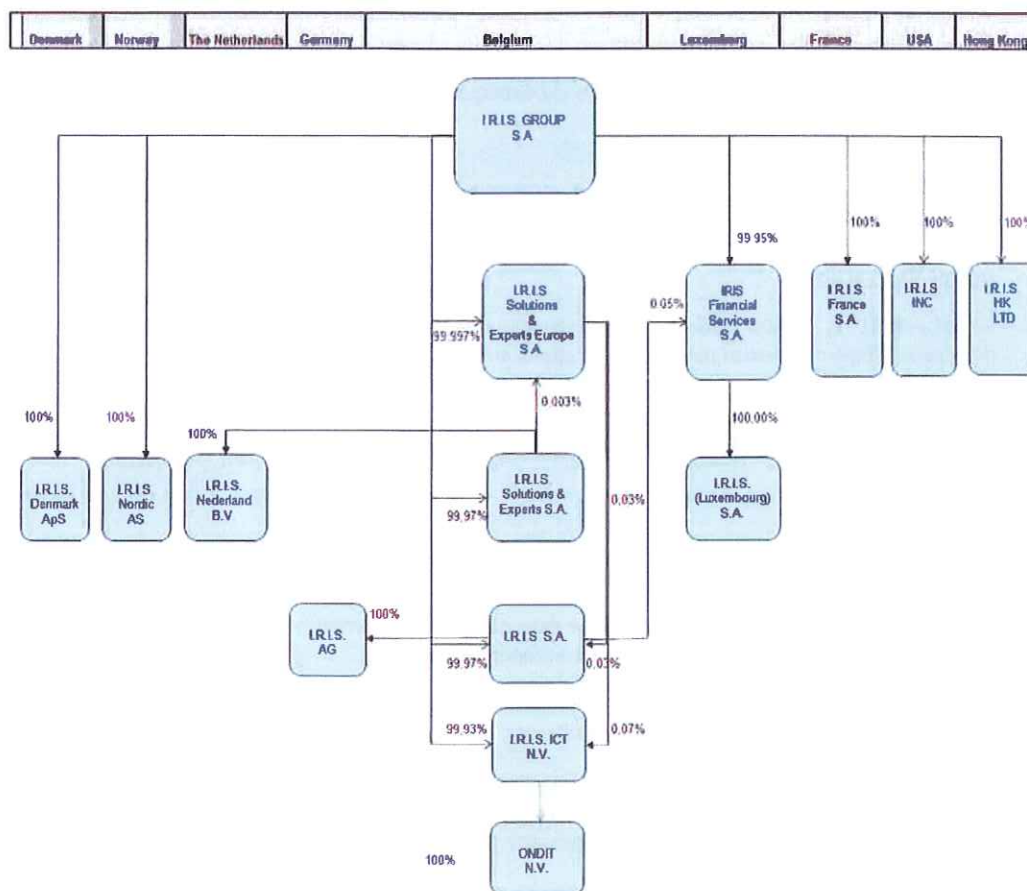
Organigramme au 30 juin – Relations entre les sociétés du groupe

Image Recognition Integrated Systems Group S.A. (en abrégé I.R.I.S. GROUP)
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, Rue du Bosquet 10, B-1435 Mont St Guibert, Belgique, numéro national
BE-448.040.624

détient directement ou indirectement (par le biais de ses filiales) 100% des sociétés suivantes :

- Image Recognition Integrated Systems S.A. (en abrégé I.R.I.S. SA)
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, Rue du Bosquet 10, 1435 Mont St Guibert, Belgique, numéro
national BE0430.824.708
- I.R.I.S. Solutions & Experts S.A.
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, Rue du Bosquet 10, 1435 Mont St Guibert, Belgique, numéro
national BE0882.094.937
- I.R.I.S. Solutions & Experts Europe S.A.
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, Rue du Bosquet 10, 1435 Mont St Guibert, Belgique, numéro
national BE0457.859.992
- I.R.I.S. France S.A.
64-68 Avenue de la Victoire, 94 310 ORLY, France, numéro de TVA FR-46.392.588.273
- Image Recognition Integrated Systems Inc. (en abrégé I.R.I.S. Inc.)
Delray Office Plaza, 4731 West Atlantic Avenue, Suite B1 & B2, Delray Beach, Florida 33445, Etats-Unis
d'Amérique
- I.R.I.S. Financial Services S.A. (en abrégé I.R.I.S. PSF)
Route des 3 Cantons 11, 8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, numéro de TVA LU 155.333.28
- Image Recognition Integrated Systems Luxembourg S.A. (en abrégé I.R.I.S. Luxembourg)
Route des 3 Cantons 11, 8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, numéro de TVA LU 19.619.943
- I.R.I.S. ICT N.V.
Mechelsesteenweg 542, 1800 Vilvoorde, Belgique, numéro national BE0449.223.727.
- I.R.I.S. Nederland B.V.
Kruisstraat 1, 6231 LJ Meerssen, The Netherlands, Registry of Commerce and Companies of Zuid-Limburg n°
14067802, VAT number NL 809344348B01
- I.R.I.S. AG
Heussstraße 23, 52078 Aachen, Allemagne, registre du commerce (Amtsgericht) de Aachen numéro HRB
8275,
- Image Recognition Integrated Systems (I.R.I.S.) HK Ltd
Room 813, 8/F, Hollywood Plaza, 610 Nathan Road, Kowloon Hong Kong, Registre des sociétés de Hong
Kong numéro 1204748
- I.R.I.S. Nordic AS
Lysaker Torg 12, PO Box 190, 1325 Lysaker, Norway, Organisasjonsnummer 992 930 934
- I.R.I.S. ONDIT N.V.
Sint Jobsesteenweg 102, 2930 Brasschaat, Belgique, numéro national BE 0897.474.187
- I.R.I.S. Denmark Aps
Frederiksborggade 15, 6., 1360 København, CVR-nr. 33 04 24 85, société créée le 24 juin 2010 et entrée
dans le périmètre de consolidation à partir de cette date.

Organigramme au 30/06/2012:



L'ensemble des états financiers de ces sociétés sont intégrés dans les états financiers consolidés de Image Recognition Integrated Systems Group S.A., société mère, entreprise consolidante.

L'ensemble des sociétés du groupe entretient ou peut entretenir des relations avec les autres entités:

- relations « client-fournisseur » dans le cadre d'échanges de services (emprunts ou prêts de ressources pour l'exécution de projets) ou de fournitures de produits groupe dans le cadre de la vente ou la distribution des produits I.R.I.S. par les autres filiales du groupe
- relations « prêteur-emprunteur » quand une société a un besoin de trésorerie lorsqu'une autre société est en surplus. Le but est d'optimiser la trésorerie sur l'ensemble du groupe.

Les transactions et soldes entre parties liées intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

Transaction avec d'autres parties liées

I.R.I.S. Group S.A. est en relation d'affaires avec d'autres parties liées dans le cadre de la location de l'immeuble d'Orly, siège d' I.R.I.S. France, qui appartient à une société ayant 2 administrateurs en commun avec I.R.I.S. Group. Les transactions avec ces entreprises sont conclues à des conditions normales de marché. Conclure des transactions qui ne sont pas à des taux ou conditions de marché serait contraire à la politique

d'I.R.I.S. Group. Ces locations immobilières ont représenté un montant de €110.274 de loyers pour le siège d'exploitation français sur le 1^{er} semestre 2012 pour €108.112 durant le 1^{er} semestre 2011.

Rémunération des principaux dirigeants du Groupe

Rémunérations et avantages à court terme

Les administrateurs ont perçu €221.882 sur le premier semestre 2012 pour €256.604 sur le premier semestre 2011, au titre de rémunération et avantages à court terme.

Paiements en actions

Au 30 juin 2012, 17.000 options (6.000 inconditionnelles, 11.000 conditionnelles) sont détenus par les principaux dirigeants. Aucun paiement en actions envers les principaux dirigeants du groupe n'a eu lieu au cours de 2011 et 2012.

Analyse et gestion des risques et incertitudes

Comme toute société qui évolue dans un marché compétitif, I.R.I.S. fait face à des risques généraux de marché.

En particulier:

- La faible croissance économique dans nos marchés domestiques: I.R.I.S. réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires sur le territoire européen et aux USA,
- La concurrence croissante: le mûrissement du marché entraîne une concentration du secteur autour de quelques acteurs dominants, dont I.R.I.S., et un durcissement de la concurrence sur le plan international,
- L'évolution de la technologie: l'évolution des produits et des services est un souci constant, afin de rester à la pointe de la connaissance et des attentes des clients les plus exigeants.

En matière de propriété intellectuelle, la présence et la croissance d'I.R.I.S. sur le marché américain en font une cible potentielle d'attaques par des sociétés spécialisées dans le dépôt de brevets très généraux et souvent non valables. Le but de ces sociétés est généralement d'obtenir une transaction amiable évitant à l'entreprise attaquée d'exposer des frais de défense bien plus élevés. D'autre part, la politique d'I.R.I.S. est de ne pas déposer systématiquement de brevets pour les avancées technologiques réalisées, pour éviter de rendre publics l'ensemble des secrets de réalisation alors même qu'il serait extrêmement compliqué et coûteux de démontrer la contrefaçon en matière de propriété intellectuelle pour un logiciel informatique. Le nombre de dépôts de brevets est cependant en augmentation depuis ces 3 dernières années.

Les engagements contractuels tels la vente de projets au forfait peuvent éventuellement mener à des dépassements entraînant une perte financière pour le Groupe.

En matière financière, la société n'a pas utilisé d'instruments financiers pour couvrir les risques inhérents aux activités.

Risque de change

La présence d'I.R.I.S. Group aux Etats-Unis et les relations commerciales (ventes ou approvisionnements) avec les pays asiatiques ou à l'international font exister un risque de change en dollar américain.

Certains écarts de conversion naissent d'opérations purement comptables (conversion des filiales étrangères, élimination des soldes inter-compagnies et des opérations réciproques en devises) et ne concernent pas des gains ou pertes réalisés. Il a très peu de marge de manœuvre pour les écarts de conversion de ce type. C'est pourquoi I.R.I.S. Group met en paiement régulièrement les soldes intra-groupes en devises afin de minimiser les écarts de conversion.

Pour les opérations « réalisées » (transactions de vente ou d'achat et paiement en dollar), nous tentons de réduire au maximum le risque de change :

- en équilibrant nos volumes de vente et d'achat en dollar
- en prenant une position bilantaire de couverture en dollar (emprunt ou placement en dollar contre respectivement placement ou emprunt en euro) lorsque nécessaire
- en suivant régulièrement l'évolution du dollar et les prévisions financières, dans le but de réaliser nos positions en dollar au taux le plus favorable
- au moyen d'opérations de couverture, si nécessaire.

En matière de risque de change, le risque lié à l'exposition croissante au dollar américain ne peut être totalement couvert.

Risque de taux d'intérêt

En matière de risque de taux d'intérêt : vu le niveau d'endettement, ce risque est faible. Les crédits d'investissement sont soit à taux variable convertible à taux fixe soit à des taux fixes favorables. Les conditions de marge et de coûts fixes pour les facilités de crédit ont été négociées aux meilleures conditions.

Risque de crédit

En matière de risque de crédit, le Groupe peut être exposé à un risque de contrepartie lié aux :

- Activités opérationnelles :

Les ventes au grand public sont réalisées par le biais de notre site internet et payées anticipativement par carte de crédit, les ventes aux distributeurs agréés sont réalisées en prépaiement ou avec un délai de paiement correspondant à un historique de relations commerciales, et des limites de crédit sont mises en place pour réduire le risque. Par contre, il faut noter que certains distributeurs bénéficient d'une garantie de retour ou de reprise des produits par I.R.I.S. Quant aux ventes aux entreprises et administrations, la diversité, la taille et la qualité des clients (banque, assurances, distribution, industrie, administrations et secteur public, organisations internationales) diversifient le risque de perte même si les délais de paiement peuvent être assez longs. La majorité des clients sont des grands comptes, de renommée et pour lesquels le risque crédit est faible.

I.R.I.S. apporte depuis toujours une attention particulière au risque de crédit et au risque de contrepartie. Le groupe a mis en place des procédures de suivi et de gestion du risque client et des procédures de paiements et de recouvrement adaptées aux spécificités des contreparties (entreprises privées, entreprises publiques, organisations internationales, particuliers). La période de crise a intensifié les efforts permanents que nous menons dans la gestion de ce risque et au suivi des créances clients.

- Activités de placement :

I.R.I.S. n'entend pas prendre de risques en matière de placements de trésorerie : l'ensemble des placements est effectué en produits garantissant le capital à 100% et rémunérant un intérêt garanti minimum. Le groupe a également comme politique de diversifier ses placements auprès de différents partenaires financiers. L'apparition au quatrième trimestre 2008 de la crise de liquidité des banques et du risque de défaillance de certaines a conforté le groupe dans sa politique très prudente. L'ensemble des placements consiste à fin juin 2012 en des placements à court terme sûrs et très liquides. Le groupe intensifie également sa politique de gestion de trésorerie centralisée.

Risque de liquidité

La position de trésorerie nette est excédentaire et la volonté de la société est de maintenir un niveau de trésorerie et des facilités de crédit non résiliables, permettant de faire face à un manque de rentrées correspondant à quelques mois d'activité. Le groupe dispose donc de facilités de crédit largement adaptées à sa taille, à ses besoins et aux échéances auxquelles il aurait à faire face. C'est également dans cette optique que le groupe a contracté de nouveaux crédits d'investissement à taux fixe pour financer ou refinancer ses investissements et acquisitions et maintenir un niveau important de réserve de trésorerie. La politique de financement s'appuie également sur les principes de gestion centralisée au sein de la maison-mère et de diversification des financements auprès des différents partenaires financiers.

6. Rapport du commissaire aux actionnaires de I.R.I.S. Group SA sur la revue limitée des états financiers intermédiaires résumés et consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2012

Introduction

Nous avons procédé à la revue limitée du bilan intermédiaire résumé et consolidé de I.R.I.S. Group SA (la "Société") arrêté au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultats intermédiaire, résumé et consolidé, de l'état des variations des capitaux propres, et du tableau de flux de trésorerie y afférent pour le semestre clos le 30 juin 2012 ainsi que des notes explicatives. La préparation et la présentation des états financiers intermédiaires résumés et consolidés conformément à l'International Financial Reporting Standard *IAS 34 Information Financière Intermédiaire* ("IAS 34") approuvé par l'Union Européenne relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires résumés et consolidés, basé sur notre revue limitée.

Etendue de notre revue

Nous avons effectué notre revue limitée conformément à la recommandation de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative aux revues limitées. Une revue limitée de l'information financière intermédiaire comprend la réalisation d'entretiens, essentiellement avec le personnel de la société responsable des matières financières et comptables, l'application de revues analytiques ainsi que d'autres travaux. L'étendue de ces travaux est largement moins importante que celle d'un audit réalisé conformément aux normes de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Une revue limitée fournit donc moins d'assurance de découvrir tous les éléments importants qui seraient révélés par un contrôle plénier. Par conséquent, nous nous abstenons d'exprimer une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre revue limitée, aucun élément n'a été révélé qui impliquerait que les états financiers intermédiaires résumés et consolidés ci-joints ne sont pas présentés, à tous les égards importants, conformément à l'IAS 34, approuvé par l'Union Européenne.

Liège, le 23 août 2012

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
représentée par

Marie-Laure Moreau
Associée

A diffuser le 5 Février à 17:45

Information réglementée

Louvain-la-Neuve, le 5 février 2013

TENDANCE POUR L'EXERCICE 2012 MARGE BRUTE STABLE - LEGERE HAUSSE DE L'EBITDA

Avant son IRISLink 2013, une convention qui accueille plus de 800 visiteurs en provenance de 45 pays, I.R.I.S. annonce les tendances de ses résultats 2012. Lors de cet événement I.R.I.S. présentera des succès de l'année et les cas clients et introduira de nouveaux produits et solutions. Des communiqués de presse distincts, des photos et des vidéos de l'IRISLink 2013 seront disponibles sur www.iriscorporate.com/irislink2013.

Denis Hermesse, CFO: "Un certain nombre d'initiatives de croissance ont été couronnées de succès en 2012: quelques exemples sont: (i) notre collaboration avec des Revendeurs à Valeur Ajoutée (Value Added Resellers - VAR) et Services Bureaux (Business Process Outsourcers - BPO) (croissance de 12% sur un an) ; (ii) notre partenariat avec Canon (croissance de 15% sur un an) et (iii) l'évolution positive des ventes de solutions d'entreprises aux USA. Ces succès ont compensé certaines tendances négatives sur d'autres marchés telles les ventes de matériel. Les chiffres préliminaires non audités sont les suivants:

- La marge brute de l'exercice 2012 (l'indicateur le plus approprié pour mesurer la performance de l'entreprise) est estimée à € 61,4 millions, stable par rapport à 2012.
- En raison d'une diminution des ventes de hardware, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à environ € 100 millions.
- L'EBITDA consolidé pour l'exercice 2012 sera d'environ € 7,5 millions ; l'EBIT sera d'environ € 4,7 millions (impacté par des frais juridiques ponctuels et non budgétés de € 0,4 million, comprenant notamment les coûts liés à l'offre publique de Canon).
- La position moyenne mensuelle de trésorerie nette (soit la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme) s'élève à € 12,5 millions en 2012 par rapport à € 9,8 millions en 2011. Au 31 Décembre 2012, la trésorerie nette était de € 19,3 millions en raison d'effets positifs (et ponctuels) lié à l'optimisation du besoin en fonds de roulement.

Les états financiers complets seront publiés après la fin de l'audit, le 21 mars 2013. "

Dr. Pierre De Muelenaere, President & CEO commente: "Nous sommes heureux de voir que certaines de nos stratégies de croissance se développent comme prévu, grâce à des investissements appropriés et en dépit d'un contexte économique qui reste difficile. Lors de notre événement IRISLink 2013, nous dévoilerons un certain nombre de nouveaux produits et de nouvelles solutions.

Le monde technologique est en pleine mutation. Notre objectif est d'offrir un solide portefeuille de solutions innovantes et des services complémentaires, qui couvrent également les plates-formes mobiles et de solutions « cloud », dans beaucoup de domaines différents (OCR, factures, « mailroom », optimisation des processus métiers, « managed operations », etc.). Ces solutions génèrent des avantages significatifs pour nos partenaires et clients, y compris dans les marchés verticaux où nous avons développé une expertise unique.

L'objectif d'I.R.I.S. reste l'augmentation significative de sa couverture internationale dans les années à venir. Cela nécessite des investissements continus pour soutenir nos opportunités de croissance. Nous avons donc inscrit au budget 2013 des investissements dans les dépenses d'exploitation et tablons sur une augmentation modérée de l'EBIT vu le contexte économique qui reste très instable. "

Agenda financier et informations financières

Annonce des résultats annuels 2012
Assemblée générale ordinaire
Rapport Annuel

21 mars 2013
21 mai 2013 à 9 h
Dernière semaine d'Avril 2013

À propos d'I.R.I.S.

La mission d'I.R.I.S. est d'augmenter la productivité et les connaissances de ses clients en les aidant à mieux gérer leurs documents, données et informations. **I.R.I.S. Products & Technologies** développe des technologies et des produits dans le domaine de la Reconnaissance Intelligente de Documents et commercialise son portefeuille de produits à l'échelle mondiale à travers de solides partenariats. **I.R.I.S. Professional Solutions** permet aux sociétés et aux administrations de trouver en une seule compagnie un savoir-faire novateur et des solutions de haute technologie pour gérer efficacement leurs documents, leurs flux d'informations et leurs infrastructures informatiques.

I.R.I.S. emploie plus de 500 personnes réparties entre Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Anvers (Belgique), Orly (France), Windhof (Luxembourg), Amstelveen et Maastricht (Pays-Bas), Aachen (Allemagne), Delray Beach (Floride, États-Unis), Hong-Kong (Chine), Oslo (Norvège) et Copenhague (Danemark).

Pour plus d'informations, visitez www.iriscorporate.com

Contact: Denis Hermesse, CFO -Tel: +32 (0) 10 487 460 -E-mail: investors@iriscorporate.com

IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS GROUP S.A. Rue du Bosquet 10 – Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve – B 1435 Mont Saint-Guibert

Forward Looking Statements

This press release contains forward-looking statements with respect to the business, financial condition, and results of operations of I.R.I.S. and its affiliates. These statements are based on the current expectations or beliefs of I.R.I.S.'s management and are subject to a number of risks and uncertainties that could cause actual results or performance of the Company to differ materially from those contemplated in such forward looking statements. These risks and uncertainties relate to changes in technology and market requirements, the company's concentration on one industry, decline in demand for the company's products and solutions, inability to timely develop and introduce new technologies, products and applications, and loss of market share and pressure on pricing resulting from competition which could cause the actual results or performance of the company to differ materially from those contemplated in such forward-looking statements. I.R.I.S. undertakes no obligation to publicly release any revisions to these forward-looking statements to reflect events or circumstances after the date hereof or to reflect the occurrence of unanticipated events.

Annexe 8.4 : Mémoire en réponse

Annexe 8.4 au Prospectus

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE ET CONDITIONNELLE EN NUMERAIRE DE CANON EUROPA N.V. SUR LES ACTIONS, DROITS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS SUR ACTIONS EMIS PAR I.R.I.S. GROUP S.A., EVENTUELLEMENT SUIVIE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE REPRISE

MEMOIRE EN REPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'I.R.I.S. GROUP S.A.

5 février 2013

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 Contexte

Le 18 septembre 2012, Canon Europa N.V., une société à responsabilité limitée (*naamloze vennootschap*) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce (*Kamer van Koophandel*) d'Amsterdam sous le numéro 33166721 (l'"**Offrant**") a annoncé son intention de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire (l'"**Offre**"), éventuellement suivi d'une offre publique de reprise, portant sur toutes les Actions non détenues par l'Offrant (y compris les Actions propres), les Droits de Souscription (Warrants) et les Options sur Actions (Stock Options) émis par Image Recognition Integrated Systems Group S.A. (en abrégé I.R.I.S.), une société anonyme constituée selon le droit belge, ayant son siège social rue du Bosquet 10, Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro 0448.040.624 ("**IRIS**" ou la "**Société visée**").

Le 21 septembre 2012, le Conseil d'Administration de la Société visée (le "**Conseil**") a reçu une copie du projet de prospectus que l'Offrant a soumis à l'Autorité des services et marchés financiers (la "**FSMA**"). Le 28 janvier 2013, le Conseil a revu et a marqué son accord sur le Prospectus conformément à l'Article 26, second alinéa de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (l'"**Arrêté OPA**"). Le Conseil n'avait pas de remarques sur le Prospectus.

1.2 Mémoire en Réponse

Conformément aux dispositions des Articles 22 à 30 de la Loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "**Loi OPA**") et des Articles 26 à 29 de l'Arrêté OPA, le Conseil a dûment examiné le projet de prospectus ainsi que du projet du mémoire en réponse (le "**Mémoire en Réponse**").

Le Mémoire en Réponse a été approuvé par le Conseil le 28 janvier 2013. Tous les administrateurs de la Société visée étaient présents à la réunion, sur place ou par conférence téléphonique ou représentés.

Le 4 février 2013, l'Offrant a transmis à IRIS une copie du dernier prospectus que l'Offrant a envoyé à la FSMA pour son approbation (le "**Prospectus**"), sur la base duquel le Mémoire en Réponse a été finalisé.

1.3 Définitions

Sauf s'ils sont autrement définis dans le présent Mémoire en Réponse, les termes et expressions commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est composé comme suit:

2.1 Directeurs Généraux

2.1.1 Pierre De Muelenaere, Chief Executive Officer et Président d'IRIS.

2.1.2 Etienne Van de Kerckhove, Administrateur-Délégué

2.2 Administrateurs non exécutifs

2.2.1 Jean-Louis Grégoire

2.2.2 Thierry Marchandise

2.3 Administrateurs indépendants non exécutifs

2.3.1 Pierre Sonveaux

2.3.2 Gérard Constant

2.3.3 Michel Claus

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1 Prix Offert

L'Offre porte sur toutes les Actions restantes émises par IRIS (y compris 49.292 Actions propres) qui ne sont pas détenues par l'Offrant (soit 1.550.282 actions avec droit de vote), 27.000 Options sur Actions et 44.000 Droits de Souscription émis et attribués par IRIS. Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les 1.240.072 Strips VVPR émis par IRIS.

Le Prix de l'Offre pour les Actions est de € **44,50** en espèces par Action (y compris chaque Action propre).

Le Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et les Options sur Actions est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Type	Nombre de Droits de Souscription / Options sur Actions restants	Prix d'Exercice (EUR par Droit de Souscription / Option sur Actions)	Date d'expiration	Prix de l'Offre (EUR par Droit de Souscription / Option sur Actions)
Horizon 2009	3.500 (Options sur	25,11	Décembre	19,14

	Actions)		2014	
Horizon 2011	23.500 (Options sur Actions)	42,18	Décembre 2017	12,83
Horizon 2011	14.000 Droits de Souscription	42,18	Décembre 2017	12,83
Horizon 2015	30.000 Droits de Souscription	36,23	Novembre 2020	17,73
Total	71.000			

3.2 Conditions de l'Offre

L'Offre est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes:

- 3.2.1 la détention, par l'Offrant, d'au moins 90% plus un des Titres octroyant un droit de vote sur une base totalement diluée suite à la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre;
- 3.2.2 l'Offre ne sera soumise à aucun examen par une quelconque autorité gouvernementale réglementant des affaires relatives à l'anti-trust, à la concurrence ou au contrôle des concentrations dans aucune juridiction au-delà de la phase initiale de l'examen pour la juridiction applicable (par lequel on entend, à titre d'exemple, pour la Belgique - dans des circonstances où la procédure simplifiée ne s'applique pas - tout examen au-delà de la période d'examen initial de 40 jours ouvrables prévue par la loi suite à la soumission d'une notification complète), et aucune condition ne sera imposée dans les décisions prises lors de ces périodes d'examen initial approuvant l'Offre, au sens de l'article 4 de l'Arrêté OPA;
- 3.2.3 la modification de l'article 24 des statuts de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre) en vue de supprimer le plafonnement du droit de vote à 10%, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société visée; et
- 3.2.4 l'absence de survenance, à tout moment après la Date d'Annonce de l'Offre et avant la date de l'annonce des résultats de la Période d'Acceptation Initiale (les deux dates comprises), d'un des événements suivants se situant hors du contrôle de l'Offrant:
 - (a) tout fait, circonstance ou omission à la fin de la Période d'Acceptation Initiale entraînant, ou raisonnablement susceptible d'entraîner (dans ce dernier cas, pour autant que cette probabilité soit confirmée par un expert indépendant), seul ou collectivement avec tout autre fait, circonstance ou omission, un impact négatif de plus de 5 millions d'euros (après impôts) sur les actifs nets consolidés de la Société visée ou de plus de 3 millions d'euros sur le résultat opérationnel (EBIT) consolidé de la Société Visée

(indépendamment du fait que ce fait, cette circonstance ou cette omission ait eu un impact sur la valeur boursière de la Société visée); et/ou

- (b) une diminution du cours de clôture de l'indice BEL-20 de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 le jour précédant la Date d'Annonce. Cependant, toute décision de l'Offrant de maintenir l'Offre pendant une période au cours de laquelle le cours de clôture de l'indice BEL-20 a temporairement été réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, n'affecte pas le droit de l'Offrant d'invoquer la condition et, ainsi, de retirer l'Offre (même si elle ne peut plus se prévaloir de la diminution dont question ci-dessus) si le cours de clôture de l'indice BEL-20 est à nouveau réduit de plus de 10% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 à la date précédant la Date d'Annonce, et ceci, jusqu'à ce que toutes les autres conditions suspensives de l'Offre aient été réunies.

Lesdites conditions suspensives sont prévues exclusivement en faveur de l'Offrant qui se réserve le droit de renoncer à (une de) ces conditions en tout ou en partie.

La modification de l'article 24 des statuts de la Société visée telle qu'énoncé au 3.2.3 a été opérée le 29 novembre 2012, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société visée (soumise au fait que toutes les autres conditions de l'Offre aient été remplies ou qu'il ait été renoncé à ces conditions conformément aux dispositions de l'Offre).

A la connaissance du Conseil d'administration, à la date de ce Mémoire en Réponse, les événements décrits aux sections 3.2.4 (a) et 3.2.4 (b) ne se sont pas produits.

3.3 Soutien du Conseil d'Administration d'IRIS

Le 18 septembre 2012, l'Offrant et la Société visée sont parvenus à un accord concernant certaines questions relatives à l'Offre. Cet accord contient notamment les éléments suivants, sous réserve des conditions relatives à sa résiliation (à savoir, retrait de l'Offre, résiliation par l'Offrant, contre-offre inconditionnelle):

- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil soutiendra l'Offre, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de céder les Actions propres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée de se mettre d'accord sur une stratégie de communication commune en collaboration étroite avec l'Offrant, et de ne pas émettre de quelconques communiqués de presse ou toute autre forme de déclaration publique relative à l'Offre, ou ayant un effet direct ou indirect sur l'Offre (y compris le Prix de l'Offre), sans l'approbation écrite préalable de l'Offrant;
- l'engagement de la Société visée que les membres du Conseil céderont leurs Titres à l'Offrant sous l'Offre au Prix de l'Offre et aux conditions de l'Offre;

- l'engagement de la Société visée que ni elle, ni les membres du Conseil, n'acquerront de quelconques Titres supplémentaires;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le CEO actuel de la Société visée prolongera la durée de sa convention de gestion actuelle avec la Société visée avant la fin de la Période d'Acceptation Initiale pour une durée minimale de 3 années après l'accomplissement de l'Offre;
- l'engagement de la Société visée qu'elle ne sollicitera aucun tiers pour qu'il analyse, organise ou lance autrement une éventuelle offre d'acquisition, fusion ou toute autre opération qui se rapporte à un transfert (dans le sens le plus large possible) de toutes ou d'une partie considérable des Actions, sous réserve des obligations fiduciaires que le Conseil pourrait avoir;
- l'engagement de la Société visée de se porter fort que le Conseil n'augmentera pas le capital social de la Société visée en application de l'article 5 des statuts; et
- l'engagement de la Société visée de payer une indemnité de rupture à l'Offrant en cas de contre-offre réussie sollicitée ou non sollicitée (hostile), consistant en un montant maximal de 1,4 million euros.

3.4 Période d'Acceptation Initiale et prorogation

La Période d'Acceptation Initiale débutera le 6 février 2013 et se clôturera le 20 mars 2013 (les deux dates comprises).

Dans le Prospectus, l'Offrant se réserve le droit de proroger la Période d'Acceptation Initiale de 2 semaines, ce qui n'excède pas la durée maximale de 10 semaines de la Période d'Acceptation Initiale prévue par la loi, si la condition énoncée au Chapitre 6.2(ii) du Prospectus n'est pas remplie et que, par conséquent, aucune décision définitive n'est prise par les autorités de la concurrence compétentes avant la fin prévue de la Période d'Acceptation Initiale, c'est-à-dire le 20 mars 2013. Le 20 mars 2013, l'Offrant communiquera au public soit la clôture de la Période d'Acceptation Initiale si la condition mentionnée ci-dessus est remplie, soit la prorogation de la Période d'Acceptation Initiale si ladite condition n'est pas remplie.

3.5 Réouverture obligatoire de l'Offre

Conformément à l'article 35, 1° de l'Arrêté Royal OPA, l'Offre sera de plein droit rouverte quand l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 90% des Titres avec droit de vote à l'expiration de la Période d'Acceptation Initiale. L'Offre sera rouverte dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la publication des résultats de l'Offre suite à la Période d'Acceptation Initiale pour une Période d'Acceptation subséquente d'au moins 5 Jours Ouvrables et de 15 Jours Ouvrables au plus.

3.6 Réouverture volontaire de l'Offre

Si, à la clôture de l'Offre, l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent au moins 85% mais moins que 90% des Actions, et que l'Offrant renonce à la condition suspensive d'acceptation du seuil, et que les autres conditions suspensives ont été réunies ou que l'Offrant y a renoncé,

l'Offrant se réserve le droit de rouvrir l'Offre à sa discrétion aux mêmes conditions après la publication des résultats de l'Offre qui suivent la Période d'Acceptation.

En aucun cas, l'ensemble compris entre la Période d'Acceptation Initiale (en ce compris toute prorogation) et la fin d'une quelconque réouverture volontaire de l'Offre ne dépassera 10 semaines, c'est-à-dire le 17 avril 2013.

3.7 Offre de Reprise

Si, à la clôture de l'Offre, le cas échéant après réouverture de l'Offre, l'Offrant détient au moins 95 % des Actions, et à condition que l'Offrant ait acquis au moins 90 % des Actions visées par l'Offre, l'Offrant a alors l'intention de lancer une offre de reprise simplifiée conformément aux articles 42 et 43 de l'Arrêté OPA et à l'article 513 du Code des Sociétés, portant sur l'ensemble des Titres (y compris les Droits de Souscription et les Options sur Achats) qu'il n'aura pas encore acquis, aux mêmes termes et conditions que l'Offre (ou la réouverture volontaire de celle-ci).

3.8 Obligation d'achat

Si l'Offrant, des personnes qui lui sont liées et des personnes agissant de concert avec lui, détiennent, à la suite de l'Offre ou de sa réouverture, au moins 95% des Actions, et à condition que l'Offrant ait acquis au moins 90% des Actions faisant l'objet de l'Offre, tout Détenteur de Titres a droit à ce que l'Offrant reprenne ses Titres au Prix de l'Offre.

4. **DISCUSSION CONCERNANT LE PROSPECTUS ET APPRECIATION DE L'OFFRE**

Comme indiqué plus haut, le 28 janvier le Conseil a revu et marqué son accord sur le projet de prospectus conformément à l'Article 26, alinéa 2 de l'Arrêté OPA.

Le Conseil rappelle au public qu'il a confirmé au moment de l'annonce de l'Offre qu'il considère que l'Offre est amicale, et a accepté de soutenir l'Offre, sans préjudice de son obligation d'évaluer l'Offre dans un Mémoire en Réponse conformément à la Loi OPA et à l'Arrêté OPA.

Les administrateurs ont examiné les conséquences possibles de l'Offre, telles que décrites dans le Prospectus, en tenant compte des intérêts généraux de la Société visée, des Détenteurs de Titres, des créanciers et des employés – y compris les opportunités d'emploi, et ils ont évalué l'Offre comme suit:

4.1 **Appréciation en ce qui concerne les intérêts des Actionnaires**

Le Prix de l'Offre pour les Actions est de € **44,50** par Action. L'Offrant offre aux Actionnaires un prix en espèces exclusivement.

4.1.1 Justification du prix dans le Prospectus

Le Conseil prend note de la justification du prix indiquée dans le Prospectus:

- Le Prix de l'Offre par action représente une prime de (i) 49,8% par rapport au cours de clôture du jour précédant la Date d'Annonce, (ii) 51,5% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de

l'Action pendant le mois qui a précédé la Date d'Annonce et (iii) 52,8% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'Action pendant les trois derniers mois qui ont précédé la Date d'Annonce.

- La prime offerte sur le cours de l'Action précédant la Date d'Annonce s'élève à 49,8 (1 jour), 52,1% (1 mois), et 54,5% (3 mois) et est significativement plus élevée que la prime offerte dans les récentes OPA réalisées en Belgique.
- Le Prix de l'Offre par Action représente une prime de 23,6% sur le prix cible moyen établi par les analystes financiers. De plus, ces objectifs de cours sont à l'horizon de 12 mois tandis que le Prix de l'Offre est effectif à la Date d'Annonce.
- L'Offrant a sélectionné un groupe de comparable se composant des sociétés Allgeier, Atos, EMC, Kofax, Nuance, Opentext, Readsoft, Sword Group et Xerox. Le 14 septembre, le Prix de l'Offre représente une prime sur le cours de l'Action implicite, basé sur la médiane des multiples VE/EBITDAx 2011, 2012 et 2013 de respectivement 33%, 39% et 18%, basé sur la médiane des multiples VE/EBITx 2011, 2012 et 2013 de respectivement 21%, 22% et 25% et basé sur les multiples P/Ex 2011, 2012 et 2013 de respectivement (8)%, 31% et 59%.
- Un échantillon de transactions comparables a été retenu, portant sur des entreprises actives dans les logiciels de gestion de contenu et de procédures mais également sur des entreprises belges actives dans le secteur des logiciels et des technologies. Il est à noter qu'aucune transaction n'est complètement comparable à l'Offre en termes d'activité, de taille, de rentabilité et de présence géographique. Par ailleurs, l'Offrant note que l'information relative à ces transactions n'est pas toujours divulguée ou disponible.
- Le Prix de l'Offre présente une prime de 8,3% par rapport au cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBITDA et est en ligne avec le cours de l'Action implicite basé sur la médiane des multiples VE/EBIT.

L'Offrant aimerait également souligner le fait que (i) dans certains cas, les termes de la transaction (prix d'acquisition, données financières de la société visée ou de structure exacte de la transaction) ne sont pas toujours transparents et (ii) l'analyse de multiples de transactions doit tenir compte des conditions générales du marché au moment où ces transactions ont eu lieu ainsi que des conditions spécifiques à ces sociétés.
- La méthode DCF a été appliquée au consensus des prévisions du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des besoins en investissements (Capex) futurs des analystes financiers pour la période 2012-2013. En ce qui concerne les autres paramètres de valorisation, le taux d'actualisation fluctue entre 9,07% et 9,57% et le taux de croissance à long terme entre

1,5% et 2%. Partant de ces hypothèses, la valeur actualisée des flux de trésorerie donne une valeur d'entreprise qui varie de 56,2 millions euros à 62,5 millions euros, et une valeur implicite des capitaux propres de 65,5 millions euros à 71,7 millions euros, ce qui correspond à un prix par Action de 36,1 euros à 39,5 euros.

Aucune décote d'illiquidité n'a été appliquée à la valorisation du DCF.

Le Prix de l'Offre par Action de 44,5 euros présente une prime de 18% par rapport à la valeur centrale de la fourchette de valorisation.

- Dès lors, suite à l'analyse des différentes méthodes de valorisation, l'Offrant conclut qu'une Offre en espèces de 44,5 euros par Action est nettement au dessus des niveaux du cours de bourse actuel et représente une prime significative par rapport à différentes méthodes de valorisation, représentant par conséquent une offre attrayante pour les détenteurs d'Actions

Etant donné la liquidité limitée des Actions de la Société visée, l'Offrant considère qu'il est intéressant de souligner que l'Offre permet à tous les investisseurs de recevoir un montant en espèces immédiatement et sans aucune limitation liée à la faible liquidité de l'Action.

4.1.2 Fairness opinion

Les administrateurs indépendants de la Société visée ne sont pas légalement tenus de nommer un expert indépendant en vertu des articles 20 à 23 de l'Arrêté Royal OPA. Cependant, les administrateurs indépendants de la Société visée ont demandé à KPMG Advisory Civil CVBA ("**KPMG**") d'établir une Fairness Opinion sur le Prix de l'Offre (la "**Fairness Opinion**"). La Fairness Opinion finale a été établie par KPMG et approuvée à l'unanimité par le Conseil le 17 septembre 2012. La conclusion de la Fairness Opinion se lit comme suit (traduction libre):

"Sur base et sous réserve du contenu de cette lettre, KPMG Corporate Finance est d'opinion que, en prenant en considération les éléments pertinents de la Transaction Envisagée, les hypothèses sous-jacentes et les informations d'entreprise en conjonction avec l'analyse telle que décrite dans ce rapport, la Transaction Envisagée prendra place à la juste valeur du marché."

4.1.3 Conclusion

Sur la base des justifications du Prix de l'Offre dans le Prospectus et dans la Fairness Opinion, le Conseil est d'accord avec la base sur laquelle repose le prix de l'Offre pour les Actions, en ce qu'il a été tenu compte des paramètres et critères d'évaluation habituels. Dans un contexte économique et financier qui est actuellement difficile et incertain, le Conseil est d'avis que l'Offre offre aux actionnaires un prix très attractif et le Conseil recommande de manière unanime que les détenteurs d'Actions acceptent l'Offre.

4.2 **Appréciation en ce qui concerne les intérêts des détenteurs de Droits de Souscription et/ou d'Options sur Actions**

4.2.1 Justification du prix dans le Prospectus

Le Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et/ou les Options sur Actions est indiqué au chapitre 3.1 ci-dessus. L'Offrant offre aux détenteurs de Droits de Souscription et/ou d'Options sur Actions un prix en espèces exclusivement.

Les Droits de Souscription et Options sur Actions ne sont pas négociés sur un marché réglementé et par conséquent, il n'y a pas de point de référence direct pour leur valorisation. Le Conseil constate que l'Offrant a calculé le prix offert pour les Droits de Souscription et/ou Options sur Actions en circulation en utilisant le modèle de marché standard pour la valorisation des droits de souscription ou options (à savoir le modèle de Black & Scholes).

Ce modèle tient compte du prix actuel de l'Action, du prix d'exercice du Droit de Souscription, des taux d'intérêt, des dividendes, de la période d'exercice du Droit de Souscription et de la volatilité future anticipée de l'Action sous-jacente. Le prix proposé de 44,5 euros par Action est utilisé comme prix actuel de l'Action pour la valorisation des Droits de Souscription et des Options sur Actions. Les taux d'intérêt utilisés dans cette formule sont les taux sans risque du groupe de référence belge au 14 septembre 2012, conformément au temps restant avant expiration pour chaque Droit de Souscription ou Option sur Actions. De plus, la valorisation des Droits de Souscription et des Options sur Actions tient compte du dividende payé le 31 mai 2012 (0,7 euros par action) pour la détermination du rendement du dividende de 1,57%. La volatilité est un autre paramètre clé dans la valorisation dans le temps d'un Droit de Souscription ou d'une Option sur Actions. La volatilité représente les fluctuations des cours de l'Action pendant un temps donné. Puisqu'aucun marché liquide n'existe pour les Droits de Souscription et les Options sur Actions pour en déduire la volatilité à venir dans le mécanisme de prix de l'Option sur Actions, la volatilité a été déduite de la volatilité historique du cours de l'Action. La volatilité historique de l'Action a été mesurée sur base de la moyenne des 3 derniers mois de la volatilité sur une période de 1 an (250 jours ouvrables des marchés financiers) au 14 septembre et s'élève à 32,7%.

Le résultat obtenu pour chaque type de Droit de Souscription à l'aide du modèle Black & Scholes a été arrondi au centime d'Euro supérieur. Chaque Droit de Souscription/Option sur Actions en circulation dispose d'une conversion possible en (1) Action.

4.2.2 Fairness opinion

La conclusion de la Fairness Opinion confirment que le prix pour les Droits de Souscription et les Options sur Actions est juste et se lisent comme suit:

"Sur base et sous réserve du contenu de cette lettre, KPMG Corporate Finance est d'opinion que, en prenant en considération les éléments pertinents de la Transaction Envisagée, les hypothèses sous-jacentes et les informations d'entreprise en conjonction avec l'analyse telle que décrite dans ce rapport, la Transaction Envisagée prendra place à la juste valeur du marché."

4.2.3 Conclusion

Sur la base de ce qui précède, le Conseil est d'accord avec la base qui a servi pour le calcul du Prix de l'Offre pour les Droits de Souscription et les Options sur Actions, en ce

qu'il a été tenu compte des paramètres et critères d'évaluation habituels et que ce prix reflète fidèlement le Prix de l'Offre pour les Actions et le Conseil recommande de manière unanime que les détenteurs de Droits de Souscription et/ou d'Options sur Actions acceptent l'Offre, conformément à leurs termes et conditions.

4.3 Appréciation concernant les intérêts des travailleurs et les opportunités d'emploi

IRIS a informé le Conseil d'Entreprise de l'Offre le 19 septembre 2012.

Le Conseil note que l'Offrant a l'intention de conserver les compétences et l'expérience du personnel de la Société visée. A la date de ce Prospectus, l'Offrant ne prévoit pas de changements substantiels en termes d'effectifs ou de conditions de travail des employés. De plus, le fait de faire partie intégrante du groupe de l'Offrant pourra également offrir des possibilités de développement professionnel aux employés en Belgique ainsi que sur le plan international.

L'Offrant a également l'intention de garder le management actuel, M. Pierre De Muelenaere restant CEO et Administrateur de la Société visée.

Le Conseil estime dès lors que l'implication continue des collaborateurs et employés d'IRIS sera un facteur clé déterminant en vue d'une coopération réussie entre IRIS et le groupe de l'Offrant, permettant de créer d'intéressantes perspectives pour les travailleurs d'IRIS. Le Conseil est d'avis que l'Offrant en est pleinement conscient, ayant une haute estime pour l'expertise et les capacités techniques des employés d'IRIS. A cet égard, le Conseil note également que l'Offrant est d'avis que le fait de devenir partie du groupe de l'Offrant est également susceptible d'offrir des possibilités de développement professionnel aux employés compétents en Belgique et sur le plan international.

4.4 Appréciation concernant les intérêts des partenaires, clients et créanciers

Le Prospectus indique que l'Offrant entend actuellement continuer à opérer et à développer l'activité existante de la Société visée en tant que société autonome au sein du groupe de l'Offrant, en collaboration étroite avec le management actuel et de la même manière que l'Offrant a géré la relation avec d'autres sociétés acquises pour leur technologie. Le Prospectus mentionne également qu'il n'y a pas de volonté actuelle de modifier le partenariat stratégique existant en vertu duquel l'Offrant et IRIS vendent chacun les produits de l'un et de l'autre à leurs propres clients ou de demander à IRIS de changer les relations actuelles avec ses partenaires et clients.

De plus, il est indiqué que l'Offrant dispose d'un bilan solide avec une position de trésorerie importante. Sur la base de la politique de l'Offrant de ne pas contracter de dettes externes, il n'y a pas d'intention de changer la structure de leviers financiers de la Société visée de manière significative. L'Offrant estime que la solidité financière de l'Offrant est susceptible d'entraîner un niveau de sécurité encore plus élevé pour la Société visée et ses employés, tout particulièrement dans le climat économique difficile actuel. L'Offrant est, en principe, capable de fournir un accès au financement plus rapide, plus facile et plus sécurisé par rapport aux marchés actuels obligataires et des actions.

Sur cette base, le Conseil s'attend à ce que les synergies attendues résultant de la complémentarité des activités respectives ne détérioreront pas les résultats opérationnels d'IRIS et le Conseil s'attend à ce que le soutien futur du groupe de l'Offrant n'aura pas d'impact négatif sur la situation financière solide d'IRIS.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil est d'avis que, sur la base des informations du Prospectus, l'Offre devrait renforcer la capacité d'IRIS à honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires, clients et créanciers à l'avenir, conformément aux accords et conventions y relatives.

4.5 Appréciation des plans stratégiques de l'Offrant pour IRIS

Le Prospectus décrit les objectifs de l'Offrant et les raisons commerciales de l'Offre comme suit:

- L'Offrant a une longue stratégie existante visant à offrir à ses clients des solutions professionnelles complètes dans l'environnement professionnel. Au cours du partenariat stratégique étroit entre l'Offrant et la Société visée, l'Offrant a été impressionné par la technologie innovante de la Société visée ainsi que sa large gamme de solutions pour le marché professionnel. L'Offrant croit dès lors qu'il y a une convergence stratégique forte entre les deux sociétés, et croit également qu'un alignement accru de leurs produits et technologies bénéficiera aux deux parties.
- Une Offre réussie, et la pleine propriété qui s'en suit d'IRIS par l'Offrant, permettront aux deux sociétés de coopérer plus étroitement dans la recherche de solutions innovantes aux problèmes rencontrés par leurs clients que ce n'est le cas actuellement. En tant que telle, l'Offre correspond au projet de l'Offrant de développer des solutions technologiques de haute gamme qui complète ses produits de classe mondiale actuels, de développer une approche de ventes basée sur la consultance et de fournir des efforts continus pour assurer une offre large de solutions professionnelles. Cela permettra également à l'Offrant d'aider la croissance continue de l'activité de la Société visée dans les conditions économiques mondiales et européennes actuellement difficiles.
- L'Offrant confirme dans le Prospectus qu'il n'y a actuellement pas d'intention de demander à IRIS de changer ses relations actuelles avec ses partenaires et clients et qu'ils travailleront en étroite collaboration avec le management actuel afin de préserver ces importantes relations d'affaires.

Sur la base de ces informations, le Conseil est d'avis que les relations actuelles (souvent à long terme) avec les clients et les partenaires de distribution seront préservées et qu'il est vraisemblable que les intérêts des clients et des partenaires bénéficieront (i) du développement d'une série de solutions de haute technologie complémentaires à ses produits actuels de classe mondiale, (ii) du développement d'une approche des ventes basée sur la consultance et (iii) des efforts continus pour assurer une offre large de solutions professionnelles.

En conclusion, le Conseil est d'avis, sur la base des informations contenues dans le Prospectus, que le Prix de l'Offre proposé est très attrayant pour les Détenteurs de Titres et le Conseil s'attend à ce que la stratégie que l'Offrant a illustrée dans son Offre et

définie dans le Prospectus est très positive pour IRIS, plus particulièrement pour les résultats de la Société visée et pour son expansion.

5. TITRES DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS

5.1 Le nombre de titres avec droit de vote, ou conférant le droit de vote, détenus par les membres du Conseil

A la date du présent Mémoire en Réponse, les Actions, Droits de Souscription et/ou Options sur Actions suivants étaient détenus par les membres du Conseil:

Administrateur ou personne représentée au Conseil	Actions	Droits de Souscription et/ou Options sur Actions
Pierre De Muelenaere	49.145	8.500
Etienne Van de Kerckhove	0	8.500

5.2 Transfert de titres par les membres du Conseil

La Société visée et l'Offrant ont conclu une convention conformément à laquelle la Société visée s'engage à ce que M. De Muelenaere et M. Van de Kerckhove apportent leurs Titres à l'Offre au Prix de l'Offre, conformément aux termes et conditions de l'Offre.

Les autres membres du Conseil ne détiennent pas d'Actions, Droits de Souscription et/ou Options sur Actions.

6. APPLICATION DE CLAUSES D'AGRÉMENT ET DE PRÉEMPTION

Les statuts d'IRIS ne contiennent pas de clauses d'agrément ou de préemption applicables au transfert des Actions, Droits de Souscription et Options sur Actions envisagés par l'Offre. A la connaissance du Conseil, aucun droit préférentiel d'achat n'a été octroyé à un tiers.

7. POINT DE VUE DES TRAVAILLEURS D'IRIS

Conformément aux Articles 42 et suivants de la Loi OPA, le Conseil a informé le conseil d'entreprise de la Société visée de l'annonce de l'Offre et de ses conditions.

L'avis du conseil d'entreprise adopté en vertu de l'Article 44 de la Loi OPA, à l'occasion d'un conseil d'entreprise extraordinaire le 11 janvier 2013, se lit comme suit :

"Le Conseil d'Entreprise a pris connaissance des projets de prospectus et de mémoire en réponse du Conseil d'Administration d'I.R.I.S. fixant les conditions et modalités de l'OPA amicale de Canon sur le groupe I.R.I.S. Les membres du Conseil d'Entreprise émettent un avis positif quant à l'intérêt financier de cette opération. Comme le prévoit la loi

OPA, les membres du Conseil d'Entreprise rencontreront les représentants de l'Offrant."

8. DIVERS

8.1 Personnes responsables

IRIS, représentée par son Conseil, est responsable de l'information contenue dans le présent Mémoire en Réponse.

Le Conseil est composé comme indiqué au point 2 ci-dessus.

Les personnes responsables pour le Mémoire en Réponse, identifiées ci-dessus, certifient qu'à leur connaissance, les données contenues dans le présent Mémoire en Réponse sont conformes à la réalité à la date du présent Mémoire en Réponse et ne comportent pas d'omission significative de nature à en altérer la portée. Ni la Société visée ni son Conseil n'acceptent une quelconque autre responsabilité en ce qui concerne le présent Mémoire en Réponse.

8.2 Approbation du Mémoire en Réponse par la FSMA

La version française du présent Mémoire en Réponse a été approuvée par la FSMA le 5 février 2013 conformément à l'article 28, § 3 de la Loi OPA.

Cette approbation n'implique aucune évaluation concernant l'opportunité ou la qualité de l'Offre.

8.3 Langues et disponibilité du Mémoire en Réponse

Le présent Mémoire en Réponse est disponible en anglais et en français. La FSMA a approuvé la version française du présent Mémoire en Réponse. La Société visée a préparé une traduction anglaise de ce Mémoire en Réponse. La Société visée est responsable de l'exactitude de la traduction anglaise. Seule la version française fait foi.

Le présent Mémoire en Réponse sera annexé au Prospectus et le Mémoire en Réponse et le Prospectus seront diffusés ensemble.

Le présent Mémoire en Réponse sera disponible sur le site web d'ING Belgium SA/NV:

en français sur:

http://www.ing.be/fr/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions

en anglais sur:

http://www.ing.be/en/retail/investments/shares-and-bonds/Pages/shares.aspx?WT.xmenusource=LEFTNAVIGATION_Actions

Il sera également disponible sur le site web de la Société visée sur <http://www.irisicorporate.com/c2-151-17/Prospectus.aspx>.

Les Détenteur de Titres peuvent également obtenir une copie imprimée du présent Mémoire en Réponse gratuitement en envoyant une demande écrite par courrier ordinaire à la Société visée, à l'adresse suivante:

I.R.I.S. Group SA
Attn. Francoise Dernelle
Rue du Bosquet 10
Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve
1435 Mont Saint-Guibert

Le Conseil d'Administration